L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1463 - VENDREDI 16 FÉVRIER 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Installations photovoltaïques
Professionnels & particuliers
« Bâtiment + Centrale Solaire Clef en Main »



Zones défavorisées simples
Le ton monte

La proposition de révision de la carte des zones défavorisées simples, qui établit les zones où les agriculteurs peuvent percevoir l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels), fait l'unanimité... contre elle ! La nouvelle carte exclut de fait plusieurs milliers d'éleveurs de l'aide. Une réunion était programmée pour le 15 février et les agriculteurs n'ont pas attendu pour manifester leur colère en plusieurs points de l'hexagone. La FNSEA maintient la pression, mais l'équation budgétaire se révèle compliquée avec une enveloppe à budget constant. Difficile d'intégrer de nouvelles zones sans baisser l'aide par agriculteur, à moins que l'on trouve un autre moyen d'abonder le fonds. La FNSEA confirme qu'elle *«ne lâchera rien»*, alors que le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, reste pour le moins discret sur le sujet. *Page 15*

P. 17 à 20

Spécial Orges de printemps



Côte d'Or

› **GIE Charolais Évaluation**

À la pointe de la génétique



Nièvre

› **Assemblée générale de l'Admien**

La colère des irrigants



Yonne

› **Fièvre catarrhale ovine**

Vaccinez vos animaux !







Sommaire

Côte d'Or
04 • GIE Charolais Évaluation: À la pointe de la génétique
05 • Côte-d'Or Conseil Élevage: Une nouvelle page à écrire
06 • Geda: La voie du collectif
07 • Conseil départemental: Une journée 100% Côte d'Or

Nièvre
08 • Cultures: Double défi pour les filières végétales
09 • Admien: La colère des irrigants
10 • Cuma: Optimiser les performances de son matériel

Yonne
11 • Fièvre catarrhale ovine: Vaccinez vos animaux !
12 • Viticulture: *«On faisait un peu office de marginaux...»*

Région - France
13 • États généraux de l'alimentation: Le double combat de la FNSEA
14 • Statut du fermage: Les fermiers métayers posent le cadre d'une refonte
15 • ZDS: Nouvelle réunion au ministère
16 • Information d'abattage: Tout est en ligne

Dossier
17-20 • Spécial Orges de printemps

Filières
21 • Cultures Bio: Peut-on se passer du cuivre ?
22 • Cultures Charançon de la tige du colza: Ne pas se laisser surprendre
23 • Élevage FNB: À quand des politiques cohérentes pour soutenir le modèle français ?
24 • Élevage Pesticides: Avoir conscience des risques pour s'en protéger?

Infos Services
25 • Économie & Gestion
26-27 • Analyse & Tendances
28-30 • Petites annonces
31-35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Des investissements dynamiques en Bourgogne Franche-Comté

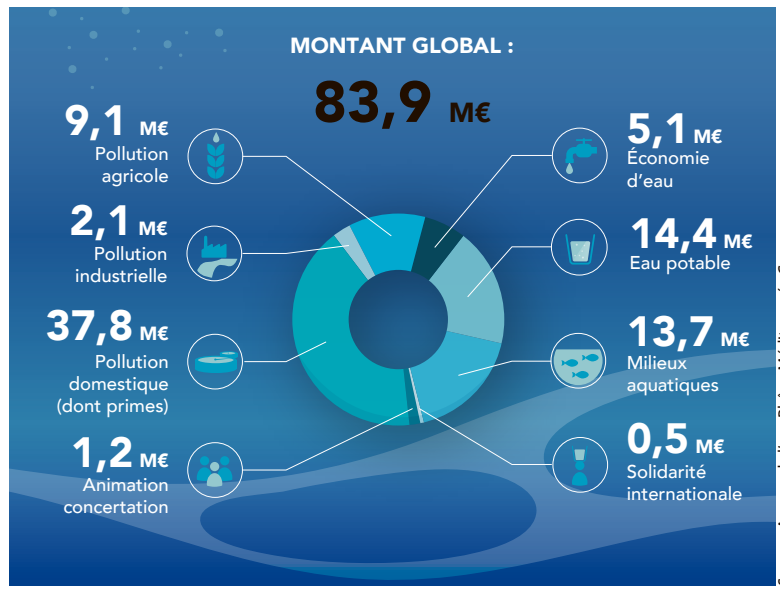
En 2017, le territoire Bourgogne-Franche-Comté a reçu 83,9 millions d'euros d'aides de l'Agence de l'eau RMC, pour 1490 opérations.

Sur la zone d'action de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse, le territoire de Bourgogne Franche-Comté a vu se déployer une belle dynamique d'investissements, selon un communiqué de RMC, qui relève une forte politique d'appels à projets en direction des porteurs de projets dans des domaines aussi variés que la renaturation des rivières, la dépollution, des économies d'eau ou la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement.

Plus de 62% des aides (52,2 M€) ont été attribués à des opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par des collectivités pour la réduction de la pollution domestique (37,8 M€) et pour l'eau potable (traitement des eaux usées, réseaux d'assainissement, amélioration de la performance des ouvrages, mise à niveau des équipements...).

Plus de 16% des aides bénéficient aux milieux aquatiques (13,7 M€), dont des projets de restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau (7,4 M€) et la préservation des zones humides (2,5 M€).

Près de 11% des aides allouées vont à la lutte contre les pollutions agricoles, pour soutenir les changements de pratiques des agriculteurs (mesures agro-environnementales et climatique, agriculture biologique) et réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates.



Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Les investissements pour l'eau en 2017 en Bourgogne Franche-Comté.

PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

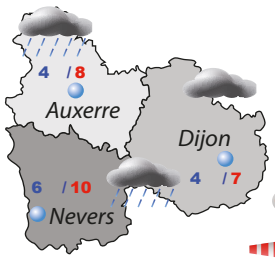
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 16 Février

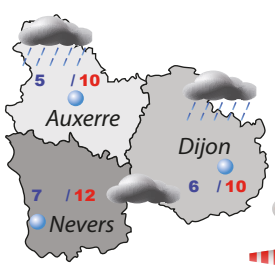


Pluvieux
Un ciel menaçant avec la présence de précipitations par endroits. Les vents seront faibles.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Est 10 km/h

Ste Julienne
Soleil : 07:50 - 18:11
Lune : 08:16 - 18:55

Samedi 17 Février



Perturbé
Le ciel restera couvert et les précipitations persisteront. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Alexis
Soleil : 07:49 - 18:13
Lune : 08:44 - 20:00

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 18 Février



Maussade
Un temps couvert avec quelques pluies localement. Les vents resteront modérés.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 7 à 9 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Ste Bernadette
Soleil : 07:47 - 18:14
Lune : 09:10 - 21:06

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 au Mercredi 21 Février :

Un ciel clair en perspective.

Vents : Est à 20 km/h
T° mini. : -1 à 4 °C T° maxi. : 12 à 14 °C

Jeudi 22 au Dimanche 25 Février :

Le soleil restera présent au cours de ces prochains jours.

Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini. : 4 à 7 °C T° maxi. : 13 à 15 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Consommation

«Les agriculteurs doivent s'adapter plus que jamais»

Qui sont, aujourd'hui, les consommateurs ? De quelle façon les agriculteurs peuvent-ils répondre à leurs attentes ? Réponse avec Éric Birlouez, ingénieur agricole et sociologue.



Pour Éric Birlouez, ingénieur agricole et sociologue, *«les agriculteurs n'ont pas le choix. Ils doivent s'adapter».*

Photo: DR

Quelles sont les attentes de la société française par rapport à l'alimentation ?

«Avant toute chose, il est important de préciser que la société française a profondément changé ces cinquante dernières années, et pas seulement sur le plan de l'alimentation. Non seulement les modes et rythmes de vie ont été considérablement bouleversés, mais la société s'est aussi urbanisée. 80 % des Français vivent désormais dans un espace urbain. Toutes ces mutations ont eu un impact sur l'alimentation. De ce fait, les pratiques alimentaires ont évolué, mais aussi, plus généralement, un nouveau rapport à l'alimentation est apparu.

Une fois cela précisé, jusqu'aux années 1980, les attentes étaient simples. Elles portaient à la fois sur la sécurité alimentaire, la santé, le service et la satisfaction, au sens de la saveur des aliments. Depuis, les attentes se sont démultipliées et sont "éclatées", à savoir tant sur le type de produit consommé (viande ou pas, prêt à manger, frais à cuisiner, etc.) que sur les attentes d'un individu, qui peuvent varier au cours d'une même journée, de la semaine, voire du mois. Cela rend les choses difficiles pour cerner le marché, et donc les productions que les agriculteurs peuvent proposer.

> *"Les attentes des consommateurs se sont démultipliées et sont "éclatées"*

Quand on évoque ces nouvelles attentes, il faut aussi prendre en compte celles en lien avec l'environnement, le bien-être animal, la volonté d'être acteur dans ses choix alimentaires… Reste que les attentes "historiques", soit le prix, la sécurité alimentaire, la praticité et le goût sont toujours importantes, voire même prioritaires.

Il n'empêche, depuis trois à quatre ans, selon les sondages réalisés par différents observatoires, les Français prennent de plus en plus conscience de la valeur de l'alimentation. Autrement dit, l'alimentation a un prix, particulièrement sa qualité. Ce qui n'est guère surprenant en sachant que manger est un plaisir en France, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres pays».

Que révèlent ces nouvelles attentes ?

«Celles-ci révèlent un fort besoin de réassurance, d'autant que la filière alimentaire est perçue comme une sorte de boîte noire avec tous ses intermédiaires, sa complexité, sa technologie déshumanisée et son opacité. Ce sentiment est renforcé par l'abondance du choix des produits, qui crée un effet anxiogène, et les crises alimentaires que l'on a connues ces dernières décennies. Ce qui explique aussi le regain d'intérêt des consommateurs pour les circuits courts».

Outre l'aspect rassurant pour le consommateur de privilégier les circuits courts, quelles sont ses autres motivations ?

«Même si les circuits courts ne représentent que 10 % du marché agricole total, cela progresse d'année en année. C'est vraiment une tendance lourde, qui s'inscrit dans le mouvement dit "locavore". Pour les consommateurs, porter leur choix sur les circuits courts, c'est faire marcher l'économie locale, aider les producteurs locaux et faire en sorte que ces derniers aient une rémunération supérieure à celle qu'ils auraient en travaillant avec des intermédiaires. De plus, le circuit court, c'est une échelle que l'on maîtrise face à un système de mondialisation qui nous échappe totalement. Cela leur donne aussi l'impression de pouvoir mieux résister aux crises alimentaires. Manger local, cela répond enfin à une quête de sens, permettant aussi aux consommateurs de devenir acteurs de la société».

Quelles sont les attentes qui émergent dans ce contexte ?

«Les consommateurs veulent connaître de plus en plus la composition des produits qu'ils mangent, ainsi que leur provenance, y compris celle des ingrédients et, dans une moindre mesure, les pratiques agricoles».

Face à tous ces changements, comment les agriculteurs peuvent-ils s'adapter pour répondre à ces attentes ?

«Les agriculteurs n'ont pas le choix. Ils doivent s'adapter, et plus que jamais. Des opportunités existent telles que le bio et le local. Ce sont réellement des tendances lourdes dans les attentes des consommateurs. Soyons clairs, tous les agriculteurs ne peuvent pas s'y engouffrer, mais cela peut être une opportunité pour certains d'entre eux. Dans tous les cas, quelle que soit la stratégie retenue, les agriculteurs devront changer leurs pratiques agricoles pour accroître la qualité nutritionnelle des aliments, qui est une attente forte des consommateurs. Cela touche à la fois à l'usage des antibiotiques dans les élevages, les conditions de vie des animaux, leur transport, comme l'utilisation des produits phytosanitaires, etc.

Par ailleurs, face aux remises en cause de leurs pratiques, les agriculteurs doivent communiquer sur celles-ci. La communication doit être entendue au sens étymologique du terme, soit mettre en commun et entrer en relation avec l'autre. C'est donc proposer un dialogue, qui implique d'expliquer, mais aussi d'écouter, d'accepter la contradiction, de prendre en compte les interpellations et les remises en cause. Les agriculteurs doivent comprendre la sensibilité, les modes de pensée et les inquiétudes des consommateurs, et savoir développer des arguments positifs sur leurs pratiques, en montrant notamment la réalité de leur activité. C'est un discours de vérité qu'attendent les consommateurs».

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE GUILHEM, L'ACTION AGRICOLE PICARDE

Chiffres clés

- **80 %** de la population française vit dans une zone urbaine
- **3 %** : c'est le pourcentage de la population active agricole aujourd'hui. Elle était de 31 % en 1955
- **53 %** des Français déclarent avoir modifié significativement leur consommation de certains aliments, selon une étude de l'Observatoire société et consommation de 2017
- **55 %** des Français sont plus vigilants sur la qualité et **45 %** sur le prix, selon une enquête OpinionWay de 2017.



▸ Agenda

21/02 : Vente de l'UCC à Créancey
L'Union Charolais Croissance organise sa vente aux enchères de reproducteurs Charolais mercredi 21 février à Créancey. Des visites libres seront proposées à partir de 10 heure. La vente aux enchères débutera à 14 heure. Des visites sont possibles avant ce rendez-vous (03 80 90 68 81). Informations : www.charolaiscroissance.fr

22/02 : Vente de Charolais à Saulieu
La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs jeudi 22 février à l'espace Jean-Bertin de Saulieu. La participation d'une 40 animaux est espérée pour cette nouvelle édition, destinée à redynamiser le commerce dans le département. Les traditionnelles journées commerciales se dérouleront dans la foulée, du jeudi 15 au samedi 17 mars, dans plusieurs élevages. Renseignements : 03 80 90 68 80.

24 et 25/02 : Fête de l'escargot à Chevigny
La ville de Chevigny-Saint-Sauveur en partenariat avec l'association «Chevigny pour tous» organisent une nouvelle fête de l'escargot samedi 24 et dimanche 25 février au parc de la Saussaie. Au programme : fête foraine, dégustation d'escargots, village gourmands avec produits artisanaux Bourguignons et feu d'artifices. Environ 13 000 personnes s'étaient déplacées l'an passé.

28/02 Journée technique colza à Poiseul
Les réunions de fin d'année organisées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Arvalis et Terres Inovia évoluent. Un nouveau format est proposé dès cette année pour donner meilleure satisfaction et répondre au mieux aux préoccupations des exploitants. Décalée en sortie d'hiver et combinée à une visite de plateforme, cette rencontre se déroulera mercredi 28 février de 9h à 17h30 à Poiseul-la-Ville avec une visite de la plateforme désherbage colza portée par Terres Inovia, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Les problématiques adventices dans les rotations courtes des plateaux et les stratégies de désherbage seront abordées. Outre la visite de parcelles d'expérimentation avec de nouveaux herbicides qui se déroulera le matin, une large place sera faite aux discussions et échanges avec les conseillers de la Chambre d'agriculture, les spécialistes de Terres Inovia et Arvalis l'après midi à la salle communale de Poiseul. Un repas sera proposé sur place, avec inscription obligatoire. Le règlement de 17 euros sera effectué sur place.

GIE Charolais Évaluation

À la pointe de la génétique

Trente-trois veaux ont été vendus à une moyenne de 3 160 euros vendredi dernier à Créancey.



Nicolas Noireaut a réalisé la top-vente avec une transaction de 4 800 euros.

Beaucoup de monde, une bonne ambiance et de belles transactions : la vente aux enchères de Créancey a tenu toutes ses promesses le 9 février. 41 veaux évalués en station étaient proposés à la vente : 30 d'entre eux ont été vendus lors de leur premier passage sur le ring, 3 autres ont trouvé preneur à l'issue d'une deuxième présentation. Un taux de vente satisfaisant de 80% est ainsi obtenu, pour une moyenne de 3 160 euros, supérieure de 154 euros à celle de l'an passé. Si 8 bovins n'ont pas dépassé la mise à prix de 2 600 euros, 6 animaux ont fait l'objet de belles enchères à plus de 4 000 euros. La top-vente a été réalisée par un animal du Gaec Noireaut de Meilly-sur-Rouvres. Nicolo a séduit les acheteurs par ses très bons index et sa bonne morphologie pour atteindre les 4 800 euros et prendre la direction de la Saône-et-Loire, chez l'EARL Buteau à Issy-l'Évêque.

Jean-Pierre Godot, président du GIE Charolais Évaluation, a tenu à saluer les acheteurs, les apporteurs de veaux, toutes les personnes et tous les organismes ayant contribué de près ou de loin à la réussite de cette édition : «*que tout le monde soit remercié pour ce travail collectif faisant avancer la race Charolaise. Les enchères ont livré leur verdict, les acheteurs ont très certainement fait les meilleurs choix possibles. Nous le voyons encore cette année, l'orientation vêlage facile est à nouveau très marquée. Ce fut encore une belle édition, merci notamment aux éleveurs de République Tchèque d'avoir contribué à la bonne dynamique de ce rendez-vous. Le seul petit bémol vient peut-être des conditions climatiques. La neige a empêché le déplacement de plusieurs éleveurs de l'Est et contraint le public à partir plus rapidement que prévu après la vente. Plusieurs animaux invendus trouvent souvent acquéreur à la sortie du ring, mais pas cette année d'après mes informations. Il ne neige pas tous les ans mais nous tenterons de commencer la vente un peu plus tôt dès l'an prochain*».
Les prochains rendez-vous avec la génétique Charolaise en Côte-d'Or ont été rappelés : la vente de reproducteurs organisée par l'Union Charolais Croissance se déroulera mercredi 21 février à Créancey. Une vente de reproducteurs organisée par la Fédération Charolaise de Côte-d'Or se tiendra à Saulieu jeudi 22 février.

AURÉLIEN GENEST

Tombola : Patrick Bourgeois, de Sussey, remporte le panier de produits du terroir mis en jeu sur le stand de Terres de Bourgogne.



Les partenaires de l'évènement ont une nouvelle fois répondu présent, à l'image de la caisse Groupama de Pouilly-en-Auxois. Un bon d'achat de 200 euros a été remporté par Olivier Neugnot, éleveur à Torcy-et-Pouligny, après l'acquisition d'un veau né au Gaec Terrand pour 2 720 €.

Le Charolais s'expatrie

C'était l'une des sensations du 9 février : pas moins de sept veaux ont été achetés par des éleveurs de République Tchèque. Yves Jehanno, en charge de la génétique et des relations export chez Feder, était en compagnie des trois acheteurs concernés : «*Nous travaillons avec eux depuis un petit moment. Il ne sont pas toujours présents aux ventes mais cette fois, ils étaient bien là. C'est la première fois qu'ils viennent et achètent à Créancey. Leurs cheptels sont importants, ils possèdent environ 700 vaches à eux trois. Ces éleveurs recherchent de bons taureaux pour améliorer leur génétique. Leur travail s'intéresse beaucoup à la rusticité et aux facilités de naissance, ils apprécient tout particulièrement les bovins avec de bonnes musculatures. Une seule et même personne avait un boîtier aujourd'hui, elle a acheté pour eux trois. Les bovins resteront ici durant un mois en préparation sanitaire pour l'export.*
Un gros camion viendra les chercher pour un voyage de 1 400 km dans des conditions de confort quatre étoiles. Le coût du transport, de l'ordre de 3 000 à 3 500 euros, sera ainsi optimisé pour les acheteurs. Les Charolais en République Tchèque sont souvent utilisés en croisement avec la race locale, qui ressemble à une petite Simmental».



Comme six autres animaux, le veau de Sébastien Tursin (de Villargoix, ici à gauche) prendra prochainement la direction de la République Tchèque. Nounours réalise la quatrième plus belle enchère de cette édition avec 4 200 euros.



Côte-d'Or Conseil Élevage

Une nouvelle page à écrire

Ca y est, c'est fait. Côte-d'Or Conseil Élevage a officiellement rejoint Alysé depuis le 6 janvier et la tenue de ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

La page du Contrôle laitier côte-d'orien s'est définitivement tournée la semaine dernière à Marcilly-sur-Tille, 82 ans après sa création. «*Que d'évolutions entre la simple pesée et à présent, les divers appuis techniques et économiques qui confortent le contrôle de performance*» a illustré le président Guy Buntz, qui est revenu sur les différentes démarches entreprises avec Alysé depuis près de quatre ans : «*les deux conseils ont appris à se connaître et à partager les mêmes réflexions toujours avec le même souci, servir au mieux les adhérents, sans oublier l'économie de notre future structure. La complémentarité et les compétences de nos techniciens sont une réelle chance pour nous tous. Dans un contexte difficile et incertain, je pense au prix du lait, aux aléas climatiques, aux nombreuses cessations laitières (en 2006, 330 adhérents, 178 en 2018) et aux nouvelles technologies, nos conseils d'administration se sont adaptés. C'est pourquoi, très prochainement, une nouvelle carte de services vous sera proposée, j'espère qu'elle correspondra à vos besoins personnels en privilégiant les conseils techniques et économiques*». L'antenne de Bretenière n'est aucunement remise en question, assure Guy Buntz : «*notre place au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or nous paraît indispensable, même si nous ne sommes plus que 178 adhérents. La production laitière de notre département est largement reconnue, la spécificité et le dynamisme de nos quatre syndicats de race demeurent un réel atout*».

Aurélien Genest

Climat : Le changement c'est maintenant

Jérôme Lamonica, technicien à la Chambre d'agriculture du Jura, a proposé un exposé sur le changement climatique et les futures adaptations de l'élevage laitier. Plusieurs critères seront à prendre davantage en compte dans les années futures (avancement de la date de mise à l'herbe, stockage d'herbe pour l'été, mélange d'espèces prairiales, semis plus précoces, souscription à une assurance climatique...).

Merci, Guy

Président depuis près de quinze ans de Côte-d'Or Conseil Élevage et à la veille de faire valoir ses droits à la retraite, Guy Buntz a logiquement passé la main lors de cette assemblée générale officialisant le rapprochement avec Alysé. Son engagement au service de la profession a été dignement salué par Vincent Lavier, qui a tout d'abord retracé le parcours de l'éleveur de Tarsul. La réussite de Guy Buntz a été liée à la combinaison de plusieurs facteurs, notamment la passion pour l'élevage et une rigueur sans faille dans son travail. Non issu du milieu agricole, Guy Buntz a débuté son activité avec seulement une vache, quatre brebis et un poulailler en 1982. Son exploitation s'est progressivement développée au gré d'opportunités foncières. La première stabulation a été construite en 1989. L'arrivée de son fils Fabien a entrainé une nouvelle étape dans le développement de l'exploitation avec la construction d'un nouveau bâtiment d'élevage qui accueille désormais 130 vaches laitières. Vincent Lavier a également salué l'implication de l'épouse de Guy Buntz au sein de l'exploitation.



Guy Buntz, ici à droite, a été félicité par Vincent Lavier.

**Administrateur puis président du syndicat Prim'Hostein, président de l'union des races, administrateur puis président du contrôle laitier, Guy Buntz a toujours été apprécié dans la profession. «*Côte d'Or Conseil Élevage entre aujourd'hui dans une nouvelle ère, tu passes la main avec le sentiment du devoir accompli*» poursuit le président de la Chambre d'agriculture, «*que de chemin parcouru pendant toutes ces années ! Ta principale crainte était de ne pas être à la hauteur lors de ton arrivée au poste de président du contrôle laitier. Tu as très vite appris, tu as toujours assuré cette mission en y consacrant tout le temps nécessaire.*
Tu t'es toujours organisé sur ton exploitation pour être présent aux réunions. Ta rigueur, ta franchise et ta convivialité t'ont permis de gagner rapidement la confiance de tes collègues. Tu as su entretenir de très bonnes relations avec l'ensemble des partenaires. Ce rapprochement avec Alysé, tu y travailles depuis longtemps.



Cette réunion a été l'occasion de saluer d'autres personnes, en particulier les anciens administrateurs de Côte-d'Or Conseil Élevage.

Ton souci a toujours été d'apporter un service de qualité aux éleveurs. Félicitations pour ton parcours exemplaire à plus d'un titre».

Aviculture

La volaille a la cote

Deux éleveurs du Châtillonnais ont inauguré leur poulailler fin janvier. L'arrivée des premiers poussins s'est effectuée la semaine dernière.

La demande en viande blanche est croissante, les poulaillers ne cessent de se multiplier sur le territoire. Un nouvel élevage avicole vient d'ailleurs de voir le jour dans le département, à Bissey-la-Côte dans le Châtillonnais. Armelle et Gilles Rigollot ont inauguré leur bâtiment le 30 janvier en présence de nombreuses personnes, dont des représentants de Dijon Céréales, Soreal et LDC. Ayant repris la ferme familiale en 2014, les deux producteurs céréaliers souhaitaient se diversifier devant des résultats en berne sur leurs 130 hectares de cultures. «*Nous voulions revenir tous les deux à plein temps sur la ferme, nos productions actuelles ne suffisaient pas pour dégager un revenu suffisant*» indique Armelle Rigollot. Le projet d'un poulailler est né lors d'un échange avec Dijon Céréales, qui a aussitôt orienté les éleveurs vers Soreal, le fabricant d'aliments des coopératives. Armelle et Gilles Rigollot ont investi 360 000 euros dans un bâtiment 1350 m^2, en mesure d'accueillir des lots de poulets mais aussi de dindes en fonction des besoins.

1 200 euros par mois

«*La volaille offre une très belle diversification*» souligne Jérémy Lorme, technico-commercial chez Soreal, «*la rémunération est correcte par rapport au temps travaillé, estimé à moins de trois heures par jour. Celle-ci est de l'ordre de 1 200 euros mensuels après impôts et MSA, et selon les résultats techniques obtenus. L'investissement est conséquent mais les banques suivent bien avec les capacités et le sérieux de LDC. Les contrats sont très sécurisés, les éleveurs ne subissent pas la variation des matières premières. Peu de surfaces sont nécessaires pour construire un poulailler. Ce type d'élevage est en vogue : la viande blanche est accessible en prix et elle n'a pas d'interdits religieux. De nombreuses préparations sont possibles, du produit cordon bleu classique au poulet entier. Il existe même de la charcuterie de volailles*». LDC, dont l'abattoir se trouve à Louhans, a besoin de volailles pour faire face à la demande : «*toute la Côte-d'Or est concernée par le périmètre d'action. Plusieurs projets sont en cours et ce n'est sans doute pas terminé ! Les personnes intéressées peuvent nous contacter*» mentionne le technicien de Soreal.
Contacts : Jérémy Lorne au 06 07 03 67 44 ou Dijon Céréales à Darcey au 03 80 96 26 00.



Armelle et Gilles Rigollot, entourés des techniciens LDC et Soreal.

Aurélien Genest

▸ Formations

27/02 – Mirebeau sur Bèze Optimiser le potentiel des prairies
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 – 03.80.90.68.76 – marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr ou Jean-François Dessolin, ECEL21 – 03.80.68.67.10

27/02 Comprendre ses chiffres pour devenir un bon pilote tech éco
Renseignements / inscriptions : Maëlle Sureau, JA21 – 03 80 68 67 72 – ja21-installation@wanadoo.fr

01/03 Bretenière Renouvellement certificat.
Décideur entreprise soumise à agrément (ex travaux et services) test QCM Renseignements, inscriptions : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

06 et 14/03 - Bretenière Communication sur les réseaux sociaux
Renseignements, inscriptions : Francine Schwick, CA21 - 03 80 68 66 49 - francine.schwick@cote-dor.chambagri.fr

06/03 - Sécuriser la Maîtrise Sanitaire de son Elevage
Renseignements / inscriptions : Maëlle Sureau, JA21 – 03 80 68 67 72 – ja21-installation@wanadoo.fr

Geda

La voie du collectif

Les groupes de développement de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont réunis fin janvier pour leur séminaire annuel.


Un exposé sur l'agriculture des États-Unis était notamment proposé.

C'est une habitude depuis 2014 : les agriculteurs adhérents des Geda de la Chambre d'agriculture se retrouvent chaque début d'année pour un rendez-vous aussi instructif que convivial. Près d'une cinquantaine d'exploitants avaient fait le déplacement mardi 30 janvier à l'Auberge campagnarde à Saint-Seine-l'Abbaye pour assister à cette cinquième édition. Fabrice Genin, élu en charge du service *«Productions végétales annuelles»*, a lancé ce séminaire en rappelant la volonté de la Chambre d'agriculture d'accompagner les agriculteurs par la voie du collectif.

Une vingtaine de groupes de développement sont aujourd'hui accompagnés par la Chambre d'agriculture dans le département. Un point a été dressé sur l'activité 2016/2017, campagne dont les tours de plaine ont attiré près de 900 participants.
La réunion s'est poursuivie par l'intervention de Sophie Devienne, professeur à AgroParisTech, qui s'est prononcée sur l'avenir de l'agriculture française, avec ses différences et similitudes avec les États-Unis. L'intervenante a retracé les grandes évolutions des systèmes français et notamment les sauts de productivité physique du travail qui ont été permis par l'arrivée de différentes techniques et technologies (premiers tracteurs, chimie, augmentation de la puissance et de la largeur des machines…)

Les mêmes mécanismes ont été observés de l'autre côté de l'Atlantique, mais à une échelle souvent plus grande. L'agriculture familiale a été conservée aux États-Unis : la même personne, le chef d'exploitation, gère à la fois les capitaux, le travail et le foncier.

Sophie Devienne a présenté la politique agricole américaine, avec ses aides contracycliques et son assurance chiffres d'affaires qui garantissent un revenu aux agriculteurs malgré une politique pour le moins agressive sur le marché mondial. Ces caractéristiques permettent aux exploitants d'investir dans les nouvelles technologies et de maintenir un haut niveau de productivité physique du travail. Leur politique agricole est *«réfléchie et toujours en parallèle de la politique alimentaire du pays»*. La fin de l'intervention s'est intéressée au Ceta, traité de libre échange entre le Canada et l'Union Européenne actuellement en cours de discussions.

Ce séminaire a permis une explication claire afin d'en comprendre les tenants et les aboutissants, en particulier les menaces pour certaines filières françaises.

Réunion technique des Établissements Bresson

Embarquement pour le 3ème révolution industrielle

La révolution numérique, en marche rapide, n'attendra pas les retardataires. L'agriculture est toute aussi concernée que le consommateur, auprès duquel elle peut jouer la carte de la proximité et de la réassurance. Collectivement, les enjeux commerciaux sont colossaux, mais individuellement chacun peut d'ors et déjà jouer sa partition sur les réseaux sociaux.


Comme à chaque réunion technique, les clients des Établissement Bresson sont venus nombreux participer à ce moment d'échanges important.

L'agriculteur n'ayant que peu de prise sur le temps qu'il fait et le niveau des cours, les Établissements Bresson ont invité leurs clients à faire un saut dans le futur et à réfléchir à toutes les implications pour l'agriculture de la digitalisation rapide de l'industrie et de la société. A la manoeuvre un expert, David Barthe, directeur de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, consultant, maître de conférence à l'IAE de Lyon et l'Institut Paul Bocuse. Une pointure donc, qui réfléchit notamment aux enjeux, pour le secteur agricole, de l'évolution rapide des modes de consommation liés à la digitalisation. Dans ce domaine tout va très vite, de «rupture en fracture» ce bouleversement, ébranle les circuits commerciaux traditionnels et génère autant de fascination que d'inquiétude.

Côté inquiétude, c'est la crainte d'une *«ubérisation de la société»*, qui peut déboucher un beau matin *«sur la disparition de votre activité traditionnelle»*. C'est le cauchemar vécu par les taxi parisiens notamment. Toutefois le risque majeur n'est pas là, explique David Barthe, car *«l'ubérisation n'est pas durable»*, l'organisation fiscale et administrative, le poids des corps constitués... le système dans son ensemble, oblige aux corrections nécessaires. Même Uber à dû rentrer un tant soit peu dans le rang.

Le vrai risque selon le consultant-expert c'est bien celui de la *«disruption»*, un concept qui peut être assimilé à une rupture, une fracture... durable. C'est à la fois déstabilisant et facteur de dynamisme, car cela pousse à être créatif. C'est un mouvement de transformation en profondeur du cadre de l'action, individuelle ou collective, qui oblige à s'adapter rapidement. Très rapidement même, en ce qui concerne le numérique, puisque les innovations vont très vite. Vu de l'extérieur, la tentation est grande de prendre toute cette connectique pour une succession de gadgets plus ou moins utiles. La réalité économique est toute autre, puisque ces éléments connectés investissent tous les domaines et celui de l'alimentation de façon privilégiée. *«Les mastodontes du secteur ne s'y sont pas trompés»*, Alibaba, Amazon, Google... parient sur les circuits alimentaires connectés. L'heure est à la personnalisation de l'offre, pour un client ausculté, scanné... au plus près de son parcours de consommation. Car l'enjeu du commerce connecté aujourd'hui déjà et encore plus demain, ce seront bien les données produites sous forme numérique, qui assurent une vraie traçabilité du consommateur, objet de toutes les convoitises, soumis à toutes les tentations. Un consommateur tellement sous pression qu'il a besoin d'être rassuré, même en achetant une simple baguette. L'occasion pour l'agriculteur de jouer son rôle en communiquant sur ses pratiques, ses productions, etc. Pour en arriver là, le monde agricole doit s'adapter, rapidement. Mais l'agriculteur peut et doit dès maintenant se reconnecter avec le consommateur et la société dans son ensemble. Les réseaux sociaux constituent une formidable caisse de résonance, rappelle David Barthe. Il faut savoir les utiliser à bon escient pour positiver le message, tout en restant maître de sa communication et de son image. Tenir un blog est aussi à la portée de beaucoup et l'impact social d'un tel outil est important.
Le déploiement des nouveaux outils connectés intéresse donc directement la sphère agricole, qui doit voir là l'occasion de se reconnecter durablement avec la société et de participer activement aux évolutions en cours, sous peine que d'autres n'en confisquent tous les fruits à leur avantage exclusif.

ANNE-MARIE KLEIN

Conseil départemental

Une journée 100% Côte d'Or

Le département sera à l'honneur mardi 27 février au salon de l'agriculture. Deux bus partiront de Dijon pour vivre l'évènement.

Le Conseil départemental organise un déplacement au parc des expositions parisien mardi 27 février. Le départ sera donné depuis Dijon et sera suivi d'arrêts à Blaisy-Bas, Sombernon et Pouilly-en-Auxois. Ce voyage est réservé aux internautes ayant tenté leur chance ces derniers jours sur le site du Conseil départemental (voir modalités dans notre dernière édition).
Des trajets et des entrées au salon étaient à gagner jusqu'au 13 février, comme l'indique Christelle Potier, agricultrice à Savigny-sous-Mâlain et coordonnatrice de cette journée: *«Il suffisait de renseigner son nom, son adresse, son numéro de téléphone et d'avoir un peu de chance ! Un peu plus de 50 gagnants ont été tirés au sort : ils remportent chacun deux transports à Paris et deux entrées pour le salon. Le Conseil départemental va très prochainement les contacter, si cela n'est pas déjà fait»*. Une fois sur place, la délégation pourra encourager les éleveurs de Côte-d'Or dans les différentes épreuves du concours général agricole. Des rencontres sont également prévues avec les producteurs du 21 qui auront fait le déplacement. La partie culturelle aura un part importante lors de cette édition avec un stand qui évoquera un triple anniversaire (900 ans de la fondation de l'abbaye de Fontenay, 400 ans de la naissance du comte de Bussy-Rabutin , 250 ans de la Grande forge de Buffon).


Philippe Gillet/CD21
Comme l'an passé, des dégustations seront proposées dès l'arrivée.

L'Agriventure des 6 Chouettes

Six apprentis du CFA de Quétigny participent au trophée national des lycées agricoles (TNLA).

Le CFA de Quétigny monte au Salon de l'agriculture. Six jeunes apprentis de la classe de Première CGEA (Conduite et gestion de l'exploitation agricole) option *«polyculture-élevage»* se sont inscrits au TNLA et attendent l'évènement avec impatience.
Le concours se déroule comme chaque année en plusieurs étapes avec notamment un exercice de communication sur l'agriculture, une épreuve de manipulation (les Côte-d'oriens se déplaceront à Paris avec deux bovins de la ferme expérimentale de Tart-le-Bas) et une épreuve de présentation sur le grand ring du salon. Les jeunes du CFA, surnommés les *«6 Chouettes»*, prépare le TNLA en compagnie de leurs enseignantes Natacha Petitjean et Isabelle Nihotte. L'équipe est notamment soutenue par Dijon Céréales. Cette belle aventure humaine prendra fin avec la remise des trophées dimanche 4 mars. Les apprentis alimentent régulièrement leur compte Facebook, il est possible de suivre leur évolution sur la page *«TNLA 2018 L'agri'venture des 6 Chouettes»*.

AURÉLIEN GENEST


L'équipe est composée d'Adrien Ormansay, Eddy Voisin, Vincent Foret, Basile Venticinque, Valentin Rousseau et Gaston Comoli. Heureuse et son veau Nouki feront aussi le déplacement.

Salon de l'agriculture

Les laitiers sont de sortie

La moitié des éleveurs Côte-d'oriens qui se déplaceront à Paris sont des producteurs de lait.

Le salon approche à grands pas. Dix-huit élevages représenteront la Côte-d'Or du 24 février au 4 mars à Paris. Cette très belle participation, le département la doit principalement aux élevages laitiers, au nombre de neuf cette année. La race Brune n'avait plus foulé le ring du salon de l'agriculture depuis dix ans et fera donc son grand retour lors de cette édition 2018. Le concours réunira vendredi 2 mars une vingtaine de primipares issues de taureaux français pour l'obtention du titre de miss BGS. Sept élevages de Côte-d'Or seront en lice, avec d'autres exploitations du Sud et de l'Ouest de la France. Le 21, qui assurait une simple présentation de quatre animaux depuis dix ans, concourra avec les Gaec Changarnier, Chevallier Jacoillot, Colson, de la Tille, Isselin et les EARL des Corveottes et des Ardelons. L'arrivée des animaux s'effectuera mardi 27 février en soirée, lors de la rotation des animaux qui n'oblige plus les éleveurs à laisser leurs animaux durant l'intégralité du Sia. La Simmental Française, l'autre race laitière emblématique du département, sera aussi de la partie avec des bovins de l'EARL du Meix de Chêne et du Gaec Magnière.
Liste des autres élevages de Côte-d'Or. Bovins viande : EARL Guenot, François Lucand, Gaec Baudot Élevage et Gaec Saint Roch (Charolais), Gaec Debeaupuis (Blonde d'Aquitaine). Ovins : EARL Deschamps (Ile de France), Gaec Poillot (Suffolk et Southdown). Chevaux de trait : Florian Renon et Florian Bizouard (Trait Auxois).

AURÉLIEN GENEST


Lavande, du Gaec Colson, participera au concours de Miss BGS.



Javanaise, première de section au dernier Space en race Simmental Française, sera présentée par Alexis Magnière.


VOS QUESTIONS
Un incendie a complètement détruit mon bâtiment, comment suis-je indemnisé ?
NOS RÉPONSES
Une assurance pour vous aider à continuer votre activité dans deux domaines :
- pour le bâtiment (déblaiement, réparation, reconstruction...),
- pour son contenu (stock, matériel, cheptel...).
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuel non contractuels. Crédit photo Aurélien Chauvaud. 02/2018.
groupama-agri.fr
Groupama
la vraie vie s'assure ici

Grandes cultures

Double défi pour les filières végétales

Comment produire demain dans la Nièvre, sur nos terres à faible potentiel, avec moins d'intrants ? Comment aller chercher plus de valeur ajoutée, avec quelles productions et quelles pratiques ? C'est à ces questions que la soirée de la section grandes cultures de la FDSEA a tenté de répondre le 8 février à Pouilly-sur-Loire, en dressant un large panorama des contraintes et des opportunités du département, face aux doubles défi de nos fermes céréalières: défi agronomique, technique, mais aussi défi commercial au sein de nos filières.



Plus de cent participants se sont rassemblés pour cette soirée qui prend ses marques à Pouilly depuis trois ans.

Le site d'expérimentation Axéréal du Chaumoy teste, depuis 2011, dans le cadre d'Écophyto, des itinéraires techniques plus économes en énergie et en IFT (Incidence Fréquence de Traitement), comparé à un système *«classique»* de culture... De quoi préfigurer ce qui se passera sûrement dans nos parcelles à l'avenir: un aléa rendement plus grand et des coûts de production plus faibles.

Moins d'intrants : un système plus fragile

Dans l'itinéraire plus réducteur en IFT, l'expérimentation a diversifié la rotation (tournesol...), recouru aux faux semis et au désherbage mécanique, et privilégié les variétés tolérantes aux maladies et aux insectes.

Six ans de recul ont permis de mettre en évidence la plus grande vulnérabilité de ces systèmes, les mauvaises années étant plus marquées. Sans compter qu'en l'absence de glyphosate, *«les chiendents et les chardons sont apparus»* explique Jean-Michel Bouchié, responsable du site. *«Le système requière donc un travail fin de surveillance»*. La bonne nouvelle, ce sont les économie de phytos (de l'ordre de 50%) qui peuvent compenser l'aléa rendement (7%) dû aux bioagresseurs.

Semis direct: faible coût de production mais rendement irrégulier

Le troisième itinéraire expérimenté se fixait pour objectif la baisse de la consommation d'énergie, avec moins de passages, semis direct, couverts végétaux (majoritairement des légumineuses) et utilisation de glyphosate pour ne pas travailler le sol.

Les avantages du système sont une très bonne fertilité du sol, des coûts de production bas, de faibles émissions de gaz effet de serre, mais le système est risqué techniquement *«avec le semis direct on joue tout sur un seul coup, c'est difficile techniquement»* explique Jean-Michel Bouchié, *«d'autant que les couverts végétaux ont été décevants, pas suffisants pour lutter contre les adventices, nous avons donc du recourir aux herbicides par moment. Et je ne parle même pas des limaces. Le système donc a consommé plus de phytos que prévu»*.

Pas de recettes miracles

Pour Didier Guyon, président de la section grandes cultures de la FDSEA, la soirée n'a pas vocation à donner de recettes miracles. *«Avec les niveaux de prix que nous connaissons et la baisse annoncée de l'utilisation des intrants, notre rotation blé-orge-colza classique a trouvé ses limites, en termes de rendements, d'agronomie, de capacité à nous rémunérer... Chacune de nos fermes, chacun de nos territoires, chacun de nous est différent... Néanmoins, plusieurs leviers peuvent être combinés pour trouver des relais de valorisation sur nos exploitations»*.

LUCIE LECOINTE

▸ Focus

Blé de nos Campagnes 20 euros / tonne de valorisation de prix

L'aventure Culture Raisonnée Contrôlée, qui donnera naissance à la marque Blé de nos Campagnes (Lu, baguette Label Rouge...) a débuté à l'initiative de la coopérative Inovae, en recherche de valorisation pour ses adhérents dans différents départements autour de la Nièvre, au travers d'une offre de céréales de qualité pour la nourriture infantile. «Démarche originale», fait remarquer Étienne Henriot, président du GIE CRC, «car ce sont les producteurs qui ont élaboré le cahier des charges puis sont allés le proposer aux clients et distributeurs». La filière qui représente 50 800 hectares, regroupe OS, meuniers, industriels et distributeurs. Le cahier des charges est rigoureux «par exemple, on n'utilise pas d'insecticides de stockage, ce sont des contraintes logistiques et de stockage semblables à la bio». Les 1 800 producteurs valorisent ainsi une partie de leur production.

Diversifier son assolement Pour quels marchés?

Emmanuel Bonnin, technicien chez Soufflet Agriculture, zoome sur la lentille «côté producteur, elle permet de diversifier son assolement, côté consommateur, le packaging en sachet micro-ondable, Origine France, a un certain succès au rayon des protéines végétales. La demande est en augmentation. La marge brute est de l'ordre de 600 euros l'hectare, un chiffre semblable pour le pois chiches, une production complémentaire de la lentille en termes de type de sol».
À citer également des filières en démarrage chez Axéréal: «soja (poulet Carrefour), sarrasin (farine), et aussi l'initiative Cultiv'up (orge brassicole, blé tracé...) pour faire de nos règles environnementales un atout commercial» précise Patrick Tétard, élu Axéréal pour la Nièvre.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Blé: campagne 2017-2018 déprimée

Concurrence russe écrasante

Pour Xavier Cassedanne, ingénieur d'affaires au Crédit Agricole SA, *«plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer les faibles niveaux de prix de la campagne 2017-2018: stocks mondiaux importants depuis 5 ans (malgré une augmentation de la consommation), absence d'incidents climatiques majeurs sur les bassins de production, niveau de production record en Russie, forte concurrence de la Russie et de l'Argentine pour fournir notre principal marché, l'Algérie, parité euro/dollar défavorable aux exportations européennes...»*

Démographie, changement climatique: des raisons d'espérer ?

L'augmentation de la population mondiale, surtout en Aise et en Afrique, aura pour corollaire le développement de l'urbanisation et du pouvoir d'achat qui se traduiront par une forte hausse des besoins alimentaires (+70% d'ici 2050), *«surtout en protéines animales, grains, sucre, oléagineux. Pour le blé ce sont 200 millions de tonnes supplémentaires qui devront être produites»* explique Xavier Cassedanne.
De plus, il est probable que les changements climatiques impactent fortement les pays déjà déficitaires (par exemples l'Algérie et le Moyen-Orient) et tirent à la hausse les échanges mondiaux.
Aujourd'hui comme demain, pour le prix du blé, le malheur des uns fait le bonheur des autres...

Assemblée générale de l'Admien

La colère des irrigants



L'assemblée générale des Irrigants de la Nièvre a réuni environ 80 participants.

L'association pour la défense et le maintien de l'irrigation dans les exploitations nivernaises (Admien) a tenu son assemblée générale mercredi 7 février au Marault. 80 agriculteurs étaient présents.

Avec la présence d'Eric Frétillier, président des Irrigants de France et Jean-Louis Laurent, président des Irrigants de l'Allier et vice-président des Irrigants de France, l'assemblée générale de l'Admien a attiré plus de 80 participants. Des agriculteurs qui sont venus débattre du coût de l'énergie et de la politique de l'eau au niveau national, à commencer par la volonté de développer les retenues d'eau afin de pouvoir recueillir l'eau en hiver pour la réutiliser en été. Thierry Bordin, de la Chambre d'agriculture du Loiret, est intervenu afin d'expliquer comment optimiser un maximum l'eau suite à des essais réalisés sur des cultures de maïs, de soja et de cultures à paille (blé, orge). Enfin, si l'irrigation est traditionnellement utilisée dans la vallée de la Loire, entre Loire et Allier, le secteur du centre nivernais cherche aussi à sécuriser ses rendements et un noyau d'agriculteurs seraient intéressés pour intégrer le système sur leurs exploitations.

Vers un partage collectif de l'eau ?

Cette assemblée générale fut aussi l'occasion de débattre du nouvel arrêté préfectoral paru en août 2017 et qui a fait se lever un tollé général chez les agriculteurs irrigants. Celui-ci, interdisant tout nouveau prélèvement sur l'axe Loire-Allier, depuis le Mont Gerbier des Joncs jusqu'à Nantes, a été pris par Nacer Meddah, l'ancien préfet de la région Centre Val de Loire. Pris sur l'ensemble du bassin Loire en prévision du réchauffement climatique, il concerne de très nombreux départements dont une bonne partie de la Nièvre. Pour Didier Guyon, président des Irrigants du département, ce n'est qu'un pas de plus vers la restriction des activités agricoles et le prélude à d'autres mesures pouvant aboutir à la création d'une organisation unique de gestion collective sur l'axe de la Loire. Soit un partage collectif de l'eau entre tous les irrigants. *«Nous sommes contre pour deux raisons,»* explique Didier Guyon. *«D'abord, cela bloque tous les nouveaux prélèvements, ensuite, ceux qui existent auront accès à de moins en moins d'eau»*. Soulignant que sur la Nièvre, en période de crue, il coule aujourd'hui 2000 m3 par seconde, soit 7,2 M de m^3 par heure, alors que l'irrigation sur le département ne représente que 6,2 M de m^3 par an, il paraît nécessaire pour le président des Irrigants de la Nièvre, *«de mettre en œuvre la seule solution qui existe et qui consiste à stocker l'eau»*. Précisant que *«les moyens techniques existent»*. *«Aujourd'hui le Préfet nous fait de la répression, nous on demande de la prévention. On en parle depuis 20 ans mais rien ne se passe. Là on a bon espoir que ça bouge un peu mais il y a tellement de contraintes administratives, sociétales qui pèsent sur la volonté collective»*. Didier Guyon s'alarme de voir que *«la France est le deuxième pays à avoir les plus grosses réserves en eau en Europe et pourtant l'avant dernier en terme d'utilisation. On a de l'eau mais on ne l'utilise pas»*. Pour l'agriculteur, le dossier de l'eau devient un véritable enjeu de sécurité publique. *«L'eau, avant d'inonder les villes, devrait être retenue»*. Pour Didier Guyon, comme pour l'ensemble des agriculteurs irrigants, il est aujourd'hui urgent de mettre en place une véritable politique de stockage de l'eau.

Céline Clément

Contrôle des Gaec dans les 4 prochaines années

Une instruction technique vient de préciser les conditions des contrôles effectués par les DDT/M, pour vérifier la conformité de l'agrément des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (Gaec). Cette instruction vise à déterminer une méthodologie pour effectuer ces contrôles. Pour ce faire, deux niveaux de contrôles sont réalisés : un sur tous les Gaec, l'autre sur une sélection de Gaec. Le premier niveau de contrôle permet d'établir un état des lieux des Gaec à contrôler, et servira au second contrôle afin de permettre une analyse des risques plus ciblée pour contrôler une sélection de Gaec les années suivantes. La finalité étant que tous les Gaec aient été contrôlés au moins une fois tous les quatre ans. Les points de contrôles sont définis par l'instruction. Il s'agit de vérifier, que les activités du Gaec sont agricoles, que les maintiens dérogatoires d'agrément ou les dispenses de travail ne perdurent pas au-delà du délai pour lequel ils ont été accordés, que les règles relatives à la rémunération du travail, à la pluriactivité, à la notion de Gaec partiel et à l'interdiction de concurrence sont respectées.
Les conséquences du contrôle sont : la régularisation par le Gaec de sa situation, à la demande de la DDT/M, ou le retrait d'agrément par une décision préfectorale. Il est fortement recommandé, par l'instruction, que le préfet sollicite l'avis de la formation spécialisée avant d'acter une suite à l'issue du contrôle.
Notons que le Gaec encourt, du fait du retrait d'agrément, une inéligibilité aux aides de la Pac. Deux voies de recours contre la décision sont prévues : un recours administratif préalable et un recours contentieux en cas de rejet de celui-ci. Enfin, l'instruction technique précise la traçabilité du contrôle et la supervision de cette dernière. Toute perte de transparence ou de retrait d'agrément entraîneront des conséquences sociales, fiscales ainsi que sur les aides de l'État.

MG, FDSEA 58

Édito

«Quelle époque!»



Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA 58.

Oui l'époque est tout à la fois difficile et formidable.
- Formidable comme le stipule un sondage Odexa qui montre que les agriculteurs jouissent de 89% d'opinions favorables dans la société.
- Difficile car les agriculteurs ont une image de leur métier extrêmement dégradée avec un indice de confiance désespérément négatif.
- Formidable car les besoins alimentaires croissent au rythme de la population mondiale qui grignote les surfaces agricoles productives qui devraient les nourrir.
- Difficile car l'hyper mobilité, la flexibilité, la réactivité sont devenues mode de vie en ne tenant pas compte de ce qu'est l'agriculture qui est une industrie lourde qui exige stabilité, vision à long terme et sécurisation. Cela s'accommode très mal de la volatilité ambiante.
- Formidable car le consommateur veut manger plus vert, plus sain, plus *«bio»* et il est capable de se battre, comme dernièrement, pour des produits au prix le plus bas, tout en affirmant droit dans les yeux que la qualité a un prix !
Nous sommes bel et bien entrés dans une nouvelle ère agricole et nous devons nous organiser pour qu'elle soit une ère de prospérité et pas une ère de servilité pour nous producteurs.
La profession agricole souffre de cette situation qui va demander de grands changements.
Il faudra faire le deuil de la période passée. Et comme pour tous changements , il y aura du déni, de la colère, de la peur, de la tristesse. Puis viendra l'acceptation, la recherche du bon sens, la construction de projets et enfin comme souvent l'action de l'entrepreneur agricole.
Est-il encore nécessaire de se diviser, de se déchirer, d'accepter le *«dégagisme»* qui a œuvré même au plus haut de l'État.
La FDSEA de la Nièvre a toujours eu l'ambition de rassembler, de concerter, de proposer, de mutualiser des idées, pour que dans un avenir proche, je l'espère, l'époque soit formidable.

Cyrille Forest

Plan loup 2018-2023

Suite à la réunion *«Plan Loup»* avec l'administration, l'Etat ne prend pas la mesure des enjeux de la menace que représente le loup pour nos exploitations herbagères en souhaitant atteindre le seuil de 500 loups en France. FDSEA/JA n'ont cessé de rappeler que la priorité reste à l'activité de l'élevage, que les éleveurs aient le droit de défendre leurs troupeaux (hors plafond de prélèvement) et que nous refusons toute forme de conditionnalité des indemnisations.

FDSEA 58

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Cuma

Optimiser les performances de son matériel

La fédération des Cuma de la Nièvre a organisé du 5 au 9 février une session de bancs d'essai moteur et contrôles d'engins de levage dans les exploitations nivernaises. Des tests qui permettent d'optimiser les rendements des machines et d'assurer une sécurité optimale.



Fabrice Métrot est opérateur salarié des Cuma. Il intervient dans les exploitations pour réaliser des bancs d'essai moteur et des contrôles d'engins de levage.



Les agriculteurs testent leur tracteur afin d'identifier des sources de panne ou d'adopter une conduite plus économique.

Si les contrôles d'engin de levage sont obligatoires depuis 1993 pour tous les chefs d'exploitation, les bancs d'essai moteur ne sont en rien une obligation. Ils intéressent néanmoins de plus en plus d'agriculteurs, que ceux-ci souhaitent faire contrôler leurs machines ou encore optimiser leur utilisation. Ils s'adressent aux propriétaires d'un tracteur neuf ou plus ancien. *«En mesurant les puissances, la réserve de couple, les consommations de carburant, on va comparer ces données aux valeurs théoriques d'origine du tracteur et on va diagnostiquer les pannes ou les sources de pannes»*, précise Fabrice Métrot, opérateur salarié des Cuma. Si ces bancs d'essai permettent d'identifier les problèmes mécaniques, bien souvent des problèmes d'origine électronique, touchant les injecteurs et le turbo, un manque de puissance, des problèmes de cartographie moteur ou des pompes à injection défaillantes, ils permettent également d'orienter l'agriculteur vers une conduite davantage économique. *«Avec les mesures, poursuit Fabrice, on va pouvoir aider les agriculteurs dans leurs choix de régime du tracteur. On va leur donner des plages de régime moteur cibles suivant les travaux qu'ils réalisent, l'objectif étant de gagner en consommation de carburant»*. Des conseils et une orientation qui vont s'avérer précieux puisque le gain moyen en carburant est estimé à 1L par heure. *«On est au bout du développement des moteurs, estime Fabrice Métrot. Les moteurs se sont complexifiés avec les normes anti-pollution et le milieu technologique dans le milieu agricole est aujourd'hui à la pointe. Mais certains exploitants n'utilisent pas leur tracteur de manière adaptée»*. Pour remédier au problème, les bancs d'essai moteur sont donc tout indiqués. Ouverts à tous les exploitants agricoles et non pas réservés aux membres du réseau Cuma, ceux-ci durent environ 1h pour un coût de 120€. Fabrice Métrot, qui intervient sur tout le Nord Est de la France, couvre une quarantaine d'exploitation sur la semaine.

CÉLINE CLÉMENT

► Formations

13/03 Mieux comprendre le comportement de ses bovins

Mardi 13 mars de 9 h à 17 h 30. La matinée à la salle des fêtes de St Malo en Donziois (Le Bourg, 58350 St Malo En Donziois), l'après-midi en ferme (Lieu dit le Beauchot, 58350 St Malo En Donziois).

Programme

Matinée en salle : Comportement et réactions des bovins : comprendre leurs besoins fondamentaux et leur communication via les 5 sens.

Après midi en ferme : Comprendre le troupeau en pratiquant : observation éthologique du troupeau, évaluation de la docilité d'un animal, amélioration de la perception de l'homme dans l'élevage.

Intervenante : Pauline Garcia, spécialiste du comportement bovin, éleveuse de bovins allaitants Salers

Renseignements complémentaires et inscription auprès de :
Lola Jeanningros,
animatrice-conseillère polyculture-élevage Bio Bourgogne
lola.jeanningros@biobourgogne.org - 06 30 02 24 01

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Alsoni

Une vitrine des animaux sur le web

Alsoni a mis au point un nouveau site Internet : Genetic BC. Une base de reproducteurs qui permet aux adhérents de faire la promotion de leurs animaux.



Le site Internet Genetic BC va permettre de mettre en relation plus facilement les acheteurs et les vendeurs.

Depuis le lancement du site l'an dernier, déjà 106 élevages ont contractualisé une adhésion. 13 000 veaux, dont 31% sur l'Allier, 22% sur la Nièvre et 40% sur la Saône et Loire. Des bovins de race charolaise principalement et quelques animaux de race limousine. C'est dire si cette base de reproducteurs répondait à un véritable besoin de la part des éleveurs. *«C'est un plus pour les éleveurs puisque ce site permet de mettre en avant leur travail de sélection, il est axé sur des données techniques, ce n'est pas Le bon coin»*, insiste Cyril Collin, directeur d'Alsoni Conseil élevage. Le site, qui facilite la mise en relation entre vendeurs et éleveurs acheteurs, se découpe en plusieurs volets. Une partie présentation de l'élevage, puis une autre sur la vente des animaux du cheptel selon différents critères minimum établis par race. S'il est intéressé, l'acheteur a accès aux coordonnées du vendeur. Il dispose par ailleurs d'un outil bien utile : un comparateur qui lui permet de comparer jusqu'à cinq animaux. De plus les acheteurs peuvent faire une recherche par critère ce qui leur permet de faire une préselection. Enfin, ce site a pour vocation de couvrir une zone assez large, un plus pour les acheteurs.

CÉLINE CLÉMENT

Fièvre catarrhale ovine

Vaccinez vos animaux !

Les services vétérinaires de la DDCSPP de l'Yonne et le GDS 89 recommandent aux éleveurs de faire vacciner leurs animaux contre la FCO, pour les protéger avant l'arrivée du printemps, tant contre le sérotype 8 que le sérotype 4.



Il est recommandé de faire vacciner ses animaux avant l'arrivée du printemps.

La fièvre catarrhale ovine (FCO) ou *«maladie de la langue bleue»*, est une maladie d'origine exotique, transmise par un petit moucheron (culicoïde), qui affecte les bovins, les ovins et les caprins. Elle n'est pas transmissible à l'homme et n'altère pas la qualité des denrées d'origine animale, mais elle peut avoir des conséquences économiques importantes pour les éleveurs. Il existe 16 variantes connues (sérotypes) de ce virus dans le monde.

Depuis septembre 2015, le sérotype 8 de la FCO s'est propagé, depuis l'Allier, dans de nombreux départements français et notamment dans le sud de la Bourgogne. Dans l'Yonne, 54 foyers ont été détectés (2 en 2016, 42 en 2017 et déjà 10 depuis le 1er janvier 2018), confirmant la progression du virus vers le Nord. Dans les départements qui ont été les plus touchés l'an dernier, des problèmes de reproduction des animaux (avortements, vaches vides, veaux malformés), peut être liés à ce virus, sont observés. Par ailleurs, un nouveau virus, le sérotype 4, a fait son apparition en novembre 2017 en Haute-Savoie, suite à l'introduction de bovins contaminés venant de Corse.

Un foyer de ce nouveau virus a été récemment confirmé dans l'Aillantais, suite à l'introduction de deux veaux provenant de l'Ain. Ces veaux ont été abattus et les contrôles effectués dans les élevages environnants de l'Yonne n'ont pas mis en évidence de contamination. Toutefois, la progression du sérotype 4 en France semble inéluctable dès lors que les conditions climatiques seront propices au moucheron vecteur de cette maladie.

Dans les pays où la FCO de type 4 sévit, les ovins, notamment, ont développé des signes cliniques importants (fièvre, abattement, œdème, écoulement nasal, ulcères sur les muqueuses…). Il est donc conseillé de les protéger à l'aide de la vaccination.
La DDCSPP de l'Yonne (services vétérinaires) et le groupement de défense sanitaire (GDS) recommandent donc aux éleveurs de faire vacciner leurs animaux pour les protéger avant l'arrivée du printemps, tant contre le sérotype 8 que le sérotype 4.

Concernant le vaccin contre le sérotype 4 de la FCO, il est actuellement mis à disposition en priorité pour les petits ruminants (ovins, caprins) qui y sont plus sensibles, les animaux destinés à l'export vers des pays indemnes (le vaccin n'est par exemple pas nécessaire pour les exports en Italie) et les stations de reproductions.

Les éleveurs doivent se rapprocher de leur vétérinaire pour obtenir des conseils et pour toute commande de vaccins.
Pour plus d'informations les éleveurs peuvent également contacter :
- la DDCSPP de l'Yonne (services vétérinaires) : 03 86 72 69 00 ou 69 27
- le GDS (groupement de défense sanitaire) : 03 86 94 81 87
Sites internet :
http://www.fcoinfo.fr
http://www.gdsbourgogne.fr

PRÉFECTURE DE L'YONNE

Peut-être une future journaliste… ?



Léonie Bourgeois, élève de 3ème, en stage découverte entreprise à Terres de Bourgogne.

En stage toute la semaine dernière dans le bureau auxerrois de votre journal agricole départemental favori, Léonie a illuminé de son sourire une météo bien morose ! En classe de 3e option Cambridge au collège Saint-Joseph, cette petite fille d'agriculteurs à la retraite et nièce d'éleveurs ovins, a choisi Terres de Bourgogne pour effectuer son stage de séquence d'observation.
D'une durée de 5 jours consécutifs, ce stage est obligatoire pour tous les élèves de 3e, donnant l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel et préciser son projet d'orientation, tout en se confrontant aux réalités concrètes du travail.
C'est tout naturellement que cette passionnée de photo, amoureuse de la langue française et d'Histoire, a choisi d'accompagner une semaine durant un journaliste dans l'exercice de son métier. Enchaînant les reportages sur le terrain, notamment dans le milieu de l'élevage, où Léonie a pu s'adonner à son passe temps favori, en multipliant les prises de vues d'animaux.
Pas facile à 15 ans, de savoir ce que l'on fera plus tard, mais l'enthousiasme aide à gravir les montagnes et nul doute que cette passionnée de voyages saura trouver sa route. Bon vent à toi Léonie !

DB

▸ Formations

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48**

Développer mes capacités de communication pour… Mieux négocier, fluidifier mes relations avec mes proches, voisins, collègues
les 19 février et 05 mars à Auxerre.
Contact :
Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Agriculture bioélectronique, initiation en grandes cultures
Les 22 et 23 février à Courson-les-Carrières (jour 1) et Auxerre (jour 2).
Contact : Léa Pietri, 03 86 94 28 45

Prendre sa retraite : un projet à construire
Le 13 Mars à Auxerre. Contact :
Marc Abonnet , 03 86 84 21 95

Vie du sol, matière organique et pratiques agricoles
Le 20 mars (jour 1) et jour 2 durant l'automne 2018, à Auxerre.
Contact : Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46

Développer l'affirmation de soi.
Les 5 et 26 avril à Auxerre.
Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Récolte et conservation des fourrages
le 14 mars à Tannerre en puisaye.
Contact : Camille Lemoine , 03 86 92 36 52

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture. Formation d'1,5 jour découpé en 3 demi-journées :
le 26 avril matin puis en mai et juillet. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

AVANT SAISON
Ficelle, sous-films, filets, films d'enrubannage et bâches à ensilage, sous-film adhésif: l'ensilage conservé à 100%
+ DE 60 T. VENDUES EN 2017
CHAPUIS FRÈRES
Saint Marc sur Seine
03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage

▶ Agenda

24/02 Foire de Saint-Léger-Vauban

Grand rendez-vous incontournable de la région, la Foire de Saint-Léger-Vauban se déroulera samedi 24 février. Avant tout, exposition d'animaux d'élevages, cette Foire est aussi l'occasion d'un large éventail de matériels agricoles exposés. Producteurs de toutes sortes seront également présents. Fabrication de boudin à l'ancienne et animations diverses tout au long de la journée. Repas sous rotonde chauffée le midi et le soir, omelette géante, suivie de la soirée dansante gratuite pour clôturer la journée.

Découvrons le potager

Exposition « découvrons le potager « du 10 au 23 février, salle des associations de Thorigny sur Oreuse. Aux horaires de dépôt de pain et de la médiathèque. Conseil de jardinage et vie pratique autour de la permaculture vendredi 23 février à 20 h 30. Atelier *«graines germées»* le samedi 24 février à 14 h 30. Entrée gratuite. Renseignements au : 03 86 88 48 47.

Exposition *«La nature monte le son»*

Le Museum d'Histoire Naturelle, 5 bvd Vauban, à Auxerre, vous emmène au cœur des paysages sonores., avec son exposition « La nature monte le son », complétée de l'exposition photographique « Bestiaire sonore », portant sur certaines espèces d'animaux sauvages de France et de Bourgogne. Parmi elles, certaines facilement observables et audibles, alors que d'autres sont moins connues et plus discrètes. Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 13h30 à 17h30 ; mercredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; dimanche, de 14 h à 17h30. Fermé les samedis et jours fériés. Entrée gratuite

24/02 Atelier taille à Sens

Samedi 24 février, à partir de 14 h, la Société horticole de Sens organise un atelier sur la taille du rosier, au parc du Moulin à Tan. Animation gratuite ouverte à tous, sans inscription. Apporter gants et sécateurs. Renseignements au 03 86 95 44 37 ou au 06 87 28 72 50 ou shs89@orange.fr

21/02 Joigny Carnaval

Défilé en musique et brûlage de Monsieur Carnaval, mercredi 21 février, à partir de 14h30, Hôtel de ville de Joigny

17 et 18/02 Vide-greniers et bourses diverses

Samedi 17 février : Puces des couturières à Sens
Dimanche 18 février : Bourses toutes collections à Gurgy ; Brocante mensuelle du mail à Sens ; Bourse aux livres, cd, dvd…, à la Salle des Fêtes de Soucy.

24/02 Atelier de réparation participatif à Auxerre

Que faire d'un grille pain, d'une lampe ou d'un sèche-cheveux en panne ? Les jeter ? Pas question ! La Jeune Chambre Economique et le Fablab Atelier des Beaux Boulons organisent un *«Repair Café»* le dernier samedi de chaque mois dans un lieu différent d'Auxerre. Le principe : on apporte ses objets à réparer (ils doivent tenir dans les bras) et on les répare ensemble autour d'un café. Des réparateurs bénévoles sont là pour aider et outils et matériel sont disponibles sur place.
repaircafeauxerre@gmail.com

▶ Formations

Les formations Bio Bourgogne

Choisir ses outils de désherbage mécanique et les régler sur ses terres

Date : mercredi 21 mars
Horaires : 9h - 17h30
Lieu : (lieu à définir selon participants)
Programme : Caractéristiques des outils de désherbage mécanique ; Conditions d'intervention désherbage mécanique ; Choix de l'outil de désherbage ; Présentation des outils de désherbage ; Réalisation des réglages...
Intervenant : David Roy, Agrobio 35
Renseignements et inscription auprès de Hélène Levieil, responsable service grandes cultures Bio Bourgogne.
helene.levieil@biobourgogne.org - 06 77 30 78 82.

Lutter contre les maladies du bois par le regreffage et le curetage des ceps

Dates : mardi 27 mars à Chablis
Horaires : 9h - 17h30
Lieux : BIVB de Chablis, 1 rue de Chichée, 89800 Chablis
Programme :
• Regreffage : physiologie de la plante, rôle du cambium ; les différents types de greffes ; intérêt du regreffage ; démonstration sur le terrain.
• Curetage : Différencier le bois mort et le bois vivant ; Bien identifier les flux de sève fonctionnels ; Comment manipuler la tronçonneuse ; Comment ouvrir le cep et cureter correctement ; Démonstration sur le terrain.
Intervenant : François Dal, conseiller viticole à la Sicavac
Renseignements et inscription auprès de Diane Guilhem, conseillère viticulture Bio Bourgogne.
diane.guilhem@biobourgogne.org - 06 71 63 29 73.

Viticulture

«On faisait un peu office de marginaux...»



Bio ou conventionnel, pas de visite chez un vigneron d'Irancy sans dégustation !

Depuis une dizaine d'années, les conversions bio se sont multipliées chez les viticulteurs bourguignons. Parmi lesquels Thierry Richoux, qui exploite aujourd'hui 23 ha de vignes en agriculture biologique sur Irancy.

Ils sont deux vignerons dans le village à s'être lancés dans la conversion biologique de leur exploitation en 2010 et Thierry Richoux, aujourd'hui encore le reconnaît : *«on faisait un peu office de marginaux au niveau des copains»*. C'est en 1979, qu'il rejoint le domaine familial au sortir de ses études à Beaune. Une époque où certains dans le village produisaient encore des cerises et un peu de céréales. Si la vocation viticole d'Irancy a traversé les siècles, l'exploitation des vergers à l'aube des années 60 était alors plus rémunératrice que la culture de la vigne.
On ne se réveille pas un matin en décidant de se lancer dans le bio, la réflexion est plus longue : *«on était plusieurs au village, à prendre conscience de l'impasse dans laquelle on se dirigeait avec la multiplication des traitements…»* C'est en 2008, que Thierry Richoux commence à côtoyer le Sedarb : *«on acceptait des gens comme nous, qui n'avions pas encore franchi le pas»*. Rejoint par son collègue David Renaud, ils débutent de concert leur certification deux ans plus tard : *«si les deux premières années ont été assez faciles, 2012 aura été un peu plus compliquée, avec à la fois de l'humidité au début et très sec sur la fin, mais on s'est accroché et au final pas trop mal sorti»*. Mais l'engagement doit être total : *«quand on y va, pas de pas en arrière. Une fois que la machine est lancée, on y croit, persuadé qu'on est sur le bon chemin»*. Avec au final depuis, des rendements, à quelques ha près, toujours dans la moyenne de l'appellation.

Une notoriété qui franchit les frontières

Les vendanges sont manuelles et Thierry y tient : *«à la fois pour la qualité, mais aussi pour l'esprit»*. Récoltés en caisses, les raisins passent sur une table vibrante et une table de tri, avant une préfermentation à froid : *«on refroidit la vendange pendant 4 ou 5 jours et après, on chauffe naturellement une partie du jus, qui va ensemencer la cuve et la fermentation démarre facilement…»* Rajoutant du sucre canne bio pour la chaptalisation suivant les années : *«et on en met de moins en moins. Pas non plus de levure, ni d'enzymes, j'avais déjà ralenti tout ça depuis longtemps»*. Avec derrière un élevage plus long que la moyenne : *«on vient seulement de mettre en bouteilles les 2015»*. Composée aux trois quarts de particuliers, la clientèle a vu d'un bon œil le passage en bio de l'exploitation : *«mais ils sont nombreux encore, à penser que le bio signifie qu'on laisse la nature se débrouiller toute seule !»* Quand à imaginer que le bio est toujours synonyme de bon, Thierry Richoux a cette formule : *«je connais des vignerons en conventionnel, qui font d'excellents produits et d'autres, en bio, où on ne se régale pas forcément»*. Rejoint aujourd'hui sur l'exploitation par ses fils, Gabin et Félix, Thierry a vu ces dernières années s'accroître la renommée de l'appellation : *«un effet de cascade aussi, face à l'engouement pour les vins rouges et d'un prix plus abordable que les grands crus plus au sud…»* Une assurance pour l'avenir d'autant qu'aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des américains admiratifs du pinot noir venir jusqu'à Irancy : *«appréciant notamment l'aspect humain de nos vins. Des gens qui aiment ce que l'on fait et nous disent avoir passé une bonne soirée autour d'un Irancy. Cela remonte parfois le moral et vaut bien toutes les médailles !»*



Aujourd'hui, les 23 ha du domaine ont été convertis en bio.

DOMINIQUE BERNERD

États généraux de l'alimentation

Le double combat de la FNSEA

Patrick Benezit, secrétaire général adjoint de la FNSEA, était présent à Bretenière début février : l'occasion de rappeler plusieurs travaux actuellement menés.

La FNSEA entreprend chaque année une tournée régionale. Un passage en Bourgogne-Franche-Comté s'est déroulé le 5 février à Bretenière avec la participation du secrétaire général adjoint Patrick Benezit. Celui-ci est allé à la rencontre du conseil d'administration de la FRSEA. Plusieurs points d'actualité ont été abordés et notamment celui des États généraux de l'alimentation.

Patrick Benezit a rappelé le rôle actif de la FNSEA dans ce dossier d'envergure : *«Nous sommes rentrés dans l'exercice bien avant le discours de Rungis. La FNSEA a formulé un certain nombre de propositions pour arriver au changement de cap tant attendu. Nous étions présents dans différents groupes de travail durant les EGA et nous continuons de mettre la pression pour arriver à nos fins»*.

La FNSEA demande une réglementation qui protège le prix payé au producteur : *«aujourd'hui, tout est fait pour le baisser. Cela doit cesser, les crises agricoles sont trop profondes. L'élaboration du prix doit partir des coûts de production, la voie contractuelle doit nous permettre d'y arriver. La stratégie dans laquelle l'agriculteur récupère ce qu'il reste ne doit plus exister»*.

La FNSEA condamne la politique des prix abusivement bas. *«Jusqu'ici, aucune réglementation ne l'interdit»* déplore Patrick Benezit, *«nous demandons aussi la possibilité de renégocier certaines closes en fonction de l'évolution des marchés. Regardez ce qu'il s'est récemment passé avec le beurre : la distribution n'a pas voulu passer de hausses... Cette guerre des prix doit stopper, les conséquences pour les producteurs sont catastrophiques. Les promotions doivent être limitées, des règles doivent être en mesure de les encadrer. Nous demandons que le législateur appuie sur l'ensemble de ces points»*. La FNSEA souhaite une dérogation au droit de la concurrence, comme l'explique son secrétaire général adjoint : *«en France, nous avons quatre centrales d'achats et 500 000 agriculteurs. Les règles de la concurrence ne peuvent malheureusement pas s'appliquer comme dans les autres secteurs industriels, il faut rétablir un certain équilibre»*.

Les textes des EGA ont été récemment déposés au conseil des ministres, un débat parlementaire va maintenant débuter. *«La FNSEA reste fortement active dans le dossier»* poursuit Patrick Benezit, *«les discours que nous avons entendus durant ces EGA nous vont bien, il faut maintenant que le texte colle au casting. Nous demandons une réglementation conforme à ce qui a été dit. Des contrôles et des sanctions doivent être prévus dans les textes, ces derniers doivent être extrêmement précis. Les rapports de force sont en notre défaveur, il ne doit y avoir aucun échappatoire. Il en va de la responsabilité de l'État»*.

AURÉLIEN GENEST



Francis Letellier, Frédéric Perrot, Patrick Bénézit et Daniel Prieur, réunis à la Maison de l'agriculture.

Une *«incohérence politique majeure»*

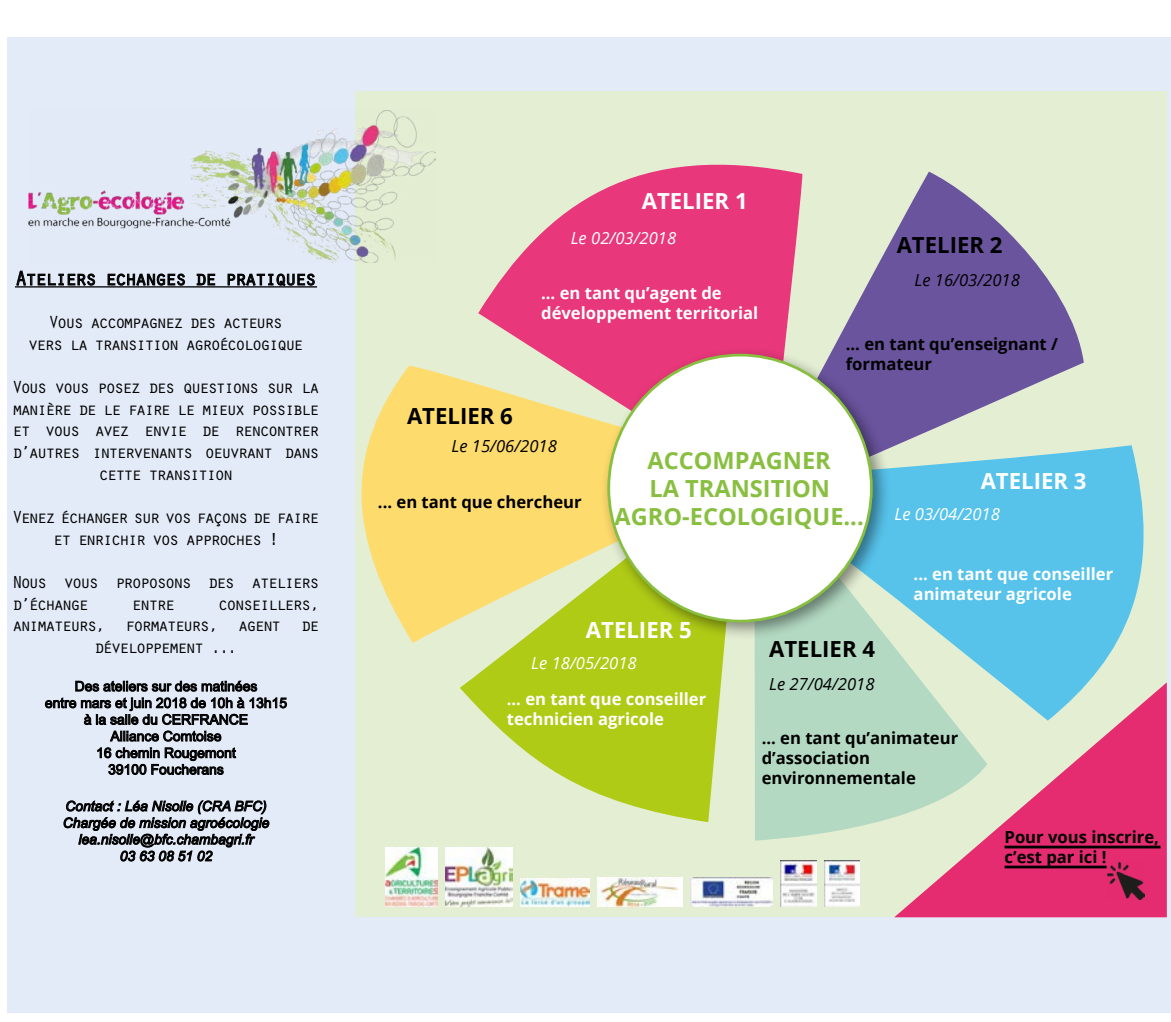
Ce rendez-vous a été l'occasion de dénoncer les projets d'importations de viandes d'Amérique. *«Ce dossier est totalement en désaccord avec les objectifs des EGA qui ambitionnent d'élever la qualité des produits»* fait remarquer Patrick Benezit, pour qui *«signer le Ceta et entrevoir des accords avec le Mercosur»* est *«tout simplement impensable»* : *«le Canada utilise aujourd'hui 46 substances interdites en Europe avec divers antibiotiques, produits phytosanitaires, hormones, activateurs de croissance et autres farines de viande ! Nous nous apprêtons à signer avec le Brésil, le pays des grandes fraudes alimentaires... Même Poutine a stoppé ses approvisionnements de viandes en provenance du Brésil. Viandes bovines, viandes blanches, éthanol... De nombreux produits sont concernés par ces échanges. Si nous faisions la même chose chez nous, dans les mêmes conditions, nous irions certainement en prison et nous détruirions immédiatement l'intégralité de la production»*.
Des actions de lobbyings sont menées depuis l'automne auprès de parlementaires, des actions syndicales devraient prochainement suivre en l'absence d'avancées. *«L'économie des exploitations françaises est en danger»* insiste Patrick Benezit, *«nous n'avons nul besoin de ces produits. L'Europe, avec la bénédiction de la France, propose de troquer l'agriculture pour vendre des TGV, des Airbus ou des voitures. Ces accords ne doivent pas se faire sur le dos des paysans !»*

Agro-écologie

Accompagner la transition agro-écologique en Bourgogne Franche-Comté

En 2017-2018, les Chambres d'Agriculture de BFC mènent un projet visant à stimuler et accompagner les agriculteurs vers des pratiques et des systèmes agro-écologiques multi-performants. Ce travail est conduit en partenariat avec les Établissements publics d'enseignement agricole et Trame et avec le soutien de l'État et de l'Europe.
Différentes actions ont déjà été organisées et vont se poursuivre jusqu'en décembre 2018 : portes ouvertes, vidéos, outil web collaboratif, annuaire d'acteurs de l'agro-écologie en BFC.
Ateliers d'échanges de pratiques
De mars à juin, 6 ateliers d'échanges de pratiques sont proposés aux professionnels accompagnant les agriculteurs : agent de développement territorial, enseignant/formateur, conseiller animateur agricole, animateur d'association environnementale, conseiller technicien agricole et chercheur.
Ces espaces de rencontres et d'échange ont pour objectif de comprendre les modes d'intervention, d'améliorer les méthodes d'accompagnement et de construire un réseau de pairs pour développer la coopération. La participation est gratuite et il est possible de s'inscrire à un ou plusieurs ateliers selon les préoccupations de chacun !
Le premier atelier, ayant pour thème *«Accompagner la transition agro-écologique en tant qu'agent de développement territorial»*, a lieu le vendredi 2 mars de 10h à 13h15 à Foucherans (39).
Vous retrouverez toutes les informations nécessaires (programme, dates, lieu, inscription) sur le site de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté : http://www.bourgogne.chambagri.fr/
N'hésitez pas à contacter Léa Nisolle de la CRABFC (lea.nisolle@bfc.chambagri.fr / 03 63 08 51 02) si vous avez besoin de plus de renseignements.

LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BFC, LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE BFC ET TRAME



▸ *En bref*

Safer : Un mois pour notifier un refus d 'attribution de terres

Un décret du 7 février, publié au Journal officiel du 9 février, oblige la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) à donner une réponse aux candidats non retenus pour l'attribution d'une terre dans un délai d'un mois «*à compter de l'affichage de l'avis d'attribution du bien*». Cette notification doit être justifiée par la Safer, qui doit donc expliquer «*les motifs de son choix*». Auparavant, ce délai n'était pas inscrit dans le Code rural.

Cour des comptes : Opposition aux taxes sur les farines et les céréales

Les taxes sur les farines et les céréales constituent des exemples d' impôts «*inadaptés*», selon la Cour des comptes, qui a publié le 7 février son rapport annuel 2018. «*La Cour renouvelle sa précédente recommandation de supprimer les taxes sur les farines et les céréales*», dont le produit s est élevé en 2016 à respectivement 68 M€ affecté à la MSA et 17 M€ affecté à FranceAgriMer, écrit-elle. Les Sages proposent de supprimer les «*taxes obsolètes dont les coûts de gestion apparaissent disproportionnés, comme les taxes sur les farines et les céréales*», a déclaré le 7 février Didier Migaud, premier président de la Cour. Le budget de l 'État 2017 a maintenu la taxe farine, malgré l' opposition des meuniers et après sa suppression en première lecture à l 'Assemblée. «*Cette taxe grève lourdement la compétitivité de la profession*», a rappelé le président de l' ANMF (meuniers) Lionel Deloingce. Pour la Cour des comptes, le fait de la maintenir semble «*injustifié*».

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

Statut du fermage

Les fermiers métayers posent le cadre d'une refonte

Réunis en congrès à Marcy l'Étoile dans le Rhône, la section nationale des fermiers métayers de la FNSEA a travaillé sur une refonte totale du statut du fermage pour l'adapter aux nouvelles formes de l'agriculture d'aujourd'hui. Près de 180 adhérents ont travaillé à huis clos le 31 janvier, puis une table ronde le lendemain a enrichi la réflexion avant que le président, Luc Roland, livre les préconisations de la SNFM pour une réforme du statut du fermage


Actuagri
Luc Roland, président de la SNFM.

Au premier abord, le sujet du statut du fermage peut apparaître comme un simple sujet technique et complexe. Pourtant, c'est un thème essentiel dans le monde agricole français. Défini par la loi de 1946, le statut du fermage a été modifié par petites touches par différentes lois agricoles. Aujourd'hui, les acteurs sont unanimes, et le président de la section nationale des fermiers métayers (SNFM) de la FNSEA, Luc Roland, l'admet volontiers, «*le statut du fermage semble ne plus correspondre aux attentes*». C'est dans un esprit de refonte générale et globale que le nouveau président élu il y a un an et les membres du conseil d'administration de la SNFM ont travaillé en amont du congrès avec le réseau.

Éviter les contournements du statut

«*C'est une section des fermiers unie, qui estime indispensable de recréer un équilibre entre bailleur et fermier afin d'éviter la disparition d'un dispositif garant de la pérennité de nos exploitations agricoles*», a souligné Luc Roland en conclusion du 70ème congrès de la SNFM qui s'est tenu à Marcy l'Étoile dans le Rhône les 31 janvier et 1er février, dont le thème était «*Vers un nouveau statut du fermage, plus de sécurité pour le fermier et davantage de liberté pour le bailleur*». «*Nous souhaitons être novateurs dans nos propositions*», a indiqué Luc Roland, «*et pour cela il nous faut encore un peu de temps pour travailler au sein du CA afin d'obtenir un consensus*».

La SNFM souhaite un statut du fermage qui doit tenir compte de l'évolution de l'agriculture avec la progression des agriculteurs hors-cadre familiaux, l'essor de l'agriculture urbaine, les attentes sociétales du «*produire mieux*» et les impératifs environnementaux. «*Il doit également permettre d'éviter les contournements du statut qui se développent ou la forte hausse du travail à façon intégral*», insiste le président.

Un statut sécurisant mais souple

Pour les fermiers, le nouveau statut du fermage doit garantir aux exploitants de pouvoir rester fermier durant toute leur carrière, sans acquisition obligatoire du foncier agricole. Autre révolution à mener, ce nouveau statut doit également permettre de «*céder l'exploitation dans sa globalité avec l'intégralité des terres et avec l'accord de l'ensemble des bailleurs, y compris pour les enfants de l'exploitant. Les propriétaires ruraux ne sont pas prêts à se voir imposer un fermier par l'exploitant sortant, ce qui explique que le bail cessible instauré en 2006 soit un échec*», analyse Luc Roland. La SNFM est ainsi prête à laisser la liberté aux bailleurs de refuser un fermier, «*selon des motifs discutés entre fermiers et bailleurs, et inscrits dans la future loi*». Après cette proposition, un murmure a parcouru les rangs des congressistes. «*Ce sera impossible à faire accepter aux propriétaires*», chuchote un agriculteur à son voisin.

Retrouver «*l'esprit de la loi de 1946*»

Pour tenir ce cadre, la SNFM se donne encore un mois et demi pour travailler et rendre public ces propositions. «*Elles devront être actées par le conseil d'administration de la FNSEA*», a par ailleurs rappelé Henri Bies-Péré, deuxième vice-président du syndicat en conclusion du congrès qui a salué la méthode innovante consistant à repartir de zéro pour construire un nouvel édifice législatif, en retrouvant «*l'esprit de la loi de 1946*». Il a ainsi rappelé que le nouveau statut du fermage doit également être accompagné d'une rénovation des outils en matière de contrôle de la propriété foncière pour éviter l'accaparement des terres par des sociétés opaques, de contrôle des structures pour que le pouvoir de l'argent ne supplante pas les besoins des agriculteurs et de la définition officielle de l'actif agricole afin de savoir qui sont ceux qui peuvent prétendre au statut du fermage.


Réussir
Le statut de fermage doit prendre en compte les agriculteurs hors-cadre familiaux, l'essor de l'agriculture urbaine et les attentes sociétales.

Zones défavorisées simples

Nouvelle réunion au ministère

La carte des zones défavorisées simples provoque toujours des remous dans le milieu agricole. Une nouvelle réunion devait s'est tenue le 9 février au ministère à ce sujet à la suite de plusieurs actions syndicales.



Photo: Réussir

FNSEA et JA souhaient que les régions participent à l'enveloppe de l'ICHN.

Le 9 février, devait se tenir un nouveau comité de suivi, au ministère de l'Agriculture, sur les zones défavorisées simples liées à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).
Depuis plusieurs semaines, l'ensemble des syndicats agricoles font front commun face aux propositions de cartes du ministère pour faire progresser le zonage. Près de 110 cartes ont été testées, «*avec tous les critères possibles*», a rapporté une source proche du dossier. Le 7 février, à la suite de manifestations récurrentes d'agriculteurs, notamment dans le sud de la France, une réunion tardive avec des membres du ministère a été organisée. «*Nous sommes satisfaits de la réunion. La nouvelle carte que l'on nous propose réintègre totalement le Lot-et-Garonne. Nous gagnons même cinq communes. C'est un solde positif*», s'est félicité Patrick Franken, président de la coordination rurale du Lot-et-Garonne, à l'AFP.

Une problématique budgétaire non résolue

Pour autant, comme le rappelle la Confédération paysanne dans un communiqué du 8 février, ce nouveau zonage «*nécessitera un budget supplémentaire*». En effet, à budget constant, si certaines communes supplémentaires intègrent la carte, le montant de l'aide par exploitation devrait automatiquement diminuer. Pour la Conf', ce serait alors «*une baisse de 45 % de l'ICHN dans les zones défavorisées*». Le syndicat revendique donc un transfert financier du premier au deuxième pilier de la Pac, comme l'an passé pour pouvoir abonder le budget. Une position que la Coordination rurale (CR), la FNSEA et les Jeunes agriculteurs (JA) réfutent vigoureusement. Le syndicat majoritaire et les JA souhaitent que les régions participent à l'enveloppe ICHN au travers par exemple des enveloppes MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) non consommées dans leur totalité.

Un Stéphane Travert discret

La CR considère, elle, que c'est au ministère de la Transition écologique et solidaire de payer ce supplément budgétaire. Et de réclamer, le 7 février dans un communiqué, la prise en compte des externalités positives de l'élevage dans ces zones, en termes de biodiversité, stockage du carbone, prévention des inondations, ouverture des milieux et de pollinisateurs. Stéphane Travert reste quant à lui discret sur le sujet dans ses interventions aussi bien lors du congrès de la Fédération nationale bovine à Évreux le 7 février qu'à l'Assemblée nationale lors des questions au gouvernement. Il évoque une carte obsolète «*édifiée en 1976*» et «*des craintes légitimes*». «*Il y a des éleveurs qui sortiront de ces zones*», a-t-il déclaré, prônant «*un langage de vérité*» mais rappelant que pour l'heure, «*rien n'est arrêté*». Il souhaite une carte «*équilibrée, équitable et soutenable*».

ED

Des manifestations qui s'enchaînent

Pour protester contre le projet de révision de la carte des zones défavorisées simples, les manifestations se sont enchaînées dans le sud de la France, notamment en Occitanie. Ainsi, plus de 200 agriculteurs, ont bloqué trois accès de l'autoroute A62 (Bordeaux-Toulouse), le 2 février. Le lendemain, une vingtaine d'agriculteurs et dix tracteurs bloquaient le péage de l'A20 au nord de Montauban. Le 5 février, c'est une centaine de tracteurs qui bloquaient les quatre principaux ronds-points d'accès à Auch (Gers). Le même jour, un mouvement s'est également tenu en Haute-Garonne, avec une opération escargot sur l'A68 entre Albi et Toulouse. Et le 7 février, plusieurs axes de Toulouse ont été bloqués.

ICHN Une nouvelle carte qui regroupe 59 373 bénéficiaires, en hausse de 13 %

Un comité national de pilotage de la réforme des zones défavorisées simples (ZDS), s'est tenu le 9 février. La nouvelle carte présentée par le ministère de l'Agriculture regroupe désormais 59 373 bénéficiaires et 13 984 communes «contre environ 52 500 bénéficiaires et 10 429 communes aujourd'hui», précise-t-il dans un communiqué. «*C'est 3 555 communes supplémentaires et une augmentation de 13 % du nombre de bénéficiaires*». Le plafond de 10% du territoire national, fixé par Bruxelles, est presque atteint (9,75 %) ce qui laisse une marge de 150 000 ha. Ces derniers seront conservés pour permettre de faire jouer à Bruxelles «*la continuité territoriale*». Dans son communiqué, le ministère précise que Stéphane Travert portera auprès de la Commission «*une demande de prise en compte d'un critère de continuité territoriale permettant de réintégrer certaines communes perdant l'éligibilité mais situées dans une zone, par ailleurs, entièrement classée*». Il a aussi précisé que «*les exploitants qui sortiraient du zonage bénéficieraient de mesures d'accompagnement*». La nouvelle carte incluant, entre autres, le critère du morcellement parcellaire ne satisfait toujours pas les syndicats agricoles, qui annoncent continuer à mener des actions en régions. L'Occitanie a vu plusieurs de ses communes réintégrées dans la carte, à l'inverse du Centre-Val de Loire, notamment en zones intermédiaires. Ce zonage nécessiterait 13% de budget supplémentaire. La question budgétaire n'a pas été tranchée, mais un groupe de travail État, régions, et professions agricoles devrait voir le jour.

► En bref

Phytos : La FNSEA reçue par un ministre de la Transition écologique «à l'écoute»

La FNSEA a été reçue par le ministre de la Transition écologique le 12 février «*à la demande de celui-ci*», précise Christiane Lambert qui l'a trouvé «*à l'écoute*». La FNSEA lui a présenté son contrat de solutions. «*Il nous a répondu : "Je n'y suis pas opposé"*», rapporte la présidente du syndicat. Par ailleurs, elle lui a rappelé les lignes rouges à ne pas franchir sur la feuille de route phytos du gouvernement. «*Il ne doit pas y avoir de renationalisation de décisions, l'harmonisation européenne doit être la règle. (...) Ensuite, il ne doit pas y avoir de coûts supplémentaires pour les agriculteurs et enfin il ne doit pas y avoir d'impasses techniques*». Sur ces lignes rouges, Nicolas Hulot n'a pas pris position. Christiane Lambert espère «*qu'il en tiendra compte*» lors de la réunion de présentation du projet de feuille de route du gouvernement sur les phytos, en présence de quatre ministres (Agriculture, Transition écologique, Santé, Recherche), des professionnels et des associations prévue le 14 février. Le gouvernement avait lancé la concertation sur ce projet le 19 janvier. Sa finalisation est prévue «*avant la fin du premier trimestre 2018*», selon les ministères concernés. Dans la version du 19 janvier, la feuille de route du gouvernement tient en trois parties: diminuer l'utilisation des substances les plus préoccupantes, structurer et renforcer la recherche sur la santé, amplifier la recherche et le développement d'alternatives.

LUCAS
focus on performance



Gamme CASTOR : distributrices pailleuses



Gamme SPIRMIX: mélangeuse à vis verticales



I-RON MIX

CONDITIONS MORTE SAISON

Contactez votre distributeur

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Sarl Manière
MORTIER PARÉS POUR LE FUTUR

Toucy - Venoy 03 86 44 00 77
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66
Censerey - St Bonnet
Étang/Arroux 03 80 84 43 76

▶ En bref

Lait Un nouveau lait citoyen disponible dans les Intermarchés

Depuis le 3 février dernier, tous les Intermarchés de France proposent le lait *«Des éleveurs vous disent merci»*. Il est issu d'un projet co-construit entre Intermarché et les éleveurs partenaires de la laiterie Saint-Père d'Agromousquetaires (Saint-Père-en-Retz, 44). La proposition a été portée par les éleveurs, puis accueillie par le groupement Les Mousquetaires. La brique d'un litre de lait demi-écrémé est vendue 0,88 €. 0,44 € sont reversés aux 136 éleveurs membres de l'Organisation Professionnelle (OP) de la laiterie. Cette démarche est clairement affichée sur le packaging, permettant aux consommateurs de faire le choix d'un achat citoyen. Les éleveurs sont ainsi rémunérés 440 euros les 1 000 litres avec une contractualisation sur cinq ans. Ce projet, s'il rencontre le succès escompté, pourrait s'étendre à d'autres produits tels que le beurre ou la crème. D'autres filières agricoles pourraient également être concernées.

Lactalis Des autocontrôles positifs volontairement non délivrés, selon la DGAL

Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture, a clairement regretté, le 13 février lors de son audition par la Commission des affaires économiques du Sénat, le manque de transparence de la part de Lactalis. *«Je constate qu'il y a eu un décalage entre les éléments donnés au niveau de l'inspection [par les services vétérinaires à l'automne, ndlr] et ce que l'on a pu récupérer comme autocontrôles»* à la suite de l'alerte salmonelle, a-t-il déclaré. Selon lui, des salmonelles de type agona ont été retrouvées dans l'environnement lors d'autocontrôles en 2009, 2011, 2013, 2014 et 2017. *«Il est dommage qu'il n'y ait pas eu un questionnement»* de la part de l'entreprise suite à ces résultats, a-t-il souligné et de préciser que *«la génération spontanée, cela n'existe pas !»*. Il s'est aussi interrogé sur une possible contamination de la tour n°2 de l'usine de Craon, disant attendre le *«dossier que Lactalis doit fournir»*. Il a insisté sur la question de la maîtrise des salmonelles en élevage, estimant que 3% des élevages détiendraient des vaches porteuses de salmonelles. Il s'agirait donc par la suite de pouvoir les détecter pour les éliminer.

Information d'abattage

Tout est en ligne

Le nouveau site de consultation des informations d'abattage est fonctionnel depuis le 8 janvier. Plus pratique, il permet d'accéder à ses informations en ligne, et de parcourir l'historique des abattages en région, semaine par semaine.



A la demande de la Section Bovins d'Interbev, les Comités Régionaux et Normabev ont travaillé, sur le second semestre 2017, à la mise en place d'un nouveau site Internet pour les comités. Un portail, décliné pour chaque nouvelle région d'Interbev, permet :

- De communiquer sur les actions du comité,
- De diffuser aux éleveurs les données d'abattage et sanitaires mises à disposition de chaque région par Normabev.

Ce nouveau dispositif harmonisé permet aux éleveurs, par un accès sécurisé, de consulter leurs données d'abattage et sanitaires avec le même visuel sur l'ensemble du territoire. Chaque Comité Régional dispose en outre d'un espace grâce auquel il peut communiquer sur ses actions auprès de l'ensemble des acteurs de la filière mais aussi du grand public.

En tant qu'éleveur vous pouvez donc accéder à vos données d'abattage, sur le nouveau site mis en ligne par Interbev depuis le 8 janvier dernier. La nouvelle adresse (interbev-bfc.normabev.fr) pointe vers une page d'accueil à partir de laquelle on accède (en haut à droite) à ses données personnelles.

Identifiants inchangés

Comme beaucoup d'éleveurs l'ont remarqué, certains navigateurs ne reconnaissent plus les identifiants et mots de passe enregistrés précédemment, sur l'ancien site.

Pas de panique : ce sont les mêmes qu'autrefois. On rentre son numéro de cheptel d'un côté, et si l'on a oublié son mot de passe, une procédure spéciale est prévue (voir copie d'écran). Pour ceux qui n'ont pas encore de code, une procédure est également prévue pour s'inscrire.

Rappelons que l'accès au site permet de prendre connaissance des informations de poids, conformation et d'engraissement concernant les animaux dont l'éleveur est propriétaire quel que soit le lieu d'abattage en France, et ce dans les 24h.

Il permet en outre d'éditer les tickets de pesée et de réaliser des statistiques puisque l'historique des animaux abattus est conservé. Lorsque c'est le cas, la mise en consigne de la carcasse est mentionnée.

Et depuis fin 2017, les informations relatives aux motifs de saisie figurent également sur la ligne des animaux concernés.

Des fréquences d'apparition des saisies, regroupées par types, sont disponibles ainsi que des fiches précisant la nature du problème rencontré, les causes probables et les moyens d'y remédier au niveau de l'élevage lorsque c'est possible.

Cerise sur le gâteau, un espace est également prévu pour consulter l'historique régional des abattages.

Propreté, classement, catégorie, couleur (pour les veaux)… Tout est renseigné et mis à jour de façon hebdomadaire, avec la comparaison à l'année précédente. Un bon moyen de se comparer à la moyenne des apporteurs.

Le fichier *«Classement»* est ainsi particulièrement riche en information, avec le détail des catégories, le poids moyen de bêtes, l'âge moyen, le tonnage… Une bonne source d'information.

LD d'après Interbev

Négociants. Votre accès également prévu

Pour les négociants et coopératives apportant des animaux dans un abattoir français, un accès est également prévu, qui permet là aussi de consulter ses données et de les retrouver facilement en ligne. Contactez le Comité Régional BFC par mail.

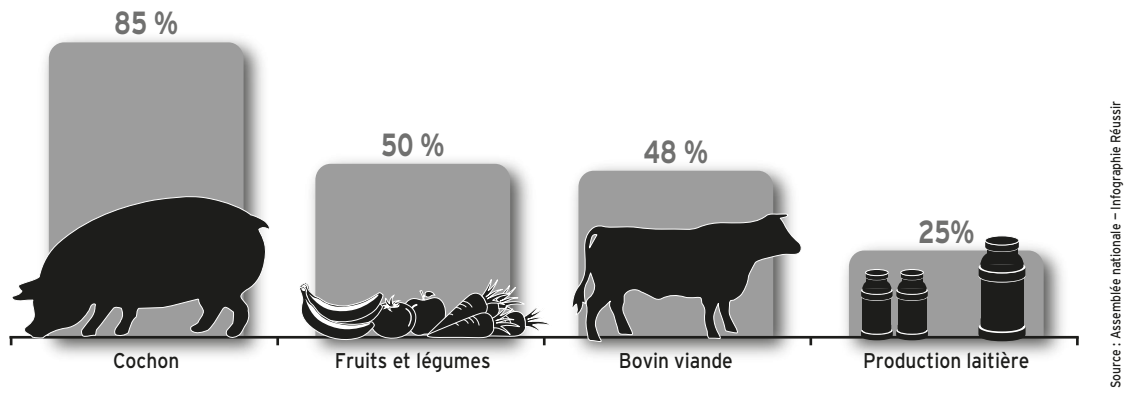
Organisations de producteurs (OP)

Les producteurs n'adhèrent pas assez

«Le taux de pénétration estimé du dispositif des organisations de producteurs (OP), désignant le pourcentage de structures par filière ayant fait le choix de solliciter une reconnaissance en OP, reste variable selon les secteurs», peut-on lire dans une étude d'impact de l'Assemblée nationale qui analyse le projet de loi *«pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire»* déposée le 31janvier par Stéphane Travert.

Celle-ci constate que *«la structuration en OP s'est fortement développée mais ne permet pas, le plus souvent, d'accroître significativement le pouvoir de marché des producteurs»*. Ainsi, 40 % des OP dans le secteur lait représentent moins de 40 millions de litres ; dans le secteur fruits et légumes 60 % des OP représentent moins de 10 M€ ; en viande bovine 79% des OP représentent moins de 40% de la production de la viande bovine commercialisée annuellement par les OP ; en viande ovine, 67% des OP représentent moins de 40% de la production ; et en viande porcine, 67 % des OP représentent moins de 20 % de la production. Il y a donc encore *«des marges de progrès à réaliser»*, selon l'étude.

Taux de pénétration du dispositif des organisations de producteurs (OP)
En % par filière



Terres de Bourgogne
ARVALIS Institut du végétal

SPÉCIAL **Orges de printemps**

L'orge de printemps
Une céréale d'excellence

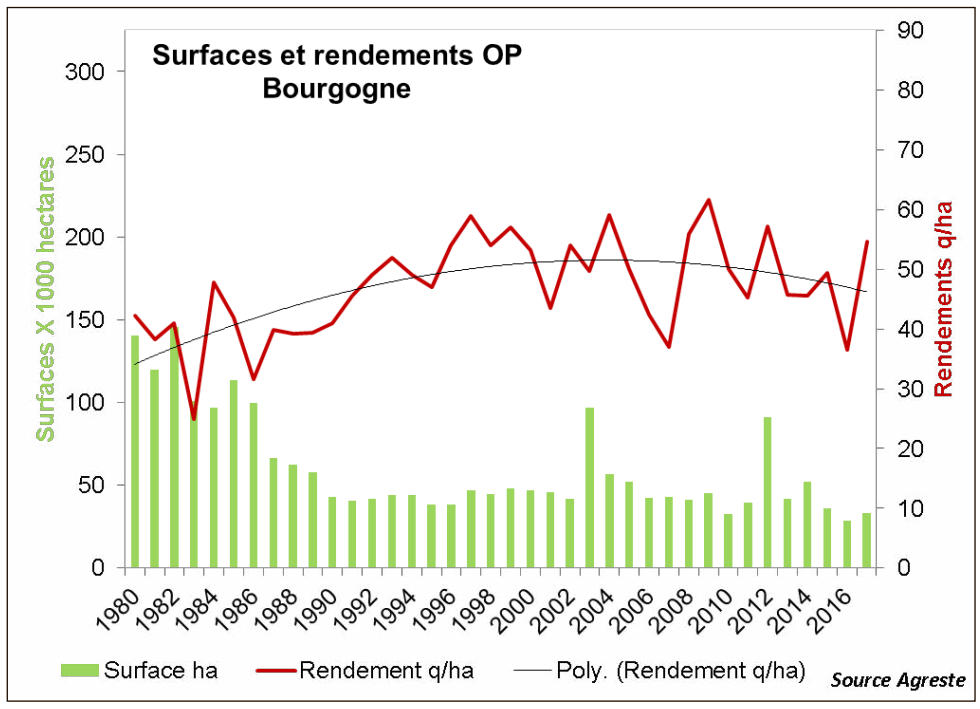
La Bourgogne est une région historiquement de culture d'orges brassicoles. Les orges d'hiver brassicoles, plus adaptées à des qualités de terre moyennes, ont détrôné les orges de printemps à partir du début des années 1980. Mais ces dernières occupent toujours des surfaces significatives *(carte et figure 2)*, en particulier dans les meilleures zones agronomiques de l'Yonne et de la Côte d'Or.

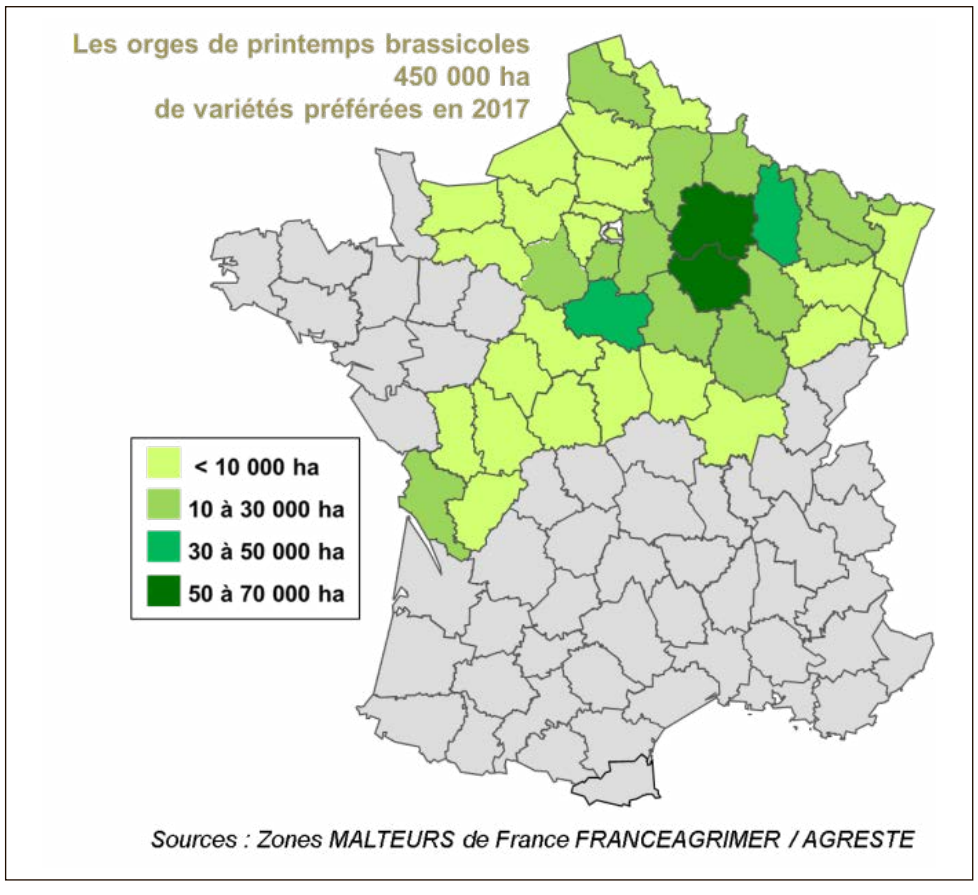
Après avoir progressé jusqu'au début des années 2000, les rendements stagnent depuis et, surtout, sont irréguliers d'une année à l'autre depuis 10 ans *(figure 2)*. Dans ces conditions, contenir la teneur en protéines entre 9.5 et 11.5% comme le demande le cahier des charges des malteurs reste une des soucis majeurs pour les producteurs *(figure 3)*.

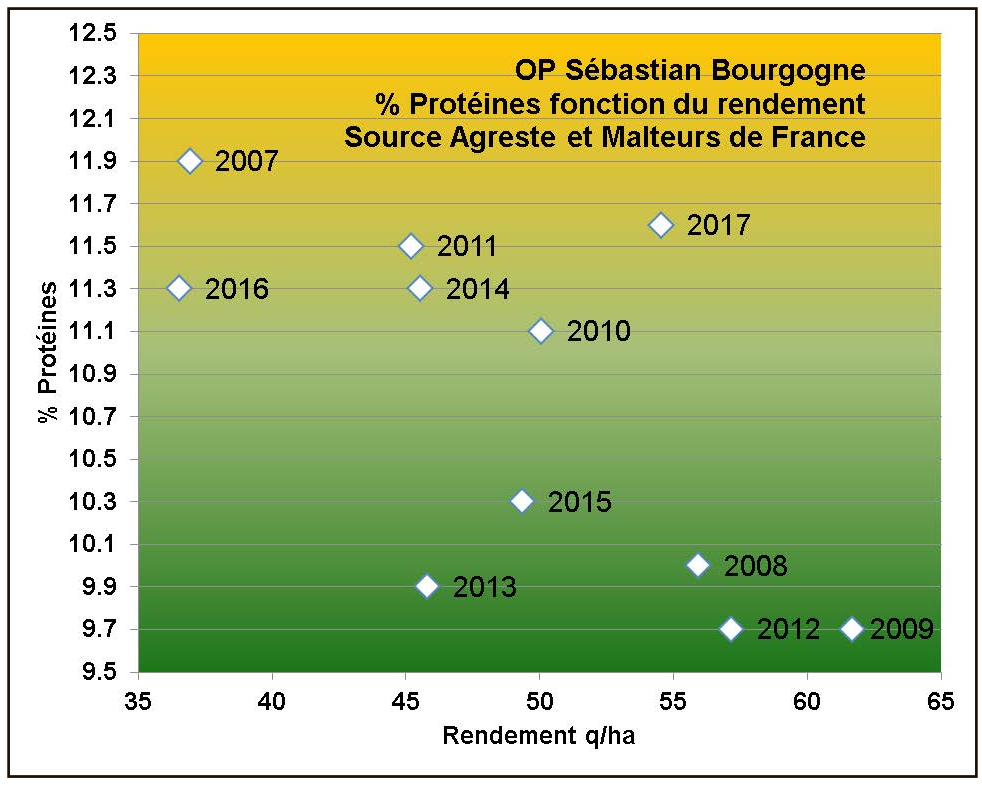
Le climat chaotique observé au cours des dernières années ne rend pas facile la vie de cette espèce au cycle court, potentiellement soumise à des stress de sécheresse en avril pendant le tallage comme d'échaudage en juin pendant le remplissage des grains. A l'inverse cette espèce présente un certain nombre d'atouts : prix de vente compétitif (sous réserve d'être de qualité brassicole) par rapport aux autres céréales, espèce de coupure dans la rotation pour limiter le développement des mauvaises herbes, niveau de dépense d'intrants relativement modeste avec une pression des produits phytosanitaires limitée. Enfin, lorsque l'équipement est présent, l'orge de printemps valorise bien l'irrigation.

Dossier rédigé par Luc Pelcé et Diane Chavassieux,
ARVALIS – Institut du végétal Bourgogne Franche - Comté









Variétés Notre avis pour les semis du printemps 2018

La culture des orges de printemps en France a pour vocation quasi exclusive la production de malt. Il est donc fortement recommandé de cultiver les variétés pour lesquelles les organismes de collecte locaux ont un marché. Ces variétés sont sélectionnées dans la liste éditée chaque année par les Malteurs et Brasseurs de France.



Variétés préférées des malteurs et des brasseurs pour la récolte 2018

RGT Planet (RAGT 2014)

Productivité : Présente depuis 2014 dans le réseau d'essais Arvalis, cette variété est la plus productive en 2014, 2015 et 2016, trois années climatiques très contrastées. En 2017, si on excepte la variété fourragère Etoile, elle est en tête du regroupement, à égalité avec KWS Fantex.

Qualité : Son calibrage est bon, au niveau de Sebastian en moyenne. Ses teneurs en protéines sont calées sur la régression «protéines - rendement» et elles sont faibles du fait de sa productivité très élevée. Son PS est dans la moyenne.

Agronomie : Précoce, elle est moyennement sensible à la verse. Elle présente un profil maladies intéressant : tolérante à l'oïdium et à la rhynchosporiose et moyennement sensible à la rouille naine.

Conclusion : RGT Planet présente globalement de bonnes caractéristiques agronomiques et une productivité élevée.

KWS Irina (KWS Momont 2012)

Productivité : Comme en 2014 et 2015, KWS Irina produit quelques % de moins que RGT Planet. En moyenne sur 4 ans, elle se positionne en deuxième position.

Qualité : Son calibrage est dans la moyenne basse et sa teneur en protéines contenue en lien avec sa bonne productivité en moyenne sur plusieurs années. Son PS est parmi les plus faibles, à 3 points de moins que la référence Sebastian.

Agronomie : 1/2 précoce, elle a une excellente tenue de tige. Elle est assez sensible à la rhynchosporiose, moyennement sensible à la rouille naine et tolérante à l'oïdium.

Conclusion : Cette variété a un potentiel de rendement important, mais il est nécessaire de bien maitriser la rhynchosporiose les années à forte pression. Sa très bonne tenue de tige est un atout.

Sebastian (Unisigma 2003)

Productivité : Cette variété maintenant assez ancienne est la moins productive du regroupement.

Qualité : Son calibrage est régulièrement parmi les plus élevés, tout comme son PS. Sa teneur en protéines est dans la moyenne.

Agronomie : 1/2 précoce, elle est moyennement sensible à la verse et à la rouille naine. Elle est assez sensible à la rhynchosporiose et très sensible à l'oïdium.

Conclusion : Malgré son moindre potentiel, Sebastian reste apprécié par la filière pour sa qualité.

Explorer (Secobra 2011)

Productivité : En moyenne pluriannuelle, son rendement est intermédiaire entre ceux de Sebastian et KWS Irina.

Qualité : Son calibrage, sa teneur en protéines et son PS sont dans la moyenne.

Agronomie : Cette variété précoce est moyennement sensible à la verse. Elle est assez sensible à la rhynchosporiose et très sensible à l'oïdium. En revanche, elle est assez tolérante à la rouille naine.

Conclusion : Explorer est dans la moyenne pour la plupart de ses caractéristiques, et il est nécessaire de bien maitriser la rhynchosporiose les années à forte pression.

Prestige (RAGT 2001) et Sunshine (Unisigma 2009) couvrent moins de 1 % des surfaces de multiplication en 2017.

Variétés en observation commerciale et industrielle

Pour la récolte 2018, les variétés Fatima et KWS Fantex rentrent dans la première étape d'observation commerciale et industrielle et Sangria dans la deuxième étape. Ces variétés rivalisent avec KWS Irina pour le rendement.

Sangria (Saaten Union 2015)

Productivité : Sur 5 ans, en intégrant les 2 années d'essais pour l'inscription, elle produit 7 % de moins que RGT Planet et est équivalente à KWS Irina.

Qualité : Son calibrage est en moyenne au niveau de celui de Sebastian ainsi que sa teneur en protéines. Son PS est un peu supérieur à la moyenne.

Agronomie : Cette variété précoce est assez sensible à la rhynchosporiose et à la rouille naine. Elle est assez tolérante à la verse et tolérante à l'oïdium.

Conclusion : Cette variété avec une productivité moyenne a comme atout son assez bonne tolérance à la verse.

Fatima (Agri-Obtentions 2016)

Productivité : En moyenne sur 4 ans, en intégrant les 2 années d'essais pour l'inscription, elle produit 6 % de moins que RGT Planet.

Qualité : Son calibrage est proche du niveau de celui de Sebastian et sa teneur en protéines dans la moyenne. Son PS est un correct.

Agronomie : Cette variété précoce est moyennement sensible à la verse, à la rhynchosporiose et à la rouille naine. Elle est tolérante à l'oïdium.

Conclusion : Fatima est dans la moyenne pour la plupart des caractéristiques.

KWS Fantex (KWS Momont 2016)

Productivité : En moyenne sur 4 ans, en intégrant les 2 années d'essais pour l'inscription, elle est la deuxième variété la plus productive, avec 5 % de moins que RGT Planet.

Qualité : Pour le critère calibrage, elle est la plus régulière sur 4 ans, avec en particulier un très bon comportement en 2016 où elle se situe parmi les meilleures. Sa teneur en protéines et son PS sont dans la moyenne.

Agronomie : Cette variété ½ précoce est assez tolérante à la verse et présente un bon profil maladies : tolérante à la rhynchosporiose et à l'oïdium et moyennement sensible à la rouille naine.

Conclusion : KWS Fantex présente comme atouts une productivité élevée et un bon profil agronomique.

Implantation Dates et densités de semis

Dates de semis

La date de semis est conditionnée par la date de ressuyage des sols et la possibilité d'exécuter une préparation superficielle en un minimum de passages. Suite à un hiver humide, il est souvent bénéfique d'attendre un ressuyage correct du sol plutôt que de vouloir semer à tout prix. Le créneau de semis idéal pour l'orge de printemps en Bourgogne se situe dans une fourchette de dates de semis d'environ un mois, **du 20 février au 15 mars**. Les semis avant le début de cette période sont souvent exposés à un coup de froid hivernal, alors que les graines sont en train de germer ou que la plante est encore peu vigoureuse. Le bilan d'une telle pratique est trop aléatoire pour être conseillé. Inversement, les semis après la fin de cette période (parfois nécessaires après un hiver humide), risquent de pénaliser la capacité de tallage de l'orge. Il faut donc penser, dans ce cas, à augmenter les densités de semis pour pallier à cet inconvénient. De plus, un semis trop tardif peut décaler le cycle dans une séquence de jours échaudants pendant le remplissage des grains.

Densité de semis

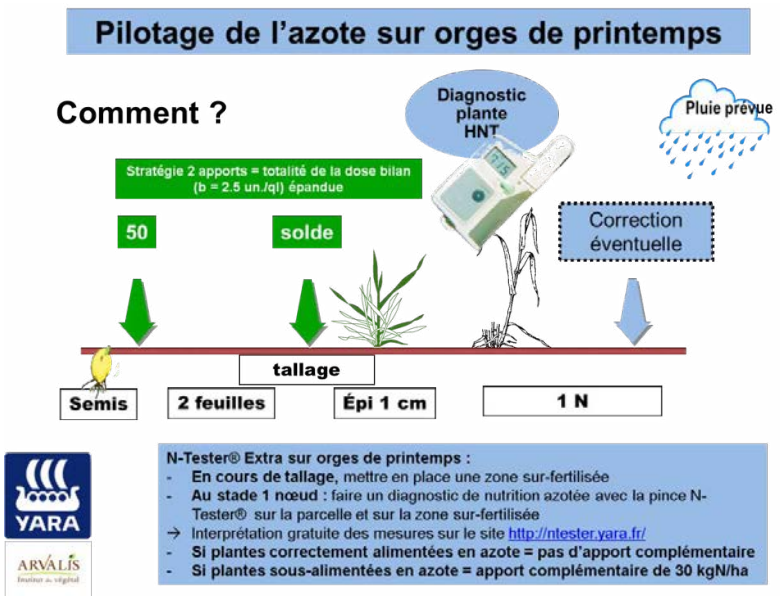
Les hauts rendements sur les orges à deux rangs sont souvent atteints avec des peuplements épis élevés. La densité de semis aura pour objectif d'installer un peuplement suffisant, mais sans être excessif, pour éviter la verse assez fréquente sur cette espèce et par conséquence la baisse du calibrage. Dans les limons, le conseil s'établit à 290 à 350 grains/m² et sur les sols argilo-calcaires de plateaux entre 350 et 450 grains/m².



Fertilisation azotée Quelles stratégies ?

Calcul de la dose totale d'azote prévisionnelle

Le calcul de la dose totale d'azote prévisionnelle se réalise selon la réglementation du 5ème programme d'action de la directive nitrates mis en place dans chaque région. Le calcul s'appuie sur le bilan de masse. Dans le détail, se reporter au texte régional :
Lien DRAAF Bourgogne Franche - Comté : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Le-cinquieme-programme-d-actions,224
Une donnée complémentaire pour finir de calculer la dose totale selon la méthode du bilan de masse est la prise en compte de la minéralisation des couverts en interculture. Ces couverts sont obligatoires dans les zones concernées par le 5e programme d'actions de la directive nitrates sur toutes les intercultures longues depuis 2012. La période d'interculture qui précède l'implantation d'une orge de printemps se situe dans ce cas de figure. Les essais réalisés depuis plusieurs années sur les couverts en interculture permettent d'estimer la quantité d'azote libérée par la minéralisation du couvert après sa destruction et plus particulièrement après l'ouverture du bilan (MrCI). Dans le cas précis de l'orge de printemps, la date du reliquat azote sortie hiver (RSH) se réalise au mois de février et la destruction du couvert est conseillée entre le mois de novembre et de décembre. Selon les espèces, il faut compter dans les fournitures azotées entre 10 (graminées et crucifères) et 30 unités (mélanges avec des légumineuses.



Cette méthode a été testée avec succès en 2017 dans plusieurs situations où le reliquat d'azote minéral en sortie d'hiver était élevé. La mesure réalisée au stade 1-2 nœuds n'a pas conduit au déclenchement d'un apport d'azote complémentaire. La courbe de réponse à l'azote a montré que la dose X était effectivement suffisante.

Préconisations de fractionnement des apports d'azote sur orge de printemps

	Semis	Levée	2-3F	D.tallage	P.tallage	Epi 1cm	1N*
Fractionnement conseillé : (semis précoce, sols superficiels Poitou-Charentes, Berry, Bourgogne, sols de craie, emploi de solution azotée, RSH faible, sols froids)		50 u		Dose X-50			
Semis tardif ou levée rapide	50u			Dose X-50			
Apport unique : réservé aux faibles doses	Dose X						

* Pour détecter d'éventuelles situations de carences azotées, il est possible de réaliser un diagnostic plante avec la méthode N-Tester® Extra au stade 1 nœud. Surveiller en particulier les variétés les plus productives pour éviter d'avoir une teneur en protéines trop basse (phénomène de dilution).

Fractionner pour viser une teneur en protéines «brassicole»

Le débouché des orges de printemps est majoritairement brassicole, ce qui implique de faire attention à la qualité technologique et notamment la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale et, dans une moindre mesure, le fractionnement. La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre efficacité acceptable (apports pas trop précoces) et une teneur en protéines compatible avec les exigences brassicoles. Le fractionnement est conseillé pour les semis précoces, les sols superficiels ou avec un reliquat d'azote sortie hiver faible et lorsque la dose totale est supérieure à 120 unités/ha.
En cas d'apport au semis de solution azotée ou d'urée, il est préférable d'enfouir l'engrais pour limiter les pertes d'azote par volatilisation.

Lutte contre les mauvaises herbes

Les indications portées dans cet article reflètent l'état de la science et de la technique à la suite de nombreuses expérimentations. Les informations réglementaires peuvent évoluer et sont présentées dans l'état des connaissances à la date d'édition de ce document. Les dites informations données sous ces réserves ne sauraient engager la responsabilité des auteurs de ce document. Les propositions correspondent à quelques situations types de la région et ne peuvent être considérées comme exhaustives.

L'implantation printanière et le caractère couvrant de l'espèce devraient théoriquement rendre cette culture facile à désherber. Mais les systèmes de cultures dans lesquels on la rencontre et le faible nombre de produits préconisables, rendent la gestion de certaines adventices problématique, surtout les graminées.
Il convient en particulier d'être très vigilant envers **le ray-grass** dans les rotations où les cultures d'automne dominent (Colza / Blé / Orge de printemps) surtout si les implantations sont réalisées sans labour. Dans ce cas**, il faudra profiter de l'interculture longue pour détruire un maximum de ray-grass (avant et après la culture intermédiaire)** car les solutions dans l'orge sont peu nombreuses.
La folle avoine est encore assez répandue mais reste assez facile à gérer avec un produit foliaire (Axial Pratic…).
Le vulpin est plus rare car ses levées se font plutôt à l'automne mais il peut néanmoins envahir aussi cette culture comme cela a été observé au cours des années récentes.
En prévention du risque de graminées résistantes, il est indispensable de ne pas faire reposer le désherbage de la parcelle uniquement sur des molécules appartenant au groupe HRAC A. C'est pourquoi l'Avadex 480 est un allié non négligeable en orge de printemps.
Côté dicotylédones, la flore est souvent mixte entre les adventices traditionnelles et des plantes à germination printanière (renouées).

Sols limoneux et limono-argileux

(Dicotylédones : pensées, véroniques, renouées…)

Flore dominante	présemis	Prélevée Postlevée	tallage	fin tallage	jusqu'à 2 nœuds	Coût €/ha	IFT produit
Folle avoine				Axial pratic 0.9 **(A)** + H		35	0.8
Vulpin/Ray Grass, pensées, véroniques		Herse étrille possible — Picoloso 70g **(F1)** ou Plateform 40 WG 25g **(E)**+ Primus 15g **(B)** ou Nessie 0.75 **(C3, F1)** ou Picotop 1.2 **(F1, O)**	Axial pratic 1.2 **(A)** + H			57 70.5 60.5 68	1.7 2 2 1.9
	En cas de forte infestation graminées	Avadex 480 3 **(N)**	Axial pratic 1.2 **(A)** + H			109 122.5 112.5 119	2.7 3 3 2.9
Vulpin/Ray Grass, renouées, gaillet		Herse étrille possible	Axial pratic 1.2 **(A)** + H		Aka 1 **(O, B)** ou Bofix 3 **(O)** ou Pixxaro EC 0.5 **(O)** ou Omnera LQM 1 **(O, B)**	79.5 75.5 74.5 75.5	1.7 2 2 2
	En cas de forte infestation graminées	Avadex 480 3 **(N)**	Axial pratic 1.2 **(A)** + H		Aka 1 **(O, B)** ou Bofix 3 **(O)** ou hormones **(O)**	79.5 75.5 74.5 75.6	1.7 2 2 3

Avadex 480 : rechercher un sol frais, bien travaillé pour une bonne efficacité

Sols argilo-calcaires

(Dicotylédones : pensées, véroniques, renouées, crucifères, ombellifères…)

Même programme en remplaçant Plateform 40 WG 25g (E) + Primus 15g (B) par Plateform 40 WG 25 g+ une des nombreuses spécialités à base de metsulfuron-méthyl solo à 15g (B), ou bien avec une association Nessie/Brennus Xtra 0,5L (C3+F1) + metsulfuron-méthyl solo à 15g (B), ou encore Picosolo 70 g (F1) + metsulfuron-méthyl solo à 15g (B).

Lutte contre les maladies

Complexe maladies

L'helminthosporiose teres domine moins le complexe des maladies sur les orges de printemps depuis quelques années. En revanche, d'autres maladies s'invitent en début de cycle :
Rhynchosporiose : Les attaques de rhynchosporiose sur orge de printemps sont assez fréquentes cette année, comme depuis quelques années. Mais la sécheresse observée au printemps a largement calmé son développement.
Oïdium : L'oïdium a été moins présent cette année dans les parcelles d'orges de printemps.
La rouille naine et la ramulariose se sont faites discrètes en 2017.

Nuisibilité modérée des maladies

Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Ils sont généralement compris dans une fourchette de 0 à 10 q/ha selon les variétés, voire un peu plus cette année. Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles. . Les semis d'orges de printemps à l'automne sont à surveiller notamment vis-à-vis du risque rhynchosporiose pour des variétés sensibles.


Rouvres en Plaine (21), le 18/04/2017
RGT Planet - Semis 22/02/2017

Une stratégie par type de variété : la variété est un levier efficace de gestion du risque maladies

Les résultats expérimentaux enregistrés au cours des années passées ont montré l'intérêt d'adapter la protection fongicide à la sensibilité des variétés. Ainsi pour les variétés sensibles aux maladies telles que SEBASTIAN, EXPLORER, voire KWS IRINA et SANGRIA deux traitements, dont un précoce efficace sur rhynchosporiose et oïdium, sont généralement valorisés, sauf si la parcelle est indemne de maladie au moment du premier traitement. A l'inverse, un traitement unique au stade dernière feuille étalée est suffisant pour les autres variétés. RGT ASTEROÏD rejoint RGT PLANET et KWS FANTEX parmi les plus tolérantes. Il sera néanmoins raisonnable de les observer sur des semis très précoces de février.

Avec quoi traiter ?

Les programmes fongicides proposés sont établis sur la base d'un prix de vente des orges de 16.5 €/q. La principale recommandation est d'alterner le plus possible les matières actives afin d'assurer la pérennité de leur efficacité. La liste des produits proposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Néanmoins elle tient compte de la réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires. Par ailleurs, tous les produits cités sont référencés sur la «Liste des spécialités phytopharmaceutiques recommandées sur orge de brasserie».

Lutte contre la verse

Évaluer le niveau de risque

Le peuplement épis, composante très plastique sur les orges de printemps, est un paramètre déterminant du risque de verse. Les tallages élevés favorisés par des semis précoces constituent donc un signe précoce de risque. A l'inverse les faibles tallages, issus de semis tardifs (au-delà du 20 mars), éloignent le risque sans toutefois l'annuler. Les conditions de croissance, principalement définies par le climat (températures, rayonnement,...) et l'alimentation hydrique (profondeur de sol, irrigation,...) jouent également un rôle important. L'évaluation du risque peut se faire dès le semis selon les classes de sensibilité variétales pour les variétés brassicoles (Tableau ci-dessous). Un ajustement est possible à partir du stade épi 1 cm en fonction de l'état de végétation.

	Sensibilité variétale
Peu sensible	KWS IRINA – KWS FANTEX
Assez Sensible	RGT PLANET - SEBASTIAN – SANGRIA – FATIMA - MARYLIN – *ESMA* - *LAUREATE*
Sensible	EXPLORER – *FANDANGA* – *ELLINOR* – *RGT ASTEROÏD* - *ETOILE* - CHEPHREN

État de la végétation à épi 1 cm	Risque
	Faible
Claire	Modéré
Normale	Elevé
Excessive	Très élevé
	Très élevé

En italique variétés récentes = classement selon notes GEVES à l'inscription, à confirmer.

Programmes de régulation

Epi 1 cm	1 nœud	2 nœuds	Dernière feuille		Coût (€/ha)
			Apparition	Etalée	
RISQUE MOYEN					
			ETHEVERSE 0.5 L		7.5
	ARVEST 0.8 - 1 L				9-11
	TERPAL 0.8 à 1 L				10.5-13
RISQUE ELEVE					
	ARVEST 1.2 à 1.5 L				13-16.5
	TERPAL 1.2 à 1.5 L				15.6-19.5
	ARVEST ou TERPAL 0.8 à 1 L		ETHEVERSE 0.3 L		15-17.5
	MODDUS, TRIMAXX 0.4 L				18
	PROTEG DC/CISAM DC 0.25 à 0.3 L				12.5-18.5
	MEDAX MAX 0.25 à 0.3 kg				14.5-17
	MEDAX TOP 0.5 à 0.6 L				15.5-18.5
RISQUE TRES ELEVE					
	ARVEST ou TERPAL 1 à 1.25 L		ETHEVERSE 0.3 L		15.5-21
	MODDUS, TRIMAXX 0.3 à 0.4 L*		ETHEVERSE 0.3 L		17.5-22.5
	PROTEG DC/CISAM DC 0.2 L		ETHEVERSE 0.3 L		23
	MEDAX TOP 0.5 L		ETHEVERSE 0.3 L		20
	MEDAX MAX 0.2 kg		ETHEVERSE 0.3 L		16

** Dose faible en conditions de croissance faible*

Recherche scientifique Itab/Inra

Peut-on se passer du cuivre en agriculture biologique ?

Le cuivre est utilisé, notamment en agriculture biologique, pour contrôler diverses maladies fongiques ou bactériennes. Les restrictions règlementaires croissantes de son usage ont conduit l'Institut technique de l'agriculture biologique (Itab) et l'Inra à commanditer une expertise scientifique sur différentes solutions techniques permettant son remplacement.

Dans la plupart des types d'agriculture et, en particulier en agriculture biologique, le cuivre est utilisé pour contrôler diverses maladies fongiques ou bactériennes. Parmi les 50 usages du cuivre homologués pour les cultures pérennes, maraîchères et en grandes cultures, trois utilisations contre des maladies fongiques sont considérées comme *«majeures»* de par les surfaces, le poids économique et les impacts environnementaux en jeu. Il s'agit de la tavelure du pommier, du mildiou de la vigne et du mildiou de la pomme de terre.

Des concentrations excédentaires en cuivre ont des effets néfastes sur la croissance et le développement de la plupart des plantes, sur les communautés microbiennes et la faune des sols. Ces effets ont motivé des restrictions réglementaires d'usage (plafonnement des doses applicables par hectare et par an), allant jusqu'à son interdiction dans certains pays (Pays-Bas et Danemark). Dans ce contexte, l'Itab et l'Inra ont commandité une expertise scientifique collective visant à réaliser une synthèse pluridisciplinaire et critique des connaissances scientifiques et techniques disponibles sur ce sujet.

Une large gamme d'alternatives

Plusieurs alternatives au cuivre existent, avec des effets souvent partiels. Une première méthode consiste à exploiter les capacités de résistance des plantes aux pathogènes concernés, notamment grâce à la création de variétés résistantes à partir des ressources génétiques de l'espèce cultivée ou apparentée. Ceci étant, leur usage reste délicat en raison de la question de la durabilité des résistances (risque de contournement ou d'érosion des résistances variétales en particulier) ou encore de l'effet défavorable des résistances sur le rendement, les qualités gustatives ou encore la valeur alimentaire. Par ailleurs, d'autres substances stimulatrices des défenses des plantes (SDP) agissent via les différents mécanismes de défenses dont dispose la plante pour bloquer la colonisation de ses tissus lors de l'infection. De nombreux produits et molécules SDP sont développés et démontrent une activité biologique réelle en laboratoire mais le transfert de cette efficacité au champ s'avère souvent plus faible ou plus aléatoire. Seconde alternative : l'emploi de substances à activité biocide agissant directement sur les pathogènes, parmi lesquelles le soufre ou plusieurs huiles essentielles, notamment d'orange. Enfin, la mise en œuvre de pratiques agronomiques peut permettre de lutter contre les infections, qu'il s'agisse de techniques physiques (par exemple : bâches de protection, filets anti-grêle, anti-insectes) ou d'autres pratiques culturales comme la diversification spatiale et temporelle des variétés dans les parcelles ou les paysages.

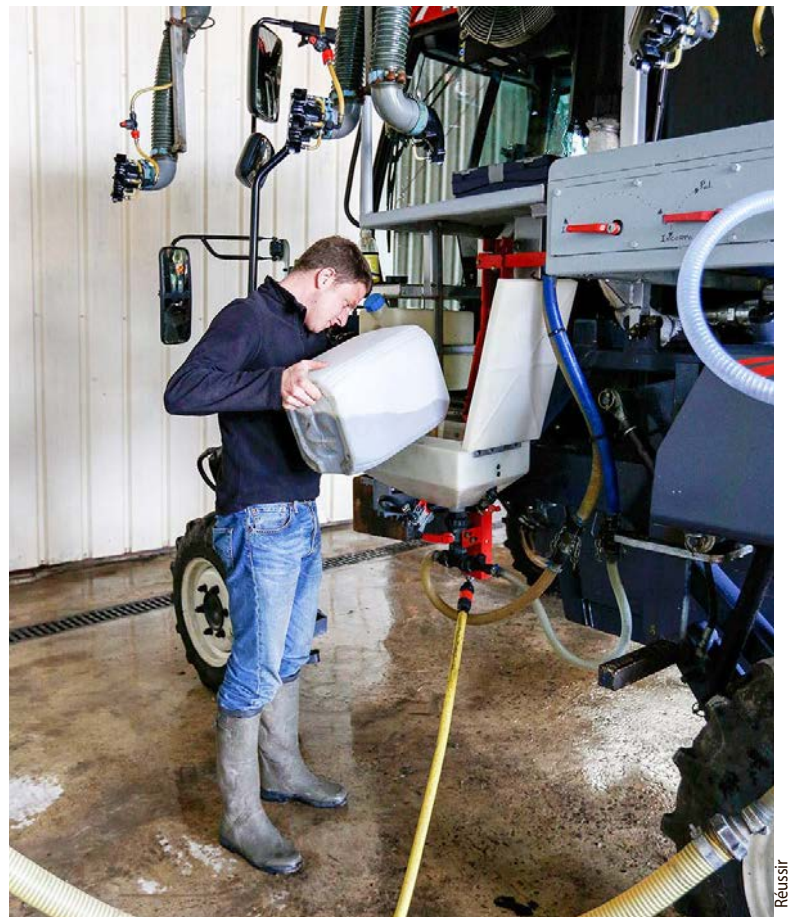
Les connaissances rassemblées dans l'expertise montrent la nécessité de combiner ces leviers (résistance variétale, SDP, biocides, pratiques agronomiques…) pour protéger efficacement les cultures au sein de systèmes de production et de protection intégrés, peu pratiqués à l'heure actuelle. L'Inra propose de renforcer les recherches et expérimentations, avec ses partenaires et en particulier les instituts techniques, sur les alternatives au cuivre pour la protection des pommes de terre, pommiers et vignes.

Les données montrent que des stratégies d'évitement du cuivre peuvent être envisagées en vergers de pommiers et en culture de pomme de terre. En revanche, pour la vigne, à court terme, l'alternative de la génétique n'est pas encore applicable dans toutes les conditions.

Dans l'immédiat, c'est la réduction des doses de cuivre employées qui serait le principal levier. De plus, l'expertise montre qu'une diminution de moitié des quantités de cuivre appliquées atteindrait, dans certaines conditions, une efficacité identique ou très comparable à celle obtenue avec une utilisation à pleines doses.

Si l'ensemble de ces résultats intéressent particulièrement l'agriculture biologique, plus directement affectée par les restrictions d'utilisation du cuivre, cette étude concerne également les autres formes d'agriculture qui tentent de réduire leur consommation de pesticides.

COMMUNIQUÉ INRA



Une diminution de moitié des quantités de cuivre atteindrait dans certains cas une efficacité identique à celle obtenue avec une utilisation à pleine dose.

Réussir



Charançon de la tige du colza

Ne pas se laisser surprendre

Le charançon de la tige du colza est le principal ravageur du colza au printemps compte tenu de sa fréquence et de sa nuisibilité. Le vol peut se déclencher dès les premiers réchauffements. La cuvette jaune sur végétation, le Bulletin de Santé du Végétal et le modèle Expert sont autant d'outils pour optimiser la lutte contre ce ravageur.



La lutte contre le charançon de la tige du colza est justifiée par la nuisibilité et une présence régulière du ravageur

La nuisibilité du charançon de la tige du colza est élevée. L'adulte n'est pas directement nuisible, par contre l'introduction des œufs dans la tige provoque une réaction qui conduit à la déformation, voire à l'éclatement des tiges. La ponte désorganise les tissus, perturbe l'alimentation ultérieure des plantes, et occasionne de la verse et des avortements de boutons floraux. Les pertes de rendement sont aggravées en cas de stress hydrique au printemps ou d'attaques de méligèthes.

La protection ne sera efficace que si la date de traitement est en phase avec l'envahissement des cultures par les insectes. Intervenir trop tôt c'est prendre le risque de toucher peu d'insectes. Intervenir trop tard, c'est prendre le risque de traiter après le dépôt des œufs.

Attention aux premiers réchauffements

Le charançon de la tige du colza peut être actif dès les premiers réchauffements. En effet, le vol intervient dès que la température de l'air dépasse 9°C. Il se généralise avec des températures supérieures à 12-13°C. Si les températures redeviennent défavorables, les charançons retournent s'abriter dans le sol mais restent actifs si la température est supérieure à 6°C. Les zones ou parcelles abritées du vent subissent généralement les premiers vols.

Ne pas confondre le charançon de la tige du colza avec le charançon de la tige du chou. Seul le charançon de la tige du colza est nuisible. Les deux espèces arrivent quasiment ensemble dans les pièges.

Ne pas se précipiter

En cas de captures précoces courant février, si le colza est encore au repos végétatif, il faut différer l'intervention pour se rapprocher du début d'élongation et maturité des femelles. Le risque potentiel pour la plante débute à l'apparition des premiers entre-noeuds (passage de C1 à C2).

Être prévenu de l'arrivée des charançons

Le BSV décrit la situation phytosanitaire, l'analyse de risque, le résumé de la situation épidémiologique et les seuils de risque toutes les semaines. Expert est un outil de mise en alerte sur les insectes du colza. Cet outil, accessible sur le site www.terresinovia.fr, permet de prévoir les arrivées d'insectes de printemps sur le colza au jour le jour.

La cuvette jaune reste indispensable pour confirmer la présence des charançons de la tige dans vos parcelles. Elle doit être placée au-dessus de la végétation. Quelques gouttes de mouillant permettront de retenir les insectes attirés par la couleur jaune du piège.

L.Ruck – M.Geloen - Terres Inovia

La différence entre les espèces est plus aisée lorsque les insectes sont secs



Charançon de la tige du colza
Le plus gros des charançons rencontrés sur colza a une forme ovale, une couleur gris cendré et le bout des pattes est noir.



Charançon de la tige du chou
Le corps est recouvert d'une abondante pilosité rousse puis grise. On peut distinguer une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout l'extrémité de ses pattes est brun orangé (rousse).

Colza

Visite de la plateforme d'essais désherbage à Poiseul-la-Ville (21)

Rencontrez les spécialistes de Terres Inovia et de la Chambre d'Agriculture sur le terrain pour voir l'efficacité des herbicides et pour échanger autour de la thématique du désherbage du colza.

La maîtrise des géraniums, du gaillet, des ombellifères et des graminées est une problématique importante dans la conduite du colza. En complément des leviers agronomiques utilisés, de nouveaux herbicides font leur apparition. Venez voir leur efficacité *«au champ»* le 28 février prochain de 9h00 à 12h00 sur la plateforme d'essai de Poiseul-la-Ville.
Au programme de cette matinée organisée par Terres Inovia en partenariat avec la Chambre d'agriculture, plusieurs ateliers vous seront proposés :

- Comparaison de stratégies régionales (prélevée / prélevée + postlevée / postlevée fractionnée).
- Comparaison d'herbicides de post-levée (anti-dicotylédones et anti-graminées).
- Stratégies herbicides avec GF3447 (GF3447, herbicide de post-levée à large spectre de Dow Agroscience).
- Modes d'action des herbicides et conditions d'utilisation.
- Reconnaissance des adventices.

Contact : Sabine Pepiot, Terres Inovia par email : s.pepiot@terresinovia.fr
- Tél : 03 80 72 22 50



Congrès de la Fédération nationale bovine

À quand des politiques cohérentes pour soutenir le modèle français ?

Le modèle d'élevage français est l'un des plus vertueux, mais ses qualités sont insuffisamment reconnues au national comme à l'international. Le secteur est en attente d'un message politique cohérent de la part du gouvernement. C'est ce que la FNB s'est attachée à rappeler au ministre lors de son congrès à Évreux, les 7 et 8 février derniers.

A taille humaine, avec un capital détenu par l'éleveur, un objectif d'autonomie fourragère... Le modèle d'élevage bovin français est l'un des plus durables au monde, ont rappelé les différents intervenants au congrès de la Fédération nationale bovine (FNB), les 7 et 8 février à Évreux, dans l'Eure.
«C'est un modèle que l'on a envie de défendre, mais on ne va pas y arriver tous seuls», explique d'emblée Alexandre Merle, vice-président de la FNB. Car au niveau international, la typologie de la FAO est peu adaptée au modèle français, qu'elle considère comme un modèle intensif, et au niveau européen, le modèle est *«parfois vu comme has been»*, car moins productif que dans d'autres pays d'Europe indique de son côté Jean-Louis Peyraud, directeur scientifique adjoint Agriculture de l'Inra. Cependant, en France, *«on peut jouer sur la compétitivité hors prix»*, précise-t-il, pour faire reconnaître la qualité des modes de production. A condition, aussi, d'avoir une Pac suffisamment forte pour accompagner les éleveurs.
«Le développement d'autres politiques ne doit pas se faire au détriment de la Pac, qui est le socle de base de la construction européenne», a soutenu Henri Brichart, vice-président de la FNSEA, alors que la question du budget sera primordiale dans la future Pac pour rester en cohérence avec les enjeux sociétaux. Un budget conséquent est en effet nécessaire pour que cette Pac maintienne un couplage fort, reconnaisse le système herbager français et les aménités positives rendues par l'élevage, conserve une ICHN ciblée sur les productions animales et développe des outils de gestion des risques adaptés.
«L'élevage français est un élevage de qualité, respectueux de l'environnement, avec peu de phytos, peu d'engrais, il faut le défendre dans le monde et avoir une communication positive et non pas défensive systématiquement», renchérit Jean-Baptiste Moreau, député En Marche et éleveur bovin viande dans la Creuse. Il préconise en ce sens une position plus offensive à l'export, notamment via la plateforme France Viande Export, laissée de côté ces derniers temps et qui permet aux opérateurs de mutualiser pour aller vers les nouveaux marchés qui s'ouvrent, comme la Turquie ou la Chine. Pour la FNB cependant, il ne faut pas que ces ouvertures de marchés permettent de cautionner l'entrée, sur le sol européen, de contingents importants de viande bovine dans le cadre d'accords de libre-échange.

Des accords de libre-échange déséquilibrés

«Il y a un vrai travail de positionnement de ce modèle français à l'échelle de la planète et des instances internationales, c'est un enjeu fort pour nous dans ce contexte de mondialisation de l'agriculture, de libre-échange, et qui pourra permettre de protéger ce modèle dans le cadre de ces accords», a rappelé Bruno Dufayet, président de la FNB, dans sa conclusion, après l'avoir affirmé avec force devant le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert qui avait fait le déplacement le 7 février. Car ces accords, que ce soit le Ceta, entre l'UE et le Canada, ou celui en négociation avec les pays du Mercosur, mettent en concurrence la viande bovine française avec des viandes produites dans des conditions de durabilité bien moindre. *«La France apporte son plein soutien à la conclusion d'accords de libre-échange qui, selon l'Institut de l'Elevage, pourraient aboutir à la disparition de 30 000 éleveurs sur nos territoires ! Le Ceta est déjà appliqué avant même d'avoir été ratifié par nos parlementaires et a ouvert le marché européen à 65 000 tonnes de viandes canadiennes. Des viandes issues de feedlots de 26 000 bovins en moyenne, engraissés aux OGM, aux farines animales, aux antibiotiques ! Un accord avec le Mercosur portant sur un nouveau contingent de 99 000 tonnes pourrait être signé, dans les tous prochains jours, alors même que ces viandes ne présentent aucune garantie sur le plan sanitaire»*, a insisté Bruno Dufayet devant le ministre qui n'a pas su, de son côté, rassurer les éleveurs sur la position du gouvernement, après les déclarations du Président de la République lors de ses vœux au monde agricole le 25 janvier. Ministre qui est d'ailleurs resté *«avare de déclarations»*
La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, accompagnée de Dominique Fayel, membre du bureau de la FNSEA, a d'ailleurs rencontré à ce sujet le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoyne, le 6 février. *«Nous ne voulons pas, nous, agriculteur, être la monnaie d'échange de ces accords que ce soit en sucre, en viande ou en éthanol»*, a d'ailleurs réaffirmé Christiane Lambert en conclusion du congrès.

Préciser la loi EGA

Car ces orientations paraissent contradictoires avec la volonté de soutenir le modèle français, affichée dans le cadre des États généraux de l'alimentation dont les professionnels agricoles ont salué la dynamique. *«Notre modèle d'élevage n'a d'avenir que si l'éleveur peut nourrir sa famille»*, rappelle ainsi Emmanuel Bernard, de la FNB. *«Nous avons besoin d'une loi beaucoup plus précise que celle qui a été présentée la semaine dernière»*, continue-t-il, d'autant plus qu'en dépit de la charte signée par l'ensemble de la filière alimentaire en novembre, les négociations commerciales se passent toujours aussi mal que les années précédentes.
«Si les distributeurs et les transformateurs ne se sentent pas engagés, on va leur faire comprendre que le monde paysan mérite un peu plus de respect», prévient de son côté Jérémy Decerle, président de Jeunes agriculteurs. La profession agricole s'est en effet beaucoup investie dans ces Etats généraux et attend à présent que la loi vienne donner rapidement les outils nécessaires à un retour de valeur dans les exploitations.
«Le seul levier pour sortir de la crise agricole, c'est le prix», reconnaît d'ailleurs Olivier Allain, coordinateur des Etats généraux de l'alimentation, qui croit en la capacité de la loi à entraîner une mécanique positive. Le député Jean-Baptiste Moreau, désigné rapporteur de la loi, considère quant à lui qu'*«un certain nombre de choses sont à améliorer»*, même si la loi est une bonne base. Il invite donc les éleveurs et les agriculteurs à travailler avec lui pour préciser ce qui doit l'être, avant le passage de la loi à l'Assemblée nationale, fin mars.



Une boucle d'identification nouvelle génération

REYFLEX perfectionne l'identification animale avec sa boucle d'élevage FR22



PME française basée en Haute-Savoie, REYFLEX est spécialiste depuis 30 ans des identifiants pour les espèces bovine, ovine et caprine. La société est également présente dans le contrôle de performance laitier et la gestion de troupeau en proposant des produits et systèmes RFID (Identification par Radio Fréquence) permettant de simplifier et faciliter le travail des agents de pesée et des éleveurs.
En 2015, la boucle bovine nouvelle génération a reçu son agrément final FR22, venant compléter la gamme du fabriquant.
L'élaboration de cette boucle a nécessité trois ans de travail. C'est une réussite pour REYFLEX qui compte aujourd'hui plus de 2 000 000 de boucles commercialisées.
Au rendez-vous de ce succès, les éleveurs plébiscitent :
- Sa forme fuyante, anti-accroche réduisant la chute ;
- Ses caractères de plus grande taille imprimés par technologie bi-marquage laser + technojet® développée par REYFLEX et conférant à la FR22 des performances de visibilité et durabilité de contraste jamais atteints.
Dès son agrément provisoire, les départements de la Haute Vienne (87) et de la Corrèze (19) ont fait le choix de cette boucle depuis 2013 pour toutes leurs premières identifications et ne l'ont plus quittée. Les retours terrains et surtout les études réalisées sur 4 ans avec cet EDE ont permis de confirmer la qualité de tenue et la satisfaction des éleveurs. En 2017, la Nièvre (58) et le Cher (18) ont également fait le choix de cette boucle, confirmant l'excellent rapport technico-économique de la FR22.
Le modèle conventionnel (FR22), est également proposé en paire hybride avec une boucle électronique HDX (FR20) ou FDX (FR21), qui intègrent une puce RFID renforcée, pour répondre aux besoins actuels et de demain.

Pour tout renseignement complémentaire : Tel : 04 50 98 13 88 - www.reyflex-id.com

Pesticides

Avoir conscience des risques pour s'en protéger

Les sources d'exposition aux pesticides sont nombreuses en élevages. Il'est donc important de bien connaître les risques pour mieux se protéger.


J.C. Gutner

En élevages, les expositions aux pesticides sont nombreuses même si les études traitant du sujet sont rares.

« *Dans le cadre du RMT (réseau mixte technologique) Travail en élevages nous nous sommes penchés, lors d'échanges croisés, sur le rapport de l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) concernant les expositions aux pesticides des personnes travaillant dans l'agriculture*», indique Gérard Servière de l'Institut de l'élevage [(1)] et animateur de ce RMT, avant de poursuivre, *«en élevages, les expositions sont nombreuses car en plus des herbicides, fongicides, insecticides sur les cultures et prairies, sont manipulés des biocides pour la désinfection (bâtiments, véhicules de transport d'animaux, pédiluves) et des médicaments vétérinaires par voie externe contre les mycoses ou parasitoses. Ces produits doivent tous être utilisés avec précaution certains étant classés à risques «CMR» pour les êtres humains, à moyen ou long terme, c est-à-dire qu'ils peuvent être cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. La situation de l'élevage vis-à-vis des pesticides reste peu évoquée dans les revues scientifiques en France et dans l'actualité. De plus, la sensibilisation aux risques apportée par divers dispositifs est focalisée sur les seuls produits phytopharmaceutiques. Cela ne signifie pas pour autant que les problèmes n'existent pas. Il faut être plus vigilants qu'actuellement»*.

Des risques non limités à l'éleveur

De nombreux intervenants sont concernés par l'utilisation des pesticides en élevages : l'éleveur mais aussi sa famille qui donne un coup de main, le salarié permanent ou occasionnel, les stagiaires, l'apprenti, les techniciens, l'entrepreneur, les voisins. *«Aussi, les risques résultant d expositions à des produits dont le danger est avéré, doivent être envisagés pour l'ensemble des intervenants. Les informations données sur les produits sont complexes, peu précises et parfois même trompeuses. Par exemple, des photographies présentant l'utilisation, en atmosphère confinée, d'un désinfectant dit de choc à base de formaldéhyde, bactéricide, fongicide, virucide, montrent une jeune femme sans aucun moyen de protection respiratoire mais équipée d'un casque antibruit Même si les éleveurs ont connaissance des dangers, la majorité ne se protège pas suffisamment. Une étude conduite dans le cadre du RMT Travail en élevages montre que même s'ils ont conscience des risques sur leur santé, seule une minorité d'entre eux modifie ses pratiques pour tenir compte de la dangerosité des produits. Les pratiques sont à changer et une prévention primaire doit être mise en œuvre pour renforcer la durabilité sociale des élevages»*, poursuit Gérard Servière.

Une hiérarchie de la prévention

«La prévention peut être hiérarchisée en trois points. En supprimant en priorité la source de dangers autrement dit, en évitant ou réduisant l'usage des pesticides. Ensuite, les moyens collectifs de protection sont à privilégier pour limiter les expositions notamment en réorganisant les chantiers». Enfin, il faut utiliser des équipements de protection individuelle. Nombre de produits ne sont commercialisés que parce que la procédure d'autorisation considère que les équipements sont efficaces pour diminuer les expositions et ce, dans une large proportion et toujours portés correctement. «Sans cela, jugés trop dangereux, ils ne pourraient être mis sur le marché».

CYRIELLE DELISLE

(1) www.idele.fr

Mieux connaître et réduire les expositions

En France, plus d'un million de professionnels du secteur agricole sont potentiellement exposés aux pesticides. Outre l'impact sur l'environnement, la baisse du recours aux pesticides en agriculture revêt une importance particulière en raison des enjeux de santé, et notamment de santé au travail.

Dans ce contexte, l'Anses s'est autosaisie en 2011 afin de mener une expertise collective visant à identifier, évaluer et caractériser les expositions aux pesticides des personnes travaillant dans l'agriculture et de proposer des actions de limitation et de prévention. L'Anses recommande *«la diminution des expositions par la réduction du recours aux pesticides, ainsi que différentes mesures de prévention et l'amélioration des connaissances sur les expositions en conditions réelles d'utilisation»*.

Pour en savoir plus : www.anses.fr

Chronique ovine

Des agneaux plus vigoureux à la naissance avec des brebis bien alimentées

Selon les résultats d'une récente étude[1], les agneaux sont plus débrouillards à la naissance lorsque leurs mères sont bien alimentées lors des six dernières semaines de gestation. Myriam Doucet, vétérinaire à l'Institut de l'Elevage en charge de cette étude, explique que « *la proportion d'agneaux qui vont essayer de se lever dans les cinq premières minutes est supérieure de 29 % lorsque les brebis reçoivent une ration suffisante par rapport à des brebis sous alimentées, à raison de 80 % de leurs besoins* ». Cet écart se maintient deux heures après la naissance : 90 % des agneaux dont la mère a été alimentée correctement ont tété tout seul. Dans notre étude, cette proportion passe à 62 % avec des brebis sous alimentées.

6 % de mortalité en moins

De plus, pour 19% des nouveaux nés issus de brebis mal nourries, au moins deux aides à la tétée, au biberon ou au pis, ont été nécessaires afin de leur garantir la bonne dose de colostrum pour les réchauffer et les immuniser. «*En conséquence, le temps passé à l'agnelage est plus important, et c'est sans compter les 9% d'agnelages difficiles en plus sur lesquels il y a nécessité d'intervenir. Au final, le taux de mortalité des agneaux est majoré de 6 % au sevrage avec des brebis mal alimentées*». Les résultats de cette première étude doivent être confirmés avec d'autres types génétiques dans les années qui viennent.

[1] Étude financée par FranceAgriMer et réalisée en 2017 avec des brebis de race Romane portant deux agneaux (Fédatest/ Institut de l'Elevage/Ciirpo)

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)


Avec des brebis bien nourries, 90 % des agneaux ont tété le colostrum tout seul.

Sols artificialisés

Quels leviers pour maîtriser l'expansion ?



N.Ouvrard

Le sol étant une ressource limitée et non renouvelable à l'échelle humaine, toute extension des sols artificialisés signifie une perte de ressources naturelles et de surfaces consacrées à d'autres usages.

L'artificialisation des sols est un facteur important de leur dégradation. Une étude a été menée pour en analyser les déterminants et les conséquences.

De nombreux facteurs historiques, socio-démographiques et économiques ont fait et continuent de faire de nos sociétés, des sociétés de plus en plus urbaines. Cette urbanisation est l'un des principaux moteurs de l'artificialisation des sols qui engendre aujourd'hui une diminution globale de la part des sols affectés aux activités agricoles et forestières ou aux espaces naturels. Le sol étant une ressource limitée et non renouvelable à l'échelle humaine, toute extension des sols artificialisés signifie une perte de ressources naturelles et de surfaces consacrées à d'autres usages.

Afin d'identifier les déterminants et les impacts de l'artificialisation des sols et de mettre en lumière les leviers destinés à mieux maîtriser ce phénomène souvent considéré comme la principale menace sur les sols en Europe, l'Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) et l'Inra ont mené une expertise scientifique collective à la demande du ministère de la transition écologique et solidaire, de l'Ademe et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Trois dimensions

Les causes et les conséquences de l'artificialisation des sols doivent être appréhendées en considérant trois dimensions, les perturbations apportées au sol (revêtu, minéralisé, végétalisé ou nu), le type d'espace (urbain dense, périphérie de ville ou périurbain) et le type d'activités économiques sur le sol (logement, tertiaire, industrie ou infrastructures de transport).

«En l'état actuel, les données disponibles sur l'artificialisation des sols en France permettent surtout d'alerter sur les grandes tendances du phénomène mais il n'y a pas encore à ce jour de mesures quantitatives faisant référence pour l'ensemble des acteurs», soulignent les auteurs de l'étude. L'artificialisation des terres entre 2006 et 2014 s'est effectuée pour les deux tiers aux dépens des terres agricoles et pour un tiers aux dépens des espaces boisés et naturels. Les études visant à évaluer les pertes de capacité de production liées à l'artificialisation sont rares. L'une d'entre elles montre qu'en France, l'urbanisation se fait à 70% au détriment des terres de très bonne qualité.

Deux phénomènes sont à distinguer dans l'artificialisation des sols : leur imperméabilisation (surfaces bâties, routes, parkings…) et l'urbanisation (pouvant inclure des espaces végétalisés dans le tissu urbain). Sur le plan environnemental, l'imperméabilisation représente le mécanisme le plus dommageable, qu'il s'agisse de menace pour la biodiversité, de risques de ruissellement ou de création d'îlots de chaleurs urbains. À cela s'ajoutent la pollution des sols et des eaux liée en particulier aux activités minières et industrielles et à la circulation routière mais aussi la fragmentation des paysages par les infrastructures de transport.

Un sujet de recherche

Les effets de l'artificialisation des sols sur les terres agricoles et sur la fragmentation de ce territoire productif se ressentent plus fortement à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale. La perte de revenus agricoles locaux ainsi que les difficultés d'exploitation qui en découlent (accès aux parcelles, conflits de voisinage…) sont notables et peuvent gêner l'exercice même de l'activité.

La périurbanisation est une tendance de fond qui concerne aujourd'hui aussi bien des aires urbaines dont la population augmente fortement, que des aires urbaines peu attractives.

«De ces constats se dessinent des leviers pour les politiques d'aménagement œuvrant dans le sens d'une meilleure répartition sociale et d'une prise en compte accrue de la multifonctionnalité des villes. Un premier levier envisageable pour limiter cette urbanisation diffuse serait la densification des villes françaises. Néanmoins, la réhabilitation des espaces vacants, des friches industrielles au sein des espaces déjà urbanisés serait un levier efficace de réponse à la demande de logements et un vecteur d'aménités pour les quartiers alentours».

Il ressort de l'expertise que les dynamiques de l'artificialisation résistent en grande partie aux outils fiscaux et de planification. L'échelon intercommunal s'impose aujourd'hui comme le niveau de gouvernance approprié pour gérer au mieux l'usage des sols mais l'expertise met en lumière l'ambiguïté du droit vis-à-vis de cette gestion.

«Cette expertise met en lumière que les sols artificialisés et l'artificialisation des sols en France, leurs déterminants, leurs impacts et les leviers d'action pour en maîtriser l'expansion ou les effets, demeurent un sujet de recherche dont nombre de facettes restent inexplorées ou appelant une approche renouvelée», conclut les auteurs de l'étude.

CYRIELLE DELISLE

Des professionnels à votre service

CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
L'Eleveur Bourguignon
UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET EFFICACE POUR GARDER VOS ANIMAUX ET LIMITER L'ENTRÉE DU GIBIER SUR LES PARCELLES
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

ETA LECERF
PARAGE • ÉCORNAGE BOVINS
Tel. 06 11 15 22 07

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 13/02/2018	Bourg-en-Bresse 13/02/2018	St-Christophe-en B. 13/02/2018	National 07/02 au 13/02/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,70 €	3,76 €
	R	3,35 €	3,25 €	3,48 €	3,36 €
	O	3,15 €	2,90 €	-	3,05 €
Vaches mixte (M)	R	3,30 €	-	-	3,30 €
	O	3,15 €	-	-	3,03 €
Vaches lait (L)	O	2,85 €	-	-	2,69 €
	P	2,65 €	2,40 €	-	2,42 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,27 €	4,05 €
	R	3,30 €	3,55 €	3,67 €	3,47 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,09 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,40 €	2,93 €	2,63 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **13/02/2018**

Effectif total: 754 - Nombre d'invendus: 97%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	-	-	-	-
		U	200-250	3,13 €	3,25 €	3,20 €	-
			250-300	2,96 €	3,10 €	3,01 €	-
			300-350	2,74 €	3,14 €	2,93 €	-
			350-400	2,58 €	2,83 €	2,76 €	-
			400-450	2,53 €	2,84 €	2,69 €	-
			500-550	-	-	-	-
		R	200-250	3,10 €	3,14 €	3,11 €	-
			300-350	2,66 €	2,84 €	2,80 €	-
			350-400	2,53 €	2,75 €	2,67 €	-
			400-450	2,52 €	2,62 €	2,54 €	-
			450-500	-	-	-	
	F	U	200-250	2,76 €	2,94 €	2,78 €	
			250-300	2,62 €	2,74 €	2,71 €	
			300-350	2,59 €	2,83 €	2,71 €	
			350-400	2,52 €	2,69 €	2,61 €	
		R	200-250	2,33 €	2,64 €	2,53 €	
			250-300	2,63 €	2,66 €	2,66 €	
			350-400				

BROUTARDS : Une bonne augmentation commerciale maintenue dans les sujets à repousser pour la France, mais aussi dans les sujets jusqu'à 440 kgs pour l'export en Italie. La vaccination FCO 4 débute tranquillement, et certains commerçants s'impatiente déjà de trouver des animaux vaccinées FCO 4 et 8 de plus de 60 jours pour satisfaire leurs besoins pour l'Allemagne, l'Espagne ou encore le Maghreb. Cours très fermes dans toutes les catégories. Un seul lot invendu sur 600 broutards.
LAITONNES : Demande suivie en lourde pour l'Italie, et en plus légères mais correctes pour l'Espagne ou la France. Aucun invendu.

Effectif total: 99 - Nombre d'invendus: 67%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-
		U	300-350	-	-	
			350-400	-	-	-
			400 - 450	-	-	-
			500 et +	2,38 €	2,38 €	2,38 €-
	F	U	400-450	2,22 €	2,46 €	2,39 €
			450 +	-	-	-
		R	350 - 400	-	-	-
			450 +	-	-	-

GENISSES 18 MOIS : Peu d'offre. vente calme.

Effectif total: 233 - Nombre d'invendus: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
VACHES CHAROLAISES	F	E	5 à 10 ans	-	-	-
GÉNISSES - TAUREAUX		U	- 5 ans	1,81 €	2,20 €	1,90 €
			5 à 10 ans	1,70 €	2,15 €	1,87 €
			+ 10 ans	1,68 €	1,90 €	1,73 €
		R	- 5 ans	1,59€	1,98 €	1,77 €
			5 à 10 ans	1,52 €	1,76 €	1,70 €
			+ 10 ans	1,46 €	1,72 €	1,62 €
		O	- 5 ans	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-
	M	E	24 à 36 mois	2,41 €	2,48 €	2,44 €
		U	24 à 36 mois	2,07 €	2,31 €	2,17 €
		R	24 à 36 mois	1,81 €	1,88 €	1,82 €
		U	+ 500 kg	1,76 €	1,80 €	1,78 €
		R	+ 500 kg	1,67 €	1,71 €	1,70 €

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Peu d'apports cette semaine encore par rapport à la saison. Ce déficit d'offre est en parti du au retard dans les vêlages, ce qui retarde donc la sortie des vaches de réforme. Toutefois, comme la semaine précédente, le lot de vache est de bonne qualité avec une bonne homogénéité. De ce fait les transactions sont fluides et les animaux trouvent preneurs facilement. À noter une légère augmentation dans les jeunes vaches et une reconduction des cours dans les plus vieilles. Ceci étant dit les cotations reflètent encore un prix bien bas du gras malgré les augmentations des emaines précédentes.
TAUREAUX : Reconduction des cours dans les taureaux bien préparés, les taureaux plus maigres trouvent tout de même preneurs rapidement il y a une réelle demande dans cette catégorie

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 12/02/2018

Bovins (203)	
Broutards	Prix moy. *(animal)*
240 à 370 kg	740 - 1030
405 à 480 kg	1090 - 1140
Laitonnes	
255 à 310 kg	610 - 830
350 à 415 kg	920 - 1020
Génisses	
360 à 525 kg (16-24mois)	-
580 à 695 kg (24-36mois)	1180 - 1470
Taureaux	
870 à 1115 kg	-
Vaches	
Vaches légères	820 - 1070
Vaches entre deux	1080 - 1300
Vaches lourdes	1340 - 1560

Prix moy. *(kg)*
2,61 - 3,07
2,33 - 2,69
2,40 - 2,67
2,36 - 2,70
-
1,83 - 2,11
-

Vente rapide en broutards jusqu'à 420 kg à des tarifs fermes. Tarifs orientés à la baisse en lourds. Un seul lot invendu. Sorties plus importantes en femelles, cours stables en légères, tarifs plus discutés en lourdes ordinaires. peu de relève
Peu d'apports en vaches maigres permettant un placement plus rapide accompagné d'un léger mieux en sujets jeunes.

Bovins gras : 3

En bêtes grasses, les tarifs n'évoluent toujours pas, malgré tout la totalité des bovins présentés à trouvé preneur.

Prochain marché bovins et ovins le 19 février 2018 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/02/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 193 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	2,82 €	3,11 €	2,99 €	=
			300 - 350	2,64 €	2,82 €	2,78 €	-0,01
			350 - 400	2,45 €	2,76 €	2,72 €	+0,01
			400 - 450	2,42 €	2,59 €	2,54 €	+ 0,02
	F	U	200 - 250	2,42 €	2,81 €	2,64 €	-
			300 - 350	2,54 €	2,72 €	2,58 €	- 0,04
			400 - 450	-	-	-	-

Cours globalement reconduits dans la majorité des catégories. La météo perturbe les apports. Le tri reste plus sélectif dans les sujets lourds.

Bovins

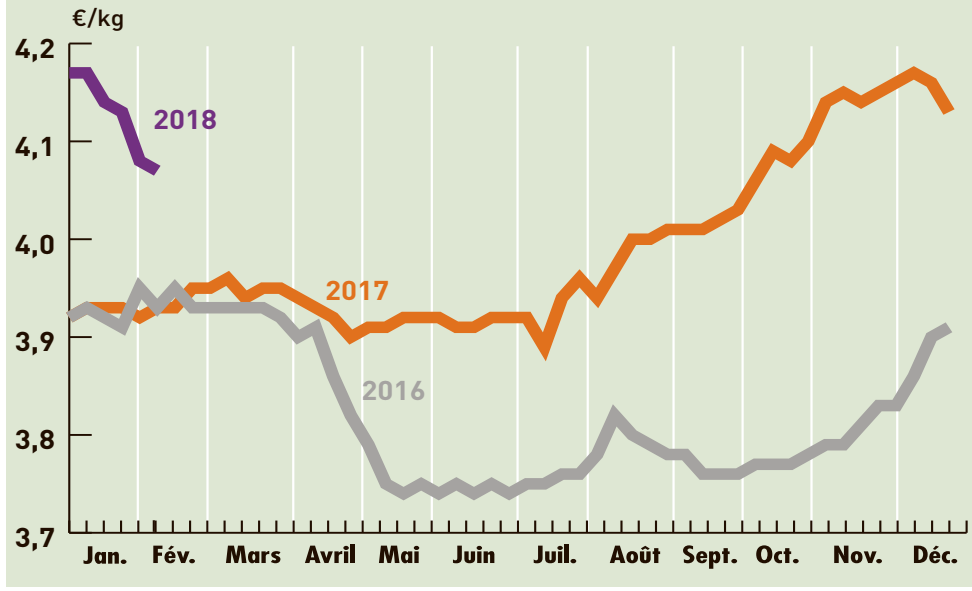
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 05/02 au 11/02/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,07 €	3,85 €	-			
Races mixte		-	3,67 €	3,65 €	3,60 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,84 €	3,67 €	3,59 €	3,33 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,84 €	3,66 €	3,58 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,22 €	3,18 €	-	
Races lait					-	2,80 €	2,76 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,45 €	4,14 €	3,90 €	3,79 €			

Tendance : Marché difficile notamment pour les vaches allaitantes.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 05/02 au 11/02/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,12 €	4,10 €	3,96 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,48 €	3,99 €	3,78 €	3,47 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,72 €	3,59 €				
Races mixte					3,30 €	3,26 €		
Races lait						-	2,77 €	2,73 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,67 €	4,48 €	4,17 €	-				

Tendances SEM. 07/2018

Bovins de boucherie

La dynamique commerciale de ce mois de février n'apporte rien de nouveau, avec un déficit de vente dans les parties arrière des animaux. L'approvisionnement des abattoirs reste suffisant dans les races à viande avec des stocks importants en campagnes dans certaines races où les animaux annoncés à la vente mettent quelques semaines pour être abattus. Sur les marchés, la demande est très calme dans les Charolaises haut de gamme ou de qualité bouchère face à la réduction d'activité de la boucherie traditionnelle qui voit partir une partie de leur clientèle vers les stations de ski. Dans les réformes allaitantes de choix secondaire, le commerce reste calme, mais les tarifs se sont stabilisés. L'écoulement est assez fluide dans les vaches Frisonnes, Montbéliardes. En jeunes bovins, la demande italienne reste peu soutenue ce qui pèse sur la tendance.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les engraisseurs spécialisés sont un peu plus demandeurs dans les génisses et les jeunes vaches proches de la finition, même si les tarifs restent bridés par la valorisation actuelle de la viande. La vente est régulière dans le bétail convenable à herbager dans quelques semaines.

Broutards

Le recul des vêlages observé en 2017 et provoqué par la décapitalisation dans les élevages engendre un net recul des disponibilités pour servir nos clients habituels. Le commerce reste fluide dans l'ensemble des mâles préparés pour l'export ou pour la repousse. La demande est en repli dans les sujets lourds face à la fermeture du marché algérien. En effet, à partir du 13 février, l'Algérie impose une vaccination FCO-4 et 8. Le commerce est régulier dans les sujets convenables exportés vers l'Espagne. En femelles, le placement est normal avec des prix stables pour les bonnes Charolaises. La vente est très calme dans les ordinaires pour l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les gros opérateurs continuent de maîtriser les mises en place pour des sorties au cœur de l'été. Néanmoins, compte tenu de la forte baisse des naissances, les intégrateurs sont obligés de lâcher sur les prix face à une concurrence plus active entre les acteurs français et l'export. Les tarifs sont fermes dans les veaux Holsteins ou Montbéliards. La commercialisation est plus calme avec des prix stables dans les croisés laitiers. La modestie de l'offre sur les marchés ne permet aucune pression dans les très bons veaux Limousins, Charolais ou croisés jaunes. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/02/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 58 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,81 €	2,02 €	1,90 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,68 €	1,88 €	1,79 €	- 0,01
			+ 10 ans	1,36 €	1,62 €	1,52 €	
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,92 €	2,07 €	2,06 €	-0,05
		R	24 à 36 mois	1,84 €	1,99 €	1,92 €	+ 0,04

Apports perturbés par les conditions climatiques. Cours difficilement reconduits en toutes catégories.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/02/2018**

Effectif total: 102 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX		U	de 32 à 38 kg	3,26 €	3,47 €	3,31 €	-
			de 38 à 44 kg	3,36 €	3,70 €	3,51 €	-
			de 44 à 50 kg	2,78 €	3,19 €	3,00 €	-
			> 50 kg	2,52 €	2,79 €	2,60 €	-
		R	de 32 à 38 kg	-	-	-	-
			de 38 à 44 kg	-	-	--	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 57 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis	M		(M)	1,01 €	2,11 €	1,36 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,11 €	1,37 €	1,26 €	-
			> 60 kg (F)	-	-	-	
		R	> 60 kg (F)	1,09 €	1,12 €	1,12 €	-
		O	< 60 kg (F)				

Effectif total: 25 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux	U	32 à 38 kg	3,66 €	3,66€	3,66 €-	
		38 à 44 kg	3,85 €	3,87 €	3,87 €-	
		> 44 kg	3,47 €	3,47 €	3,47 €-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux :	U	25-35 kg	-	-	-	

Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Hausse des cours due principalement à un déficit d'offre.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 05/02/2018*

Ovins : 60	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux	110 - 125	2,40 - 2,93
Brebis	37 - 60	0,67 - 0,86

Peu d'offre et de qualité très hétérogène orientant les tarifs à la baisse, un seul lot invendu.

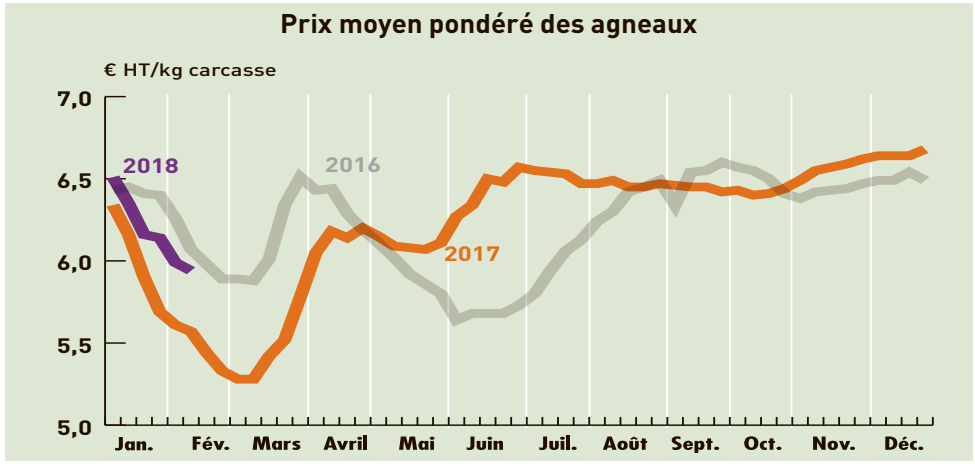
Prochain marché le lundi 19 février aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 05/02 au 11/02/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,43 €	5,68 €
Couvert	16 -19 kg	6,82 €	6,30 €	5,29 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,48 €	4,93 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 05/02 au 11/02/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,94 €	6,79 €	2,42 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 05/02/2018 au 11/02/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,45	7,42	-	-	-	-	-
	Var.		-0,02	0,06					
	R	6,87	6,77	6,51	-	6,24	6,32	-	-
	Var.	0,13	-0,05	-0,21		-0,12	0,15		
	O	5,48	5,39	-	-	5,37	5,27	-	-
	Var.		0,02			-0,06	-0,18		
3 (couverts)	U	-	7,26	7,23	6,24	-	6,82	6,53	-
	Var.		0,06	0,10	0,20		0,20	-0,03	
	R	6,74	6,65	6,30	5,66	6,43	6,30	5,94	5,48
	Var.	0,10	-0,01	-0,14	-0,13	0,05	-0,01	-0,06	-0,06
	O	5,60	5,54	5,51	4,99	5,68	5,29	5,10	-
	Var.	-0,19	-0,03	-0,06	-	0,07	-0,05	-0,07	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,48	5,21	-
	Var.						-0,07	-0,01	
	O	-	-	-	-		4,93	-	-
	Var.						-0,02		

Zone nord : AGNEAUX : Cours ferme dans les agneaux de pays et baisse dans les agneaux ordinaires. BREBIS : Sorties plus conséquentes et de meilleure qualité. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

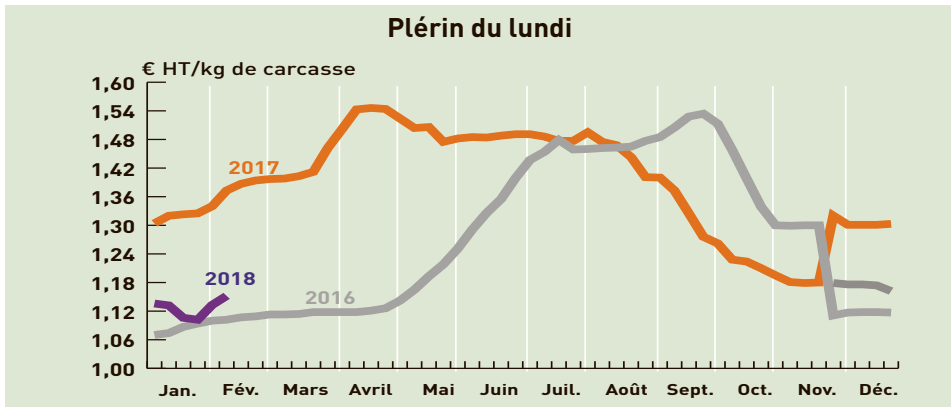
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 5 février 2018) :
«Ventes sans difficulté, mais plafonnement des prix.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 249 porcs présentés) *Cotations du lundi 12 février 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,152 €**



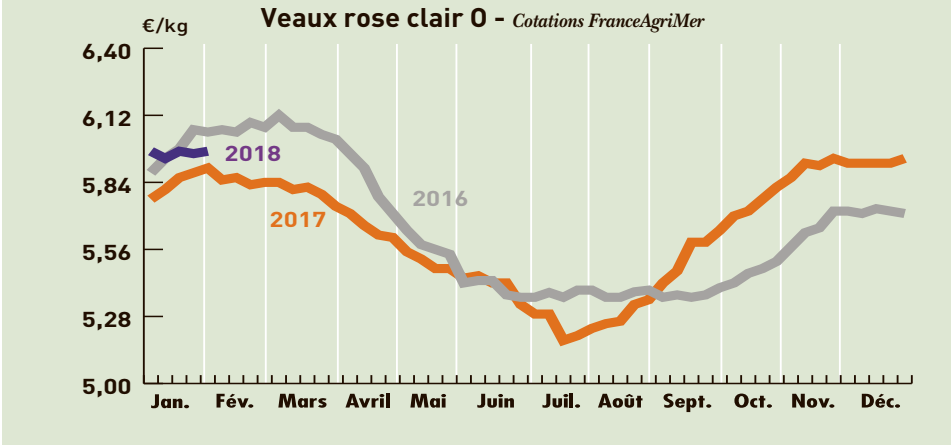
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 05/02 au 11/02/2018*

1,40 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 05/02 au 11/02/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,35 €	-	-
U	-	8,37 €	7,18 €	-
R	-	6,47 €	5,59 €	-
O	-	-	-	-



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 05/02 au 11/02/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	613	Commerce actif, bonne demande en toutes catego-ries.
La Talaudière	512	Cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	220	=
Femelles	151	=
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	122	6,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)*
Cotations FranceAgriMer du 05/02 au 11/02/2018

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,85	-0,08	-2,81

Céréales

Marché du 01 février 2018

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de févr.	146	N	C
	fourrager	4 de févr.	142	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de févr.	147	N	C
	fourrager	4 de janv.	144	N	C
Aube	meunier	févr.-mai	142	N	C
	fourrager	févr.-mai	139	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	févr.-juin	139	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de févr.	134	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de févr.	134	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl		n.p.		C
Aube/Yonne	48-50 kg/hl		n.p.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Haute Saône			n.p.		C
Yonne			n.p.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		févr-juin.	143	N	C
Côte d'Or		févr-juin.	145	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Yonne/Aube	fourrager	janv.	170	V	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	3 de févr.	172	V	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	8 de févr.	155	V	

Matériel

Tracteur

07 - Vds trac Goldoni Star 90 cabine climatisée an 2012 1500H atomiseur Shuttle
✆ **06 67 24 09 25**

26 - Vds tracteurs collection Vierzon, Ford, SOM 40 411, Farmall, Sift H30 H35, Peugeot, Renault, Energic ...
✆ **07 84 92 30 25**

Sarl Lucas et Fils
89940 Cruzy Le Chatel
MASSEY FERGUSON
03 86 75 20 98

Tracteurs

MF 7720	Démonstration 200 H	
MF 8210	8 000	2000
MF 3643	8 200	1992
MF 6475	4 900	2006
MF 6475	7 800	2004
MF 6160	7 900	1996
MF 4235	8 000	1998
MF 2RM	178 + charg. 9 000	1968
MF 2RM 30	NC	1963
Case 1056 XL	8 000	1989
Mc Cormick MC80 charg	3 700	2002
Same Antarès 110	6 600	1994
Ford 6610	9 000	1983
JD 7430	4 250	2007

Moisson-Batteuse

MF 7256 RS		2001

Pulvé

Bert 1200 L	20 m	1995
Bert Mack 1500	24 m	1995
Tecnoma TX 1200	24 m	1995

Semoirs

Accord 8 m Transport en long		1989
Combiné Accord Perrein	4,80 m	2000
Combiné Accord Perrein	4 m	1998
Kuhn/Nivelsen	4 m	1998
Combiné Agrisem DS550	4 m	2010

Divers

Rouleau KV 8,30 m de démo.		2015
Rouleau Gourdin EV 620		1997
Canadien Duro	4 m	1986
Chisel Duro	3,20 m	1982
Herse rotative Kuhn	3 m	1990
Épareuse Kuhn et Nicolas		
Mélanfeuse Keeman		2006
Bennes monocoque 6,5 T et 7 T		

38 - Vds tracteur Same Silver 110 relevage avant 5100 H TBE charrue 4 socs overum état neuve
✆ **06 87 40 25 93**

38 - Achat John Deere 3040, 3410 tournand ou pièces faire offre au
✆ **04 74 58 34 61**
le soir 20 h

55 - Vends IH 844, moteur neuf, reconditionné complètement, peinture ect... 5.500 Ð exo. Tva, livraison possible en sus.
✆ **06 82 91 86 76**

69 - Tracteur Claas Arès 617 ATZ 3250 H. année 2005 - Pirouette Kuhn 5801 MHO orientation hydraulique - Semoir maïs Monosem 4 rangs pneumatique.
✆ **06 89 85 36 39**

69 - Vend tracteur enjambeur Loiseau type 780 avec pulvéristeur rampe, cellule Puma, rampe AB Most, rogneuse, broyeur à sarments.
✆ **04 74 05 66 19**

69 - Vends enjambeur Bobard K42 2700H. avec appareil à sulfater et rogneuse Collard. Bas prix.
✆ **06 10 43 35 81**

89 - VENDS tracteur MX110, 4 X 4, année 99, 6 150 H, pneus 50% usure, relevage avant, TBEG, 18 000 euros (réf. 060D)
✆ **06 84 52 86 64**

Travail sol

21 - Cause retraite VEND semoir engrais DPX 28 avec pesée, toutes options, 6 200 euros, - charrue 5 fers varilarge marque Naud, 3 500 euros, - tasse avant directionnelle Techmagri double spire avec peigne 3 m., 3 500 euros, - herse lourde Quivogne 6.20 m., 2 300 euros. (réf. 050A)
✆ **06 63 41 19 75**

26 - Vds herse rotative 3 m Pottinger Packer prise de force relevage TBE
✆ **06 82 18 01 75**

58 - VENDS motoculteur Honda F 400 pour pièces ou à réparer (réf. 0607)
✆ **03 86 22 70 71**

71 - AV motoculteur Goldini Lux 118, 9 CH ess., fraise 70 cm, lame déneigmt 120 or 45° DG chaînes TBE.
✆ **06 14 37 65 92**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 070C)
✆ **06 29 81 80 05**

55 - Cause retraite vends MB MF Béta 7265, année 2009, 950 h au batteur, coupe tapis 5,40 m sur chariot transport, 6 secoueurs, pneus 800/65 R 32, révision générale annuelle et changement jeux de chaînes en 2016, TBE, prix 80.000 Ð, PIERRE Jean-Luc.
✆ **06 02 36 59 37**

71 - Vends, cause cessation, moissonneuse-batteuse NH 1530, coupe 3,40 m.
✆ **03 85 25 83 76 H.R.**

71 - Vends andaineur Kuhn, année 1999, 3,50 mètres, bon état.
✆ **06 83 13 82 29**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89.**

89 - VENDS MB Case Axial, 1620, coupe 1030 4.34 m., scie à colza, 3 000 HT BEG, 16 500 euros (réf. 060C)
✆ **06 84 52 86 64**

90 - VDS faucheuse conditionneuse John Deere trainée série 530 servie 3 saisons super état.
✆ **06 77 07 89 98**

Traitement

55 - Vends pulvérisateur Blanchard, 2.700 L, 21 m, 5 tronçons, pentaget, 5 grilles, 3.500 Ð.
✆ **03 29 70 78 72 HR**

Arbo-viti

38 - Vends tapis convoyeurs table de tri - Cherche charpente métallique environ 1000 m2.
✆ **06 89 44 75 22**

Irrigation

38 - Vds 2 enrouleurs Irrimec mod : Torpress - 82TG260 avec canons Mizar, petit prix.
✆ **06 75 61 67 96**

Forestier

58 - VENDS bois de chauffage en 1 mètre, 42 euros stère sur place, 47 euros livré (réf. 0302)
✆ **06 08 26 17 31**

Station

38 - Vends calibreuse abricots électronique une ligne caissier état correct 990 euros livraison. possible.
✆ **06 27 46 24 48**

Agri. divers

07 - Cherche pince à rouleau Stoll + 2 silos en plastique 2 tonnes environ
✆ **06 77 01 42 90**

07 - Vds monocoque Gourdon 8,5T flèche ressort porte auto, pneus récents, roue secours 5500 euros - nourrisseur à veaux Andrieu 500 euros
✆ **06 61 44 09 90**

18 - Vends une charrue Goizin, de 4 corps, à plat, en 12 pouces, 400 euros - semoir pneumatique Riboulleau monosem, 4 rangs, pouvant semer tournesol et maïs, en bon état, 500 euros - ensemble de jantes et pneus pour tracteur, super 50 Kléber, en 9-5-R44, 200 euros - cellule à grains, 300 q, avec trappe de visite, benne de ventilation, à démonter, 300 euros - cuve à gasoil sur pied, 1.000 l, en double paroi, 2011, état neuf, 600 euros. Le tout sans TVA.
✆ **02 48 64 45 51, heures repas.**

21 - VENDS anciens matériels agricoles, bon état. (réf. 06VB3)
✆ **03 80 90 08 73**

21 - VENDS pompe irrigation Caprari - mec D3 - 65, - distributeur engrais, 1 500 litres Sulky DPX, exp., 2001 (réf. 050G)
✆ **03 80 36 98 15**
06 70 61 58 92

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds vibro 4,5 m pulsé Tecnoma 800 l 15 m distributeur Vicon1300 kg 15 m.
✆ **06 87 40 25 93**

38 - Recherche vis à grain diamant 100 et 160 + herse plate 6 m + planteuse 2 rangs Superprefer.
✆ **06 08 32 95 59**

39 - Achète pelle, tracto, télescop, micro tract., tous engins même HS, export. tte la France
✆ **06 58 95 73 63**

42 - Vds épandeur désileuse récolteuse herbe - cellule bois -+ 1 ronde 2 barrières 3 m
✆ **06 17 48 80 69**

42 - Vds tracteur John Deere 6100 boite Power quad 40km/h faneuse Deutz Fahr 4621 repliage hydraulique le tout excellent état
✆ **04 77 51 80 97**
ou 06 05 07 21 88

57 - Vends combi. enrubannage Claas Uniwrapp 455, 2012, toutes options, vire bottes, révisé, 29.500 b. 36.800 Ð, Tbe.
✆ **06 62 49 43 33**

58 - VENDS presse John Deere 570, andaineur Kuhn, - enrubanneuse Supertino, - acacias 2 m. (réf. 0604)
✆ **03 86 30 75 04 le soir**

84 - Vds ensacheuse Flowpack barquette fraises 250 g. / 500 g. TBE, 2 programmateurs neufs Agronic (12 sorties), Agronet Netafim (18 sorties).
✆ **06 09 37 93 14**

84 - Achète citerne sur roues même en mauvais état.
✆ **06 13 23 24 15**

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ **06 81 97 38 01**

21 - VENDS remorque bétaillère Masson, 4 x 2.30 m., TBE (réf. 06VB1)
✆ **06 72 22 82 72**

39 - Vds salle de traite 2x4 pompe récente mar. Boumatic av. variateur chauf. eau 300 l C15 an. 2003 pour pièces
✆ **06 85 22 28 81**

55 - Vends salle de traite arrière, DeLaval Manus, Tpa, 6 postes, décrochage, 3.500 Ð.
✆ **03 29 70 78 72 HR**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds Renault Trafic Bétaillère, 115 DCI, 115 cv, 02-2007, boite 6 vit., 1ère main, carnet d'entretien, CT OK, bé, conv. pour veaux, ovins, porcs, prix 5200 Euros
✆ **06 87 05 63 94 HB**

18 - Vends Berlingo, 90 cv, 12/2012, clim, porte latérale vitrée, porte arrière vitrée, girafon, intérieur bois, 4 pneus neufs, révision.
✆ **06 77 73 55 60.**

18 - Vends Berlingo D, 2009, 285.000 km, très bon état, 3.000 euros, 1ère main, CT ok.
✆ **06 86 88 82 19.**

26 - Vds fourgon Renault Master An 2000 equipé chantier cuve GO + casier 230 000 kms CT ok bon état moteur marque Sofim 2800 euros à débattre
✆ **06 07 97 45 81**

69 - Vds Toyota Landcruser LX3L Turbo en l'état 1993 236000 km - Kangoo 2009 diesel 117000 km CT OK - Némo CT en cours 2009 140000 km diesel.
✆ **07 87 10 77 54**

84 - Rech. tout véhicule ancien voiture camion utilitaire HY Q3A D3A état indifférent.
✆ **06 66 48 74 05**

Tourisme

42 - Vds Berlingo 90 cv 2 l an 2005 avec attelage er asp 135000 km
✆ **06 25 61 28 83**

71 - Vends Audi A4 130 Quatro, 2004, 1,9 l TDI, 150.000 km, très bon état, 4 pneus neufs, plusieurs options, 6.500 euros.
✆ **06 78 46 47 44**

71 - Vends Golf SW 1,9 l, 105 CV, 2008, 144.000 km, C.T. OK, 4 pneus neufs, attelage, état impeccable, 6.200 euros.
✆ **06 65 06 79 08**

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

58 - VENDS et LIVRE paille bottes carrées 120 x 90, orge, blé, TB qualité + 2ème choix (réf. 0606)
✆ **06 75 08 92 19**

69 - A vendre pommes Golden Braeburn et différentes variétés.
✆ **06 37 13 42 89**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

ESPACE Affaires

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
LIVRAISON SOUS 10 JOURS *
LIVRÉ ET DÉCHARGÉ GRATUITEMENT**
8388€** HT
OU 36 X 233€ À TAUX 0**
BÂTIMENT GALVANISÉ BIPENTE 12,20M X 24M
100% IPE
BÂTIMENT GALVANISÉ MONOPENTE + 4 x 24M CASQUETTE 8,10
* Pour un minimum de 11000€ HT ** soumis à conditions, sur France Métropolitaine

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
17 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

EUROTECHNICS AGRI GOIZIN JEAN-BRU SUIRE
SUIRE
BROYAGE
ÉLEVAGE
FABRICATION FRANÇAISE
Tél : 05 49 80 29 20
info@eurotechnics.eu
www.eurotechnicsagri.eu

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS	an	Heures	CV
DEUTZ 5105-4G, char manip. 85 + bms	2016	800	102
DEUTZ Agrotron L730, pont av et cab susp	2012	2600	220
JOHN DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130	2009	5500	80
JOHN DEERE 5090 M, char MX T8	2013	200	90
JOHN DEERE 6430 P, auto power - TLS-HCS	2010	4400	125
JOHN DEERE 6930 P, PQ+ 20/20 rel avant	2010	5300	155
M. FERGUSON 5440, dyna 4-char MX u8	2011	4700	100
M. FERGUSON 6150, dynashift 32/32	1996	5500	95
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp	2012	950	135
RENAULT 80-14, cabine, BE	1991	12000	80
SAME Sylver 100-4 - boite 45/45	2002	3000	100

MATERIEL DIVERS	an	capacité
Godet à désiler QUICKE - Silocut 150, largeur 1,50m euro	2010	1,5 m³
Pailleuse EUROMARK - TX 57 XL, com élec, goulotte orientable.	2015	5,7 m²
Désileuse JEANTIL - DP 4200 RE, com élec, goulotte latérale.	2006	4,2 m²
Désileuse JEANTIL - DPR 4000, com élec, goulotte orientable.	2017	4 m²
Distributrice LUCAS - castormix 110 UCE, pesée, goulotte latérale.	2003	10 m²
Mélangeuse LUCAS - SPIRMIX 130, pesée, simple vis anneau	2014	13 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Solomix 1-1400 ZK, com élec, pesée, simple vis.	2013	14 m³
Remor. Mono. LYONNET - BML 110, prte automatique, rehausse	1999	11 t
Remor. Mono. GILIBERT - 1800 PRO, essieu suiveur, prte hydro	2006	18 t
Remor. Mono. LEBOULCH - Gold XL 13000 BO, prte hydro, essieu boogie	2009	13 t
Tonne à lisier. AGRIMAT - TANKER che 65, bras pompage 150, TBE	2004	6500 L
Épand. à fum. ROCK - Silex 2, com élect, porte hydraulique	2007	10 m³
Épand. à fum. JOSKIN - Siroko 5010/11, com élect, prte guillotine	2015	11 m³
Épand. à fum. ROLLAND - V2-12, com élect, porte guillotine	2010	12 m³
Épand. à eng. BOGBALLE - L2 plus, 1200 L bache, tamis limit. bordure	2006	24 m
Épand. à eng. SULKY - DPX 28, 2100 L bache, tamis limiteur bordure.	2012	24 m
Combi de semis. AMAZONE - ABP Super, 1200 L btier amantron, roul. matrix	2007	3 m
Sem. mono. KVERNELAND - ACP NPXX optima, 4 rgs micro granulateur	2011	
Sem. mono. AMAZONE ED 452, 6 rgs micro granulateur	2005	
Andaineur. CLAAS - Liner 430 S, tandem	2008	4,30 m
Andaineur. KUHN - GA 4121 GM, tandem	2004	4,10 m
Andaineur. KUHN - GA 4321 GM, tandem	2008	4,30 m
Andaineur. FELLA - TS 1402, double andaineur	2006	6,60 m
Andaineur. KUHN - 8020, double andaineur, entrainement hydro	2009	8 m
Andaineur. KRONE - SWADRO 800/26, andain central, entraine meca	2009	8 m
Enrubanne. KVERNELAND - 7420, film 700 plante btte, bras charg.	2000	
Faneuse KUHN - GF 8501 MH, 8 toupies	2006	8,50 m
Faneuse KUHN - GF 7702 MH, 8 toupies, 5 bras/toupies	2011	7,70 m
Faneuse FELLA - TH 680, 6 toupies, porte	2003	6,80 m
Faneuse FELLA - TH901 TRANS, 8 toupies, semi portée	2009	8,60 m
Faucheuse KUHN - GMD 600 GII FF, 6 disques, chang. rap cout	2013	2,40 m
Faucheuse KUHN - GMD 700 GII, 7 disques	2005	2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 800 GII FF, 8 disques, chang. rap cout	2011	3,10 m
Faucheuse KUHN - GMD 280 FF, 7 disques, chang. rap cout	2014	2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 3110 FF, 8 disques, chang. rap cout	2014	3,11 m
Conditionneuse JOHN DEERE - 324, condi fléaux, portée, *révisée*	2003	2,40 m
Conditionneuse KUHN - FC 303 GC, condi fléaux, trainée	2004	3 m
Presse BR JD - 582, ficelle filet, hy flow bale track	2006	2 m
Presse BR JD - 592, ficelle filet, hy flow bale track	2004	2,20 m
Presse HD Hesston - 4820, 4 noueurs, canal 80 x 47	1995	2 m
Mois. bat LAVERDA - 255 AL 4WD, 5 secoueurs, coupe 4,80	2004	210
Ensileuse auto JD - 8400 i, 540 cv, 1112 h, 631 h rotor kemper 360 +	2015	
Herse de prairie. PONGE - VPG 54, repli hydrau	2007	5,40 m
Broyeur de refus FEOR - TFS 250, roues de jauge ar	2016	2,5 m
Épareuse.... GYRAX - 1051, com élect, bras 5 m	2011	1 m
Épareuse.... KUHN - 5551 SP, com basse press, bras 5,50 m semi avancé	2013	1,20 m
Épareuse.... KUHN - T 4734 M, téléflexible, bras 4,70	2004	1 m
Épareuse.... BERRY - MANTAX, téléflexible, bras 4,50		1,10 m
Épareuse.... ROUSSEAU - europe initiale, téléflexible, bras 5 m	1999	1,2 m

Fourrage

01 - Agri vend livre paille et regain sous abri B. rectang. 90x120 - taureau limousin
✆ **06 83 33 41 45**

58, VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

01 - Vds foin bottes carrées saison 2017 + foin rouleau saison 2016 prix à débattre
✆ **04 74 51 72 56**
ou 06 72 41 94 95

18 - Vends 17 ha de luzerne sur pied, à Villequiers.
✆ **06 03 20 06 29.**

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **Tél. 06 03 07 54 83.**

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, prix : 54 euros la tonne, transport camion-remorque (réf. 050F)
✆ **06 85 73 22 68**

39 - Vds foin 2018 prés et luzerne balles rondes, chargé en bout de champ, secteur Arc-et-Senans
✆ **06 15 26 60 79**

39 - Vds foin bottes rondes 120x125 région Lons-le-Saunier
✆ **06 26 20 05 40**

43 - FOIN à vendre 1ère qualité.
✆ **04 71 59 34 06**
ou 06 82 23 50 77

71 - Vends foin RGI, 2016, BC, 450 kg, BR, 2016, 200 kg, PN, départ ou rendu.
✆ **06 16 91 31 82**

Bât. Pro.

15 - Vends région Mauriac, exploitation agricole, 55 ha, culture, élevage. Avec bâtiments.
✆ **04 71 40 48 81**

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
TERRES DE BOURGOGNE

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ **04 74 22 21 54 hr**

07 - Vds expl arboricole Nord Ardèche 9ha en propriété dont 2,5ha abricotiers 2,35ha cerisiers + lac En fermage 8ha dont 2,25ha en abricotiers + 0,47ha en cerisiers
✆ **06 74 03 12 12**

38 - Agriculteur cherche plantation de noyers à louer.
✆ **06 76 46 60 92**

Divers

42 - Vds échelle en aluminium profilé - 13 m dépliée - état neuf
✆ **06 87 77 09 88**

67 - A vendre laveuses asperge occasion 6 et 8 m et laveuse électronique Hermeler ats24 - 2007 - butteuse a fleaux gouges couteaux plants plastiques achete gyrobroyeur derouleuse plastique.
✆ **06 14 36 28 98**
ou 03 88 70 72 74

69 - Vds éplucheur laveur poireaux Bailly hydro BE 1500 euros exo TVA desherbeuse thermique à gaz Delta 1,40 m. 2 rampes bruleurs 4 roues de jauge commande élec EIA.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

70 - Achète Bennes de 4 à 9T. Presses BR 120x120 Claas, Krone KR, Deutz, Carraro, Welger, JD. Tracteurs Massey 168-188-690, Landini, Ford. Semoirs à céréale à disques. Andaineurs Kuhn 1 toupie.
✆ **06 83 59 05 70**

70 - Achète Presses BR Welger RP12-RP200-RP202-RP15, Claas 44-46-62, Krone KR 120-125-130. Presses MD JD, Claas. Tracteurs Fiat, Massey 165-168-188-690. Semoir à maïs Monosem NG, NG+ 4 rangs.
✆ **06 83 59 05 70**

Location

Agricole

69 - Donne métayage/fermage vignes appel. Beaujolais-Villages - 0 ha 90 Emeringes - Vinif/commrcialisation Cave Juliénas-Chaintré.
✆ **06 74 36 25 73**

Offre

Emploi

01 - Secteur St Martin du Mont G.E. recrute en CDI emploi partagé entre 4EA, 1 Cuma
✆ **06 83 76 82 48**

01 - Exploitation lait céréales région Dombes recherche salarié (e) 39 heures pour traite conduite du troupeau travaux des champs
✆ **04 74 61 37 66 HR**
ou 06 62 62 71 11

CIALYN Centre d'Elevage — Le groupe SICAREV **RECRUTE**
pour sa coopérative CIALYN (3400 éleveurs adhérents et 110 salariés), en CDI, un (e) **TECHNICO-COMMERCIAL BOVINS H/F**
Vos missions principales: Achats de bovins et conseils globaux auprès d'un portefeuille adhérents.
Votre secteur: Côte d'Or (21) - l'Aube (10), l'Yonne (89)
Adressez-nous votre CV à : contactrh@sicarev.com
ou par lettre à Cialyn monsieur le directeur 7, Rue Jules Rimet, 89400 Migennes

Concessionnaire New Holland en Côte d'Or
RECHERCHE 2 TECHNICIENS (NNES) SAV confirmés, connaissance tracteur et/ou moissonneuse
Postes à pourvoir rapidement, CDI temps plein
NEW HOLLAND AGRICULTURE
SARL **MANIÈRE** 21 Verrey sous Salmaise 03 80 35 80 66

18 - Exploitations céréalières, recherchent CDI, travaux du sol, traitements, irrigation, séchage.
✆ **Tél. 06 80 16 24 10**
ou 06 80 24 64 41.

38 - Expl. avicole recherche salarié temps plein secteur Roussillon débutant accepté.
✆ **06 81 91 95 40**

42 - Cherche salarié agricole autonome gestion et conduite d'un TRP va Plaine du forez
✆ **06 85 28 37 34**

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable, expérience souhaitée, élevage 500 chèvres, moderne (réf. 060B)
✆ **06 09 91 38 93**
e.melet@wanadoo.fr

84 - Recherche chef de culture pour vignoble Vaucluse. contact@ixispro.com ou
✆ **06 23 33 29 55**
ou 06 29 84 91 76

89 - Puisaye deux exploitants RECHERCHE un (e) salarie (e) en commun, travaux polyculture bovin lait/viande, permis souhaité (réf. 0701)
✆ **06 31 33 95 96**
06 37 29 97 50

Proposition

Commerciale

10 - A céder, conditions à définir, matériel de récolte MD et de livraison de fourrage + éventuellement clientèle, sud région parisienne, auto-financement minimum 50 000 euros, bon potentiel, réponse exclusivement à candidat clairement identifié (réf. 040E)
francis.chapellier@orange.fr

Mariage

Rencontre

38 - Agriculteur retraite de 79 ans recherche dame même milieu et âge en rapport pour vie à deux.
✆ **06 73 53 63 61**

63 - DAME cinquantaine ancienne agri. DESIRE renc. homme sérieux, libre, sobre pr rel. sérieuse.
✆ **07 58 63 21 26**

Animaux

Bovin

01 - Vds vaches laitières et génisses prêtes Montb et PH alim. foin moyenne 9000 L Haute Savoie
✆ **06 70 61 16 57**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 15 - 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 11 jeunes vaches pleines, vêlage mars, - 18 génisses pleines vêlage septembre - octobre (réf. 020B)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends 10 génisses aubrac, 12 mois, dociles, IBR A, toutes garanties sanitaires, FCO OK.
✆ **06 42 52 96 61**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 14 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 5 cinq issues d'IA, vêlages faciles, 3 Hiver et 2 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

18 - EARL Breton vend 1 taureau charolais, 2 ans et reproducteurs nés en 2017, HBC, dociles, qualités maternelles et de viandes.
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - VENDS veaux reproducteurs mâles 14 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 0404)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 14 – 16 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 030D)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 8 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 050D)
✆ **06 07 75 59 74**
(Jean-Luc)
06 67 58 18 03
(Michel)
06 74 69 62 41
(Bertrand)

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0603)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - VENDS 1 taureau de 22 mois hivernés au pré et veaux de 14 mois HBC, père Artois Bully (IA) et Jupiter (MN). Elevage Patrick Moreau 21140 Flée (réf. 060A)
✆ **06 81 80 68 23**
03 80 97 27 89

21 - VENDS taureau LIMOUSIN 8 ans HBL, très docile, TGS, cause consanguinité, (réf. 06VB2)
✆ **06 72 22 82 72**

21 - VENDS grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 060F)
✆ **06 84 86 22 72**

38 - Vds taureaux Charolais 15 mois hiverné au pré calmes déjà attaches génotypes élevage Luc-Pupat.
✆ **06 08 28 12 92**

39 - Vds 12 belles petites génisses limousines, 2 vaches pleines lim. 1 vache croisée suitée de 2 veaux. Reproducteur mâle limousin de 1 an ind. IBR. Livraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vds taureaux Charolais 14 mois issus IA Gaec Elevage Plasse - Regny
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds taureau Aubrac 28 mois ind ibr
✆ **06 38 48 42 77**

42 - Vds taureaux Charolais 16mois HBC origine IA Geness sc très dociles Elevage Fontimpe
✆ **06 78 93 36 20**

57 - Elevage Limousin depuis 45 ans, vend 3 beaux taureaux Sc, 14 mois, inscrits Hbl, calmes.
✆ **06 10 01 83 38**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, Colmont Guillaume 58240 Langeron VEND taureaux 18 mois dont 2 VF et veaux de l'année (réf. 020D)
✆ **06 83 06 61 92**

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
vous invite le JEUDI 22 FÉVRIER 2018
à partir de 10 heures, à la **VENTE de TAUREAUX Charolais**
14 à 18 mois prêt à la monte, améliorant : aptitude au vêlage, lait, potentiel de croissance et facilité de naissance.
Pour plus d'informations : 06 88 96 23 63

VENTES aux ENCHÈRES
de reproducteurs charolais
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
. 21 février **STATION DE CRÉANCEY (21)**
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 20 97 23 93 - 06 09 82 85 46
www.charolaiscroissance.fr

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 13 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 010B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS reproducteurs 2 ans et 15 mois, IBR A, prix raisonnable. GAEC Pautet (réf. 06VB4)
✆ **06 09 40 50 63**
06 13 33 44 38

58 - VENDS deux reproducteurs Salers 19 mois INDEM IBR. 58330 Saint Benin des Bois (réf. 060E)
✆ **03 86 58 26 43 HR**

PORTES OUVERTES — **16 & 17 FÉVRIER** AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	**06 89 28 18 82**
Scea RAYMOND JC et S	Villecourt - 58300 Decize	JC **06 81 06 35 07**
		Sophie **06 87 47 38 99**
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Saisy - 58300 Decize	**06 19 82 08 94**
Pierre BERNARDET	Crécy-les-Forges - 58300 Decize	**06 16 63 93 25**

Veaux 15 mois et taureaux 2 ans

58 - VEND très bons taureaux CHAROLAIS 2 ans et 1 an, HBC, - taureaux LIMOUSINS fils de Japelou primé à Cournon et Saulge très doux HBL, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 03VB2)
✆ **06 78 97 54 52**
06 72 26 48 56

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 040D)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Elevage HBC EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 14 et 24 mois SC et cornu, vêlage facile, TGS (réf. 050B)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - VENDS taureau CHAROLAIS 2 ans, IBR A, TGS. EARL Jouvet - Lurcy le Bourg (réf. 0502)
✆ **06 59 92 52 08**
03 86 37 98 70

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans HBC et non, IBR A, naissance facile. Guinot - Sermages (réf. 0501)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 0601)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS génisses HBC 22 et 28 mois, origine insémination, - mâles reproducteurs, certains vêlages faciles, génotypés. F. Bouche (éleveur inséminateur) (réf. 070D)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - VENDS 8 taureaux charolais culards 2 ans, IND IBR (réf. 070A)
✆ **03 86 50 21 31**

58 - VENDS 1 reproducteur LIMOUSIN, origine insémination, fils d'Anecdote né octobre 2016. (réf. 070E)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - VENDS reproducteurs dont plusieurs vêlage facile, origine Celsius, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 070B)
✆ **06 33 49 46 88**

69 - EARL Jama/Laby vend taureaux reproducteurs limousins. TGS, IBR et BVD livraison possible.
✆ **06 08 10 22 44**

71 - VENDS taureaux, génisses HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 030E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 25 taureaux 24 mois, HBC, repro., T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vends taureaux 20 mois, 1 an, HBC, hivernés au pré divers origines, vêl. facile, TGS. Gaec de Baugy.
✆ **06 77 09 68 07**

71 - VENDS taureaux 3 ans et 2 ans génotypés nés dans l'élevage, - gros veaux issus IA, Castor, Isola, Voimo, Enrico, SC, IBR A, Livraison. EARL Plantard (réf. 06VB5)
✆ **06 17 35 43 02**

71 - HBC vds tx 2 ans + gd chx veaux 14 mois, pères Horace, Vladimir, First, Celcius, Jacquard + génisses 2 ans à saillir ou inséminées VF (Caramel Isidore Hamel Bariton) échographiées pleines. Gaec Devillard J&C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends bon taureau 3 ans et au choix taureaux 18 à 24 mois, type viande, hivernés au pré, fils First Bastion Untel.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Cause retraite vends vaches charolaises pleines ou avec veaux.
✆ **06 40 19 17 02**

71 - Elevage limousin vend pour la repro. taureaux 16-17 mois, HBL ou non, hivernés au pré.
✆ **06 20 55 81 02**

89 - VENDS choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 0605)
✆ **06 13 13 39 48**

89 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 030I)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vds cse retraite chèvres pleines terme février
✆ **06 58 28 25 52**

69 - Achète chèvres boucs brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Ovin

71 - Vends béliers charollais, inscrits ou non, garanties sanitaires.
✆ **06 75 75 59 80**

88 - Vends 60 Antenaises croisées Texel Suffolk agnelage le 10/03.
✆ **06 87 03 17 88**

Porcin

42 - Vds porcs fermiers
✆ **04 77 66 22 71 - 12h**

Equin

26 - Vds plusieurs anons 1 an très dociles type Provence
✆ **06 50 45 75 55**

55 - Donne 2 ânesses du Berry, 8 et 2 ans, pucées.
✆ **03 29 70 78 72 HR**

Chien

69 - Vds chiots Beagle parents extra chasse nés le 10/11/2017 portée de 3 non Lof. Mère 26 AS716 SIRET 353615250018.
✆ **04 78 48 63 87**
ou 07 77 03 68 26

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

SOCIETE INDUSTRIELLE APPLICATIONS ELECTRIQUES (SIAE)

SAS au capital de 80.000 euros
Siège social : 7 rue Joseph Jacquard 21300 Chenôve
335 199 436 RCS Dijon

Aux termes des délibérations de l'associée unique en date du 31 janvier 2018, la société TASKA SARL sise 7 rue Joseph Jacquard 21300 Chenôve 834 328 387 RCS Dijon a été désignée en qualité de président pour une durée indéterminée en remplacement de la société FG Electronic, démissionnaire.

AL210721041

SUCCESSION

LEGATIS NOTAIRES BEAUNE / DIJON / QUETIGNY www.legatis.fr

SELAS « Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à Dijon(Côte d'Or), 23 rue Buffon – 21000 Dijon

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 23 juin 2010, Monsieur André Georges Julien COTTET, en son vivant retraité, demeurant à Dijon (21000) 1 rue Jeanniné à CINQUETRAL (39200), le 18 avril 1928, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité et décédé à Dijon (21000) (France), le 16 décembre 2017 a institué divers légataires universels . Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Christine GARNIER, Notaire à Dijon, le 22 janvier 2018 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Dijon, le 02 février 2018.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Christine GARNIER, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à Dijon (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à Quétigny, 2 bis rue du Cap Vert.

Pour avis
Me Christine GARNIER

AL210721026

TRANSFERT DE SIÈGE

MARCELIN ET POTIRON

SARL au capital de 35200,00 Euros
3 rue de bastogne,
21850 Saint Apollinaire
412729899 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/02/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15 rue valentin privé, 89300 Joigny à compter du 06/02/2018. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL210721032

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS «Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL, Notaires associés» 23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS D'AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire à Dijon, le 07/02/2018,

M. Michel Jacques André ZAGHINI, retraité, né à Châtillon-sur-Seine (21400) le24/06/1958, et Mme Paulette Maryline Marcelle BERNARD, retraitée, son épse, née à Châtillon-sur-Seine (21400) le 22/10/1957, dmt à Montliot-et-Courcelles (21400) 4 rue de l'abreuvoir. Mariés sans contrat à Montliot-et-Courcelles (21400) le 05/09/1981,

Ont aménagé leur régime matrimonial,

- Par attribution intégrale de communauté,
- Et en stipulant qu'en cas de dissolution

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 12/02/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHEVANNES : Terre à vigne AOP « Bourgogne Hautes-Côtes de Nuits »,

11 a 30 ca - En charot: ZB-62(J)-62(K)

MONT-SAINT-JEAN : Landes - Terre et Prés.

2 ha 59 a 47 ca - Aubues dessus : D-129 - Concise grillot: A-698 - Les aubues: D-574 - Piece dame claudine: B-21 - Poirier rondot: A-678 - Sous les pieces: A-642 - Vigne coqus: A-235-243-254-255

VIC-SOUS-THIL: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant.

92 a 20 ca - Leuillena: L-215(J)-215(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/03/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210721061

dudit régime par décès et dans ce cas seulement, aucune récompense ne sera due.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AL210721046

MODIFICATION DE STATUTS

HOLDING LE GUEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Centre Commercial Dauphine 21000 Dijon
533 528 303 RCS Dijon

Par décision de l'associé unique du 1er février 2018, la dénomination sociale a été modifiée et devient EURL LE GUEN WALTER, à compter du 1er janvier 2018. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL210721024

CUMA DE LA QUARDE

N° d'agrément : 21/84/472
RCS Dijon : 329 489 751

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DE LA QUARDE à 21140 Vic de Chassenay du 16/01/2018 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 28 avril 2017
- La diminution du montant du Capital Social à 1 995.00 €
- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 16/01/2018

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA
Hubert BAULOT

AL210721028

EARL DU CLOSEAU

Société civile
Au capital social de 250.500 €
Siège social : 43 Grande Rue 21250 Lechâtelet
489 348 912 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10/01/2018, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de transformer l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes à compter rétroactivement du 01/01/2018 :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Dénomination: GAEC DU CLOSEAU

Date d'agrément par le préfet de COTE D'OR: 08/12/2017

N° d'agrément: 1335

Pour avis, la gérance

AL210721031

EARL GRANDCHAMP DAVID

société civile
au capital de 7 500 euros
siège social : 1 Petite rue de Miracle 21150 Frolois
503 357 014 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 08/01/2018, la collectivité extraordinaire des associés a nommé Mme GRANDCHAMP Marie-Laure, demeurant 5bis Grande Rue à Frolois – 21150 cogérante de la société pour une durée illimitée transféré le siège social de la société au 5bis Grande Rue – 21150 Frolois le tout à compter rétroactivement du 01/01/2018.

Pour avis, La gérance.

AL210721058

CESSION

CESSION D'ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à BEAUNE (11) du 31 :12 :2017, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dijon le 29/01/2018, Dossier 2018 05434, réf.2018 A 00331 La société L'ENTRETIEN - PLD BOURGOGNE RHONE ALPES, SAS

au capital de 400 000 €, dont le siège social est Z.A. Les Bonnes Filles, Bât.B, cellule 4, 21200 Levernois, immatriculée au RCS de Dijon sous le N°969 500 040, représentée par Mr Patrick DOCTEUR

A CEDE

à la société PLD ATLANTIQUE, SAS au capital de 1000 €, dont le siège social est 83 rue de l'Or 33470 Gujan Mestras, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le N°799 403 092, représentée par Mr Laurent GOELLER, deux contrats qui dépendent de son activité

professionnelle de nettoyage et entretien de locaux pour laquelle elle est inscrite au RCS de Dijon sous le N°969 500 040, moyennant le prix de 200 000 €, s'appliquant à des éléments incorporels pour 198 220 € et à des éléments corporels pour 1 780 €.

Transfert de propriété : 31/12/2017

transfert de jouissance : 01/07/2017

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet de Maître brigitte BEZIAT ROCHER, 9 rue Louis Courtois de Viçose 31100 Toulouse où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

AL210721038

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL LA GOURMANDISE

au capital de 8 000 euros
Siège social : 07 rue Courcelles Prévoires <\ n>21400 Châtillon Sur Seine
480 648 666 RCS Dijon

Gérance

Ancienne mention : Jacques DELETTRE demeurant à Châtillon Sur Seine (Côte d'Or) - 13 rue Courcelles Prévoires

Nouvelle mention :

Jacques DELETTRE demeurant à Châtillon Sur Seine (Côte d'Or)- 13 rue Courcelles Prévoires

Christophe RAILLARD demeurant à Mosson (Côte d'Or) - 01 rue de la Calotte

Pour avis : La Gérance : Christophe RAILLARD

AL210721022

TOTAL MARKETING FRANCE

Suivant acte SSP du 03/01/2018, la Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2018 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes y compris restauration rapide sis à A6 - AIRE DE BEAUNE MERCEUIL 21190 MERCEUIL dénommé Relais BEAUNE MERCEUIL.

Conformément à l'article 8 des conditions particulières filiales du contrat de location-gérance d'une station-service, ledit contrat annule et remplace tout autre contrat signé précédemment entre les parties.

Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS ARGEDIS, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

Pour unique insertion.

AL210721050

TOTAL MARKETING FRANCE

Suivant acte SSP du 20/12/2017, la Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2018 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes y compris restauration rapide sis à A31 - AIRE DE DIJON BROGNON 21490 BROGNON dénommé Relais DIJON-BROGNON.

Conformément à l'article 8 des conditions particulières filiales du contrat de location-gérance d'une station-service, ledit contrat annule et remplace tout autre contrat signé précédemment entre les parties.

Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS ARGEDIS, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

Pour unique insertion.

AL210721051

TOTAL MARKETING FRANCE

Suivant acte SSP du 02/01/2018, la Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2018 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes y compris restauration rapide sis à A6 - AIRE DE BEAUNE TAILLY 21190 MERCEUIL dénommé Relais BEAUNE TAILLY.

Conformément à l'article 8 des conditions particulières filiales du contrat de location-gérance d'une station-service, ledit contrat annule et remplace tout autre contrat signé précédemment entre les parties.

Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS ARGEDIS, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

Pour unique insertion.

AL210721052

SARL ARCHEEN

L'AGO de la société ARCHEEN, SARL au capital de 10 000€, 12 Rue De La Poste, 21000 Dijon, 814 424 602 RCS Dijon, a décidé, le 7.2.2018, du départ d'un co-gérant, Mme DASSONVILLE Sylvie. Reste seul gérant, Mlle SALVA Camille.

Mention au RCS de Dijon

AL210721053

NON DISSOLUTION

DENS IN DENTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 3 Rue de l'Eglise 21220 Gevrey Chambertin
819 658 113 RCS Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 8 janvier 2018 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de Dijon.

AL210720673

MAISON MICHEL REBOURGEON

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Place de l'Europe 21630 Pommard
817 831 233 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Gérance

AL210721045

DISSOLUTION LIQUIDATION

L'ETOFFE DU DECOR

SARL en liquidation
au capital de 8 000 €
ayant son siège sis
37 rue de Fontaine-les-Dijon
21000 Dijon.
RCS Dijon 431 221 076

L'AGOE du 31/12/2017, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL210720999

CHATEAU CHINON INVEST

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 162 000 euros
Siège social : 5 rue de Marsannay
21160 Corcelles-les-Monts (Côte d'Or)
752 507 194 RCS Dijon
Avis

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2017 suivi de sa mise en liquidation.
- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Nahel JAGHLIT, demeurant à Corcelles-les-Monts (Côte d'Or) 5 rue de Marsannay, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Corcelles-les-Monts (Côte d'Or) 5 rue de Marsannay.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le liquidateur

AL210721033

CHATEAU CHINON INVEST

Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 162 000 euros
Siège social : 5 rue de Marsannay
21160 Corcelles-les-Monts (Côte d'Or)
752 507 194 RCS Dijon

Avis

- L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL210721034

E.S. CONSULTING

SAS unipersonnelle en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation : 13 Rue Lamartine
21000 Dijon
812 231 389 RCS Dijon

Par une décision du 06/02/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 06/02/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jean-François BRIN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis
Le Liquidateur

AL210721036

MOREIRA-SOARES

SARL en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège : 944 Route de Gray 21850 St Appolinaire
Siège de liquidation
22 Rue de la Fontaine 21800 Quétigny
498 182 583 RCS DIJON

DISSOLUTION

L'AGE réunie le 30-12-2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Mario TAVARES SOARES, demeurant 22 Rue de la Fontaine 21800 QUETIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations

de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 22 Rue de la Fontaine 21800 QUETIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. L'AG a mis fin aux fonctions de Co-gérants de M. Joaquim MENDES MOREIRA, à compter du jour de la dissolution.

Pour avis. Le Liquidateur

AL210721037

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

LES ARTISTES

SARL au capital
de 7 500 euros en liquidation
Siège social
38 rue Lazare Carnot
21800 Chevigny St Sauveur
478 211 048 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Agnès TORRES demeurant à Chevigny Saint Sauveur - 38 rue Lazare Carnot pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Chevigny Saint Sauveur – 38 rue Lazare Carnot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis :
Le Liquidateur : Agnès TORRES

AL210721040

RESTAURANT LE CENTRE

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 rue de Chenôve, 21000 Dijon
Siège de liquidation :
29 rue de Chenôve, 21000 Dijon
RCS Dijon 808 251 482

Dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent LAUTH, demeurant Chemin des Maisons Belle Croix 21160 Couchey, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 29 rue de Chenôve 21000 Dijon.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Vincent LAUTH
le Liquidateur

AL210721042

RESTAURANT LE CENTRE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 rue de Chenôve, 21000 Dijon
Siège de liquidation : 29 rue de Chenôve 21000 Dijon
RCS Dijon 808 251 482

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Vincent LAUTH de son mandat de liquidateur,

donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon,

en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Monsieur Vincent LAUTH, Liquidateur

AL210721043

Notaires

Me Paul JOUFFROY
Notaire à SAINT AMOUR (39160)
22 Rue du Châtelet

SCI EDARVIC

Suivant acte reçu par Maître Paul JOUFFROY, Notaire à SAINT AMOUR, le 30 novembre 2017, la société SCI EDARVIC, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à DIJON (Côte-d'Or) 60 Rue des Pejoces SIREN 501 213 060 RCS DIJON, il a été procédé à la liquidation et au partage de l'actif net social entre ses membres. Monsieur Yves PERNOT, demeurant à 1700 FRIBOURG (SUISSE) Route des Bonnesfontaines 8 a été nommé liquidateur. La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à l'adresse suivante : Chez Monsieur Arthur PERNOT à DIJON (21000) 6 Avenue du Drapeau. La liquidation a été clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social. Quitus a été donné au liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du

Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis
Me Paul JOUFFROY

AL210721047

CÔTE D'OR CONSEIL ELEVAGE

Coopérative agricole à capital variable, agréée sous le n°12414
Siège social : 1 rue des Coulots
21110 Bretenière
N°778 212 894 RCS de Dijon

Avis de dissolution

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2018, les associés coopérateurs de la coopérative Côte d'Or Conseil Elevage, ont approuvé le projet de fusion, signé le 14/12/2017 et déposé au RCS de Dijon le 15/12/2017, prévoyant que la coopérative agricole Côte d'Or Conseil Elevage apportait à compter du 8 février 2018, par voie de fusion, la totalité de ses actifs et la totalité de ses passifs à la coopérative absorbante Alysé, société coopérative agricole à capital variable dont le siège social est situé 3 rue Jules Rimet 89400 Migennes, agréée sous le n°1391, immatriculée sous le n°778 119 818 au RCS de Sens.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2018 a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation de la coopérative agricole Côte d'Or Conseil Elevage, la totalité de son passif étant pris en charge par la coopérative agricole Alysé, les associés coopérateurs de Côte d'Or Conseil Elevage devenant associés coopérateurs de la coopérative agricole Alysé en recevant les parts sociales émises par la coopérative Alysé en échange des parts sociales qu'ils détenaient dans Côte d'Or Conseil Elevage.

Les associés de la coopérative agricole Alysé, ayant également approuvé le projet de fusion, la dissolution sans liquidation de la coopérative Côte d'Or Conseil Elevage, est devenue définitive à la date du 8 février 2018.

Pour avis

AL210721048

SCI DES ESSARTS

L'AGE a décidé, le 31.12.2017, la dissolution anticipée de la société SCI DES ESSARTS, SCI au capital de 152€, 18 Rue D'Assas, 21000 Dijon, 379 846 330 RCS Dijon, au 31.12.2017, désigné liquidateur Mr ROLLAND GILBERT, 18 Rue D'Assas, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.

Mention au RCS de Dijon

AL210721054

SCM SKOWRONEK YUAN

En liquidation dont le liquidateur est M. Jean-Claude SKOWRONEK
Au capital de 1.500 euros
Siège de liquidation : 2 rue des Grands Clos
21121 Ahuy
823 139 753 RCS Dijon

Clôture de liquidation

Suivant AGO de clôture de liquidation du 31/01/18, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé du remboursement des parts sociales et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

Pour avis

Le liquidateur

AL210721057

SARL A. CHAMILLET & ASSOCIES

SARL au capital de 1500€
Siège social : 41 rue Lafayette
21000 Dijon
RCS de Dijon 539 184 457

Le 20 janvier 2018, l'AGO a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au Liquidateur, Madame A. Fortemaison, pour sa gestion et le décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de l'AGO.

Radiation au RCS de Dijon.

Pour avis et mention.

AL210721062

→ AVIS DE CONSTITUTION

GFA TE O VINE O TE ORA

Groupement foncier agricole
au capital de 170000€
rue de Beaune
21190 Monthelie
RCS Dijon 453333262.

Changement de gérant.

Par l'assemblée en date du 04/11/2016 les associés ont décidé de remplacer le gérant actuel Monsieur Gaëtan Bilbot par M Siguenza nouveau gérant demeurant à 2 lieu dit jean de vaux 33620 lapouyade à compter du 04/11/2016 le dépôt des pièces relatif À ce changement sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon

Pour avis la gérance

AL210719385

SEB RENOV

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 14, rue René Moreau
21340 Val-Mont

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Val-Mont du 1er février 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SEB RENOV

Siège social : 14, rue René Moreau - 21340 Val-Mont

Objet social : Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Sébastien VOISIN, demeurant 14, rue René Moreau - 21340 Val-Mont, pour une durée illimitée

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL210721019

BGFT

Société civile immobilière
au capital de 800 euros
Siège social : 5 Rue Charles Poisot
21300 Chenôve

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 février 2018 à Chenôve, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : BGFT

Siège social : 5 Rue Charles Poisot – 21300 Chenôve

Objet social : L'acquisition, l'administration, la construction et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que de toutes parts sociales et valeurs mobilières.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social :800 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Co-Gérance : Monsieur Benjamin GUY demeurant 5 Rue Charles Poisot – 21300 Chenôve et Monsieur Francis TRAN demeurant 502 Rue de la Ranche – 71310 La Chapelle Saint Sauveur

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément pour les autres cessions.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La Co-Gérance

AL210721025

BUCDONI

Avis de constitution

Avis est donné de la CONSTITUTION d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Siège social : 10, rue Audra 21000 Dijon

Objet : La gestion de son patrimoine immobilier et mobilier. L'acquisition, l'édification, la prise à bail, l'aménagement, la transformation, la mise en valeur, l'entretien, l'administration, la location, la gestion et l'exploitation de tous biens immobiliers. La prise de tous intérêts et participations dans tous groupements. La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et affaires. La gestion de son portefeuille de titres de participation et de placement.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Apports en numéraire :

Clélia CHABRIDON apporte 500 euros

Aurélie DONIER apporte 500 euros

Gérance :

Clélia CHABRIDON demeurant 10, rue Audra 21000 Dijon

Aurélie DONIER demeurant 1, rue du Docteur Jean-Baptiste MORLOT 21000 Dijon

Agrément : Cession de parts entre vifs : seules les cessions entre associés sont libres. Toutes autres cessions doivent être agréées par la majorité des 2/3 des parts sociales composant le capital de la Société. Cession en cas de décès : agrément des héritiers ou ayants droit ou conjoint survivant par décision des associés statuant à la majorité des associés survivants représentant au moins les 2/3 des parts sociales restantes.

Immatriculation : RCS Dijon

AL210721027

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Dijon du 06/02/18, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LC CONSEIL

Siège : 30 avenue Général Touzet du Vigier, 21000 Dijon

Durée : 99 ans

Capital : 3 000 euros

Objet : Formation, conseil, audit notamment pour les entreprises et collectivités du secteur de la restauration et de l'hôtellerie. Commerce et récupération de tout objet mobilier neuf ou d'occasion et notamment de véhicules et bijoux fantaisie, brocante. Vente ambulante. Apporteur d'affaires. Préparation de repas et pizzas et livraisons desdites préparations. Restauration collective sous contrat, gestion concédée. Activités de transport, tourisme et prestations culturelles.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Mr Pascal LEGRAND, demeurant 2 Rue des Moulins, 21000 Dijon

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL210721035

EURL BERKHLI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à DIJON en date du 09/02/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL BERKHLI,

Siège social : 36 avenue des Champs Perdrix, Dijon (21000)

Objet : La réalisation de tous travaux de plâtrerie, peinture, vitrerie, revêtement de sols et de murs, isolation, étanchéité verticale et plus généralement l'industrie de tout ce qui concourt à la construction et à l'aménagement des bâtiments et tous ouvrages;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Capital fixe de 132 000 €

Gérance : Monsieur M'HAMMED BERKHLI , demeurant 36,avenue des Champs Perdrix , Dijon (21000),

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL210721039

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à DIJON en date du 30 janvier 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS MEZERAI,

Siège Social : GUSTAVO, 9, rue Antoine Moiturier 21 000 Dijon (Côte d'Or) ;

Capital : 1 000 €

Objet : Prestations de services, Commerce de détail, commerce de produits destinés à l'habitation et produits liés notamment aux énergies renouvelables destinés aux particuliers et aux professionnels, Commerce et réalisation au titre de mandataire pour le compte d'entreprises destinés à l'habitation et produits liés notamment aux énergies renouvelables.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : KOUIDER MEZERAI, demeurant 7 avenue Victor Hugo, Dijon (Côte d'Or),

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL210721044

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 31 janvier 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

Dénomination : RAPOSO TRANSACTIONS

Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, la prise d'intérêts et participations dans toutes sociétés

Siège social : 8, route de Cîteaux - 21700 Saint-Nicolas-Les-Citeaux

Capital : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Pédro RAPOSO, demeurant 8, route de Cîteaux - 21700 Saint-Nicolas-Les-Citeaux

M. Anthony RAPOSO, demeurant 8A place Marie Maignot - 21700 Nuits-Saint-Georges

Agrément des cessions de parts: agrément requis dans tous les cas, par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL210721049

CONSTITUTIONS

Suivant acte sous seing privé en date à Dijon du 8 février 2018, il a été constitué une société civile immobilière :

Dénomination : SCI du Cacao de Bourgogne

Capital : 1.000 €

Siège social : 10/12 avenue Maréchal Foch, 21000 Dijon

Objet :

- l'acquisition par tous moyens, la détention, la gestion, la cession de tous biens et droits mobiliers et immobiliers et en particulier d'un bien immobilier sis 11 rue de Cluj ZAE Cap Nord 21000 Dijon ;

- la propriété, la gestion, la rénovation, l'entretien et l'exploitation par tous moyens, notamment par voie de location ou de mise à disposition des associés gratuitement ou moyennant un loyer de tout ou partie desdits biens ou de tous biens immobiliers dont elle deviendrait propriétaire par acquisition, apport ou par tous autres moyens ;

- la prise de participation directe ou indirecte dans le capital social de toute société ayant un objet pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, par voie notamment de souscription, apport, acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux ;

- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : société Ibercacao SA, domiciliée C/ Valencia 69 Quintanar de la Orden 45800 Toledo - Espagne (NIF/CIF A80930993), représentée par son représentant légal Monsieur Mariano Lacasa Echeverria

Sauf transmission à un associé, à un ascendant ou à un descendant, les associés ne pourront céder leurs parts sociales à un tiers, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'agrément préalable des associés, se prononçant dans les conditions prévues aux articles 19 et 21 des statuts.

La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL210721059

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

NIÈVRE

→ DIVERS

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

TRANSPORTS RESSAT

SAS au capital de 189.000 €
Siège social : Lieudit «Maison Rouge»
58240 Langeron
482 066 487 RCS Nevers

Renouvellement mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale du 30 décembre 2017 délibérant en application des dispositions de

l'article L.823-1 du Code de Commerce a décidé de renouveler le mandat du seul commissaire aux comptes titulaire de la société AUDIT CENTRE FRANCE, 36 rue des Grands Prés – 03100 Montluçon.

Pour avis, Le Président,

AL580721127

→ NOMINATION

J.L. TRANSPORTS

SARL au capital social de 40 000 Euros
Siège social : La Vigne Dorée,
route de Moulot,
58500 Clamecy
SIREN 408 194 686 R.C.S. Nevers

Le 29 décembre 2017, l'AGO a nommé le Commissaire aux Comptes COGEP AUDIT SAS demeurant 2658 route d'Orléans, 18230 Saint Doulchard.

Pour avis.

AL580720887

IFAC AVOCATS
28 boulevard du 14 juillet
(10000) Troyes

CAILLAT MOTOCULTURE EXPERT JARDIN

SAS au capital de 80.000 €
Siège social : Z.I. Le Tremblat
58200 Cosne-Cours-Sur-Loire
535 346 886 R.C.S Nevers

Le 13/12/2017 le Président a nommé en qualité de Directeur Général la société EXPERT JARDIN, SAS au capital de 1 423 376 €, 22 rue des Crots Taupins à Perrigny (89000), immatriculée RCS Auxerre 399 131 218, représentée par M. Gilles BENOIT, demeurant à Fleury Sur Loire (58240) Les Bruyères de Fleury, 11 rue du Chêne.

AL580721059

→ TRANSFERT DE SIÈGE

RESIDENCE OBEO NEVERS

SASU au capital de 10 000,00 Euros
6 b rue des renardats,
58000 Nevers
804281996 R.C.S. Nevers

Par décision en date du 01/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 Rue Castiglione, 75001 Paris à compter du 01/09/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL580721055

→ ADDITIF

CUMA L'OUROUXOISE

N° d'agrément : 58-185
RCS Nevers 399 803 030

Modification

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « L'OUROUXOISE » à Ouroux en Morvan, réunie le 07 Décembre 2017, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,

- de transférer son siège social de Chez Mr Guillaumot Yves – Fonteny – 58230 Ouroux En Morvan

à Chez Mr Dominique GUILLAUME – Poirot Dessus – 58230 Ouroux En Morvan.

Le Président de la CUMA

Mr Dominique GUILLAUME

AL580721122

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARIAL
«François PERROT-Magali THUARD,
Notaires associés»
27 Rue de la Flèche - BP 525
03005 MOULINS Cedex

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Magali THUARD, notaire à MOULINS, le 23 janvier 2018, M. Yannick Louis SOTTY, Chef de rayon, né à Nevers(58000), le 28 Septembre 1988, et Mme Rajaa SOTTY, infirmière, née à Clermont Ferrand (63000), le 30 mars 1976, demeurant àToury sur Jour (58240), «La Doue», mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la Mairie de Livry le 3 septembre 2005, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens tel qu'il résulte des articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me THUARD, notaire sus-nommé.

Pour avis et mention.

Me THUARD, notaire.

AL580721136

→ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE LA CAILLOTTE

Société Civile
au capital social de 221 140 euros
La Caillotte
58150 Saint Martin sur Nohain
RCS de Nevers - N° 488 910 753

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 janvier 2018, les associés ont agréé l'augmentation du capital social de 63 770 euros (par apport de M. Emmanuel CHALON) pour le porter à 284 910 euros, la nomination de M. Emmanuel CHALON en qualité de gérant, demeurant 7 rue des Baudes - Brétignelles - 58200 Pougny en remplacement de M. Denis BERGE, gérant démissionnaire, le transfert du siège social 7 rue des Baudes - Brétignelles - 58200 Pougny.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance

AL580721130

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SELARL AGRISATIS

au capital social de 3 000 Euros
La Pétarderie
58460 Corvol L'orgueilleux
RCS Nevers - 522 043 496

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire à Nevers du 23 janvier 2018, la collectivité des associés a décidé d'agréer la démission de Monsieur Frédéric DETABLE de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2017.

Pour avis et mention, la gérance

AL580720965

PONT MIDOU PNEUS

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 151 000 eurosuros
Siège social : Centre Commercial du Pont Midou
L'Ile de Cosne
58200 Cosne Cours sur Loire
502 390 941 RCS Nevers

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale du 1er janvier 2018, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du 1er janvier 2018, pour une durée illimitée et en remplacement de Monsieur Michel MONTECCHIO, démissionnaire, Monsieur Olivier HURTAULT demeurant 2 Rue du Charron - Villiers - 58150 Saint-Martin sur Nohain.

Pour avis, le Gérant, Michel MONTECCHIO

AL580720987

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce d'un multiple rural comprenant bar, restaurant, chambre d'hôte, station-service, jeux, gaz, épicerie, dépôt de pain, journaux, point-poste, sis Le Bourg – 58140 Gacogne,

confiée par acte sous seing privé en date du 27 avril 2016 par la Commune de Gacogne (Nièvre) à la société « Auberge de Gâcogne », Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 € ayant son siège social au Bourg – 58140 Gacogne, immatriculée au R.C.S. de Nevers sous le n° 820 825 685, a pris fin le 31 janvier 2018.

Pour unique insertion,

le loueur de fonds,

le locataire-gérant.

AL580721049

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Gâcogne, du 1er février 2018, la Commune de Gacogne (Nièvre) a donné en location-gérance, à compter du 1er février 2018 à

la société « ADG », Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 € ayant son siège social au Bourg – 58140 Gacogne, en cours d'immatriculation auprès du R.C.S. de Nevers,

le fonds de commerce d'un multiple rural comprenant bar, restaurant, chambre d'hôte, station-service, jeux, gaz, épicerie, dépôt de pain, journaux, point-poste, sis Le Bourg – 58140 Gacogne, et ce, pour une durée de trente et un mois ; Reconductible ensuite, de façon expresse, par périodes successives d'un an.

Pour unique insertion,

le loueur de fonds,

le locataire-gérant.

AL580721050

SCI QUATRE M

Aux termes d'un acte reçu par Me Thibaut MARIE, notaire à Nevers (58000), 1 rue Saint Martin, le 28 décembre 2017, enregistré à Nevers1 le 5 janvier 2018, dossier 201 8 00341, référence 2018 N 00014, Melle Marie MACQUART-MOULIN a présenté la démission de ses fonctions de gérante, à compter du 28 décembre 2017, de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «QUATRE M», dont le siège social est à NEVERS (58000), 3 place de la République, immatriculée au RCS de Neverset identifiée au SIREN sous le numéro 421135054.

Monsieur Nicolas MACQUART-MOULIN a été nommé, aux termes de cet acte, à compter du

même jour, comme nouveau gérant, pour une durée illimitée, en lieu et place de

Mademoiselle Marie MACQUART-MOULIN. Monsieur Jean ANNE est maintenu dans ses

fonctions de co-gérant.

Pour avis

Le notaire

AL580721051

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Jugements rendus à l'audience du 07/02/2018

Clôture pour insuffisance d'actif de **POUYE FREDERICK**

RM 510455686 - MENUISERIE

6 fb de Bouhy 58220 Donzy

AL580721128

TOTAL MARKETING FRANCE

Suivant acte SSP du 20/12/2017, la Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2018 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes y compris restauration rapide sis à RN 7 58240 CHANTENAY ST IMBERT dénommé Relais SAINT IMBERT.

Conformément à l'article 8 des conditions particulières filiales du contrat de location-gérance d'une station-service, ledit contrat annule et remplace tout autre contrat signé précédemment entre les parties.

Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS ARGEDIS, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

Pour unique insertion.

AL580721125

TOTAL MARKETING FRANCE

Suivant acte SSP du 18/12/2017, la Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2018 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes y compris restauration rapide sis à A77 - AIRE DES VIGNOBLES 58150 TRACY SUR LOIRE dénommé Relais LES VIGNOBLES.

Conformément à l'article 8 des conditions particulières filiales du contrat de location-gérance d'une station-service, ledit contrat annule et remplace tout autre contrat signé précédemment entre les parties.

Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS ARGEDIS, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

Pour unique insertion.

AL580721126

→ NON DISSOLUTION

CHARLOIS COSMETIQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : Le Bourg
58700 Murlin
RCS Nevers 812 261 493

Aux termes d'une délibération de l'associée unique en date du 30 janvier 2017, l'associée unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Le Président

AL580721055

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIÉTÉ : EMPREINTE AUTOMOBILE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7600 euros
Siège Social : 32, route de Chaluzy
58000 Saint Eloi
RCS : Nevers

L'assemblée générale des associés, réunie

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ANLEZY

Deux maisons d'habitation occupées:

25 a 19 ca - Gros cret: B-631[480]-633[481]-636[482]-637[482]

Cmne de CERCY-LA-TOUR

Biens occupés:

4 ha 04 a 42 ca - Le grand pre: C-216-217 - Les joncs: B-374

Cmne de VILLAPOURCON:

69 a 35 ca - Chaume du charbon: D-1627

Cmne de VILLAPOURCON:

3 ha 86 a 83 ca - Bois boulet: D-1632-1637 - Bois de dragne: D-829 - Bois de la pierre fendue: C-2007 - Bois des boulets: C-1844-1845 - Champs des baumes: D-1247 - La galerie: C-922 - La gravelle bois de fragny: AO-48 - Lissard de chau: C-1926 - Sous la ravelotte: D-1643-1650

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/03/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580721129

le 03/02/2018 à Saint Eloi a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Mme Ducros Sandrine, liquidateur, et constaté la cloture de liquidation à compter du 03/02/2018 .

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers .

Le liquidateur .

Sandrine DUCROS

AL580721005

J.M NEGOCE

SARL en liquidation
au capital social de 3 000 Euros
26 route de Marce
58180 Marzy
R.C.S. Nevers 521 992 339

Le 09.01.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 09.01.2018. Mme Nicole RENAULT demeurant 308 route du Foulon 58180 Marzy, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL580721046

SARL J.C.F.

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 3 000 €
Siège Social : 44, Route de Trangy
58000 Saint Eloi
531 216 968 RCS Nevers

Aux termes d'un acte ssp du 23/01/2018 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2018 et sa mise en liquidation amiable.

Mr Jean-Claude FORESTIER dt à Saint Eloi (58) – 44, Route de Trangy a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL580721052

SARL NOVA-CREA

Forme : SARL en liquidation
Siège social : 15 Rue de Tannay
58420 Asnan
Capital social : 1 500 euros
Numéro SIREN 797 727 807 RCS Nevers

Avis de dissolution

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable. Fabrice Naizet demeurant 15 Rue de Tannay 58420 Asnan a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au 15 Rue de Tannay 58420 Asnan, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis et mention.

AL580721053

NEGOSERVICE TF

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique en liquidation
Au capital social de 7 500 Euros
Siège social : Saulx
58300 Decize
RCS Nevers - 450 408 596

Suivant délibération du 31 janvier 2018, l'associé a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers. Pour avis et mention, le liquidateur.

AL580721056

SCI LE BON TON

SCI au capital de 10.000,00 €
«Champvé» 58370 Villapourçon
479 773 665 RCS Nevers

L'AGE du 09.02.2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29.07.2016, nommé liquidateur M. KUBBE Johannes, 31 ch de la Chapelle St Antoine, 06130 Grasse, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Nevers

AL580721060

SCI LE BON TON

SCI en liquidation
au capital de 10.000,00 €
«Champvé» 58370 Villapourçon
479 773 665 RCS Nevers

L'AGO du 12.02.2018 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 12.02.2018. Dépôt au RCS de Nevers.

AL580721121

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Nevers (58) du 17/01/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: BAO

Siège: 18 place Saint Romain – 58120 Château-Chinon

Objet: Exploitation forestière, abattage, élagage, vente et achat de bois, débardage, tout type de travaux forestiers

Durée: 99 ans

Capital: 1 000 €

Gérance: Mme Ayse OZDEMIR, demeurant 7 rue des frères Gayet - 58000 Nevers

Immatriculation de la société au R.C.S. de Nevers.

La gérance

AL580720834

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/01/18, il a été constitué la SCI dénommée MANTA.

Siège social: 76 avenue 85 ème 58200 Cosne cours sur Loire.

Capital: 500euros.

Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance: M. Fabrice LAURENT, 76 avenue 85 ème 58200 Cosne cours sur loire.

Cessions soumises à agrément.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580720835

BELFADEL COIFFURE

Par acte SSP du 27/12/2017 il a été constitué une SASU dénommée : BELFADEL COIFFURE.

Siège social : 3 rue des hôtelleries 58400 La Charité sur Loire.

Capital : 1.000€.

Objet : Salon de coiffure tout produits achat vente correspondants à ce métier.

Président : M KOUIDRI Ahmed, 43 rue saint Genest 58000 Nevers.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580721047

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/02/18:

Dénomination sociale :LA PLAINE DES PIRATES

Siège social : 172 avenue du stand , 58000 Challuy

Forme : SARL

Nom commercial : L'îlot

Capital : 10000 €

Objet social : Espace de loisirs couvert à destination des enfants de 0 à 12 ans, comprenant des structures permettant une activité ludique et sportive

Co-gérance : Mr Gabriel AUBERT et Mme Sarah MOGHADDAM domiciliés 19 rue George Sand , 58660 Coulanges les Nevers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580721048

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/02/2018, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : B.D.B.E.B.

Capital : 100 €, divisé en 10 parts de 10 €.

Siège social : 48 Grande Rue, 58130 GUERIGNY

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Jean-Luc BINET demeurant à Guérigny (58130), 48 Grande Rue et Mme Carole BINET née Mullot demeurant à Guérigny (58130), 48 Grande Rue.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL580721057

AVIS DE CONSTITUTION

Le 07/02/2018, à Luzy, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : La Crêpe dans les Etoiles du Morvan

Siège social : 1 rue Diderot, 58170 Luzy

Objet social : activité de café, bar, salon de thé, de restauration traditionnelle sur place, préparation et vente de plats à emporter, activité de traiteur, vente de produits régionaux, organisation d'évènements et d'ateliers de cuisine, location de matériel de cuisine et de matériel divers

Durée de la Société : 99 ans à compter de l''immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Patricia PERNOT, demeurant 1 rte de Champrobert, 58170 Poil

Immatriculation de la Société au R.C.S. de Nevers.

Pour avis, la Gérance

AL580721058

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
5, rue Saint Jacques

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) ayant les caractéristiques suivantes :

Raison sociale : TP DE BOURGOGNE

Capital social : 100 euros.

Siège social : 2 Chemin de la Genetière - lieudit chauffour, 58200 Commune de Saint Loup

Objet : Terrassement, assainissement, travaux publics

Président : Monsieur HOUDY Michaël demeurant 2 Chemin de la genetière - lieudit chauffour, 58200 Commune de Saint Loup

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL580721061

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE NAUTILUS

Forme sociale : SAS

Capital social : 15 000 €

Siège social : 25, rue du Chazeau – 58320 Pougues les Eaux

Objet social : Exploitation de fonds de commerce de lavage automobile

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Bruno BONNARD dt à Pougues les Eaux (58) – 25, rue du Chazeau

Directeur Général : Mme Annick BONNARD dt à Pougues les Eaux (58) – 25, rue du Chazeau

Immatriculation : RCS de Nevers

AL580721123

AVIS DE CONSTITUTION

vis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PAY ME

Forme sociale : SAS

Capital social : 5 000 €

Siège social : 2, Avenue Saint Just – 58000 Nevers

Objet social : Gestion d'une plate-forme numérique de mise en relation de créanciers exclusivement avec des offices d'huissiers de justice exploités par des sociétés dans lesquelles chacune des sociétés de participations financières de profession libérale d'huissiers de justice associées détient une participation

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Pierre MOULIN PERIER dt à Nevers (58) – 9, avenue Gambetta

Commissaire aux Comptes Titulaire : La société GODARD BIZOUARD FERREIRA sise à Nanteuil-les-Meaux (77) – 43 Bis, rue du Château (824 792 220 RCS Meaux)

Immatriculation : RCS de Nevers

AL580721124

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE

UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Monsieur Jacques Justin COLUS, demeurant à Sens (89100), 2 Rue Thénard, né à Paris (75014), le 28 juin 1928, est décédé à Sens (89100), le 24 novembre 2017, en l'état d'un testament olographe en date du 8 novembre 2015, instituant un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à Sens (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 1er février 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à Sens (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890721080

NOMINATION

BRASSERIE LARCHE

SAS au capital de 90 000 €
Siège social : 89, rue Bellocier
89100 Sens
485 168 801 RCS Sens

Le 22/09/2017, l'associée unique a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, la société « ROCARD AUDIT SAS », dont le siège social est sis à Dijon (21000), 11 boulevard Rembrandt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 414 916 346, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2022.

AL890721058

TLL

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 136.614,50 €
Siège social :
89710 Senan
542 017 017 R.C.S. Sens

Aux termes du PV des décisions du 16 juin 2017, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant M. Antoine Legoux, 107 avenue Victor Hugo 75116 Paris, en remplacement de M. Laurent Woringer.

Mention au RCS de Sens

AL890721111

TRANSFERT DE SIÈGE

SCEA DE LA VALLEE

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 7 713,92 euros
Siège social : La Coudre
89133 Sormery
351 686 662 RCS Auxerre

Modification du siège social

La collectivité des associés de la Société «SCEA DE LA VALLEE» réunis en assemblée générale mixte le 2 février 2018, a décidé :

- de nommer Monsieur Sébastien ANTOINE, demeurant 7 Grande Rue Berluvier - 10160 Bérulle aux fonctions de Gérant, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, démissionnaire, à effet du 2 février 2018,

- de transférer le siège social de la Société de La Coudre - 89570 SORMERY à Rue de la Chèvre - La Coudre – 89570 Sormery, à effet du 2 février 2018.

Pour avis La gérance

AL890721071

MARCELIN ET POTIRON

SARL au capital de 35200,00 Euros
3 rue de bastogne,
21850 Saint Apollinaire
412729899 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/02/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15 rue valentin privé, 89300 Joigny à compter du 06/02/2018. Gérance : MARCELIN ET POTIRON, au capital de 35200 €, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 412 729 899, domiciliée 15 Rue Valentin Privé représentée par MONSIEUR CACHOT FRANCOIS La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL890721032

CHICHE KEBAB EYLEM

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 104 rue de Paris
89000 AUXERRE
535 258 578 RCS Auxerre

Suivant décisions de l'associé unique du 01 février 2018 : Le siège social a été transféré, à compter du 01/02/2018, de 104 rue de Paris, Auxerre (Yonne), à 7 grande rue, 89 600 Saint-Florentin. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL890721056

APPORTS

TISSOT HOPGOOD DEMONT
Société d'Avocats
au Barreau de Chalon sur Saône
16 Boulevard de la République
71100 Chalon Sur Saône

MARCELOT SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 30 route d'angely
89440 Sainte Colombe
RCS Auxerre 831.723.523

Avis d'apport d'un fonds artisanal

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINTE COLOMBE (89) du 26 novembre 2017 et suivant décision de l'associé unique de la Société MARCELOT SEBASTIEN du 20 janvier 2018,

Monsieur Sébastien MARCELOT a fait apport à la Société MARCELOT SEBASTIEN, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 30 Route d'Angely – 89440 Sainte Colombe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre sous le numéro 831.723.523,

d'un fonds artisanal de travaux d'installation électrique dans tous locaux, exploité à ladite adresse et répertorié à l'INSEE sous le numéro SIRET 478.452.311.00028.

Cet apport sus-désigné a été évalué à 62.000 euros et a été rémunéré moyennant l'attribution à l'apporteur, à titre d'augmentation de capital, de 6.200 parts sociales de 10 euros de nominal émises par la Société MARCELOT SEBASTIEN.

La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée rétroactivement au 1er août 2017.

Par suite, le capital de la société MARCELOT SEBASTIEN a été augmenté d'une somme de 62.000 euros pour être porté de 1.000 euros à 63.000 euros, par création de 6.200 parts nouvelles de 10 euros chacune. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour insertion.

AL890720987

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **SARL JS-BAT** 2, rue Albert Rocher 89480 Crain. RCS Auxerre 803768175. CIP 3822.

AL890721088

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl **SARL BRASSERIE DE LA PLACE** 10 place de l Eglise 89630 Quarré-les-Tombes (café, bar). RCS Auxerre 513124701. CIP 4004. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721089

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique AB4S** avenue de Worms 89000 Auxerre (commerce de meubles et autres). RCS Auxerre 822754628. CIP 4008. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721090

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS ECURIES DU PONT MARQUIS** 2 rue Paul Arrighi 89130 Moulins Sur Ouanne (Centre équestre). RCS Auxerre 813683349. CIP 4009. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721091

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique DomiFamille** 55 Ter avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (services à la personne). RCS Auxerre 751550799. CIP 4011. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721092

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée sur résolution du plan de redressement de la **Sàrl SARL MADENKA** 17 rue de la Porte Dieuze 89160 Vireaux (salon de coiffure).

AL890721093

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Guillaume BONTEMPS** 6 chemin des Fontaines Les Vernes 89240 Pourrain (Transport de marchandises de moins 3 t'5). RCS Auxerre 790339428. CIP 4006. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721094

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique LES PIPELETTES** 3 place du Général de Gaulle 89200 Avallon (achat vente de textiles vêtements). RCS Auxerre 791604184. CIP 4007. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721095

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de **Monsieur Alexandre Marius Gilbert MATHIOT** 3 Rue Vanoise 89740 VILLON (menuiserie métallique serrurerie). RCS Auxerre 750856866. CIP 4010. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721096

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl EPIQUARRE** 13 place de l'Église 89630 Quarré les Tombes (épicerie). RCS Auxerre 815345905. CIP 4012. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721097

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique ALPHA DIS** 9 rue de l Horloge 89000 Auxerre (commerce de détail de l'habillement). RCS Auxerre 445083074. CIP 4013. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890721098

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE POILLY SUR THOLON

Enquête publique relative
à l'aliénation du chemin Rural dit « du Parc »

Par arrêté n° 2018-11 du 9 Février 2018,

Le Maire de la Commune de POILLY SUR THOLON informe qu'une enquête publique est ouverte du 5 au 20 mars 2018, relative au projet d'aliénation du chemin rural dit « du Parc ».

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie, consultable dès le 5 mars 2018, ainsi que les jours et heures d'ouverture habituels, jusqu' au 20 Mars 2018, pour que le public puisse en prendre connaissance et formuler, le cas échéant, ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les personnes ne pouvant pas se déplacer pourront adresser un courrier à M. Michel Breuillé, qui a été désigné commissaire enquêteur, à la mairie de Poilly sur Tholon, 1 rue St Germain 89110 Poilly sur Tholon.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie le lundi 5 Mars 2018 de 15 à 17 h et le mardi 20 Mars 2018 de 10h30 à 12h30.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

AL890721121

RECTIFICATIF

Etude de Maître Jean-Luc Barde
Notaire
1 place des Héros
89100 Sens

RECTIFICATIF

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

Au titre de la procédure suivante :

CARROSSERIE SANDCHEZ SARL

Redressement judiciaire du 05/04/2016. ZI Les Fenelleries - 89150 Saint-Valérien. L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de Commerce de Sens le 28 novembre 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL890720602

Au titre de la procédure suivante :

AIR CONDITIONNÉ CLIMATISATION FROID - A.T.C.F. Sarl à associé unique. Redressement judiciaire du 17/11/2015 du 17, Rue du Général Leclerc - 89100 Sens.

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de Commerce de Sens le 17 novembre 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du code de commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL890720603

au titre de la procédure suivante :

Monsieur YRIUS Hubert

22/11/2016

Liquidation Judiciaire du 21/03/2017

16, Rue des Tilleuls 89140 VILLEMANOCHE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 janvier 2018.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890721019

Rectificatif à l'annonce publiée le 9 février 2018

SCI DILOGIE, 2 route de Bellechaume, Dilo, 89320 ARCES-DILO

Adresse du premier gérant : 28 rue de l'Ourcq 75019 PARIS

Pour avis, le notaire

AL890721100

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 09/02/2018, concernant la société SAS NEW COIFFURE, lire Forme : SAS en lieu et place de Forme: SASU

AL890721117

MODIFICATION DE STATUTS

SARL GERBE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 74 Route de Genève
89100 Malay Le Petit
Rcs Sens 349 220 749

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : - la démission de Monsieur Didier GERBE de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2017 - l''ajout des activités suivantes : paysagisme, petite maçonnerie, clôture et terrasse, négoce de tous produits horticoles, négoce de tous produits nécessaires à l'environnement des plants, négoce de tous produits de décoration et produits accessoires aux activités réalisées, pépinière accessoirement - la suppression des activités suivantes : l'acquisition et l'exploitation d'un fonds artisanal d'entrepreneur de parcs et jardins ainsi que toutes activités se rapportant à la production horticole et de pépinière, à l'achat et la revente au détail, en gros et demi-gros de terreau, produits horticoles et de pépinières. - la réduction du capital social d'une somme de 1 706,88 euros pour le porter à 5 915,57 euros, par voie de d'annulation de 112 parts sociales.

Pour avis, la gérance.

AL890721075

SCEA DU BOIS DE MILLY

SCEA au capital de 217 579.37 €
Siège social : Le Bois de Milly
89320Arces-Dilo
325 382 349 RCS Sens

Démission d'un cogérant et augmentation du capital

Aux termes d'une AGE en date du 15/01/2018, il a été décidé :

- de prendre acte de la démission de la SC DEFFONTAINES de ses fonctions de cogérante à compter du 22/11/2017 ; Monsieur Serge DUFOIS demeure seul gérant.

- d'augmenter le capital social d'une somme de 221 239.38 € pour le porter à 438 818.75 € en numéraire par la création de 5 803 parts sociales.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Pour avis,

La gérance.

AL890721078

SCEA DUMARBELYNE

SCEA au capital de 153 219.94€
Siège social : Les loges 89320 Vaudeurs
342 542 123 RCS Sens

Démission d'un cogérant et augmentation du capital

Aux termes d'une AGE en date du 15/01/2018, il a été décidé :

- de prendre acte de la démission de la SC DEFFONTAINES de ses fonctions de cogérante à compter du 22/11/2017 ; Monsieur Serge DUFOIS demeure seul gérant.

- d'augmenter le capital social d'une somme de 233 009.44 € pour le porter à 386 229.38 € en numéraire par la création de 3 481 parts sociales.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Pour avis,

La gérance.

AL890721079

SELARL PHARMACIE DE LA CATHEDRALE

Société d'Exercice Libéral
à responsabilité limitée
au capital de 58.200 euros
Siège social : 9, place de la République
89100 Sens
RCS Sens 515.275.964

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 2017, les associés ont constaté :

- la réalisation de la cession de ses 295 parts sociales par Monsieur Christian VIAL à Madame Marine CONVERSY.

- La démission de Monsieur Christian VIAL de ses fonctions de gérant à effet du 31 décembre 2017, et la nomination de Madame Marine, Jeannine, Cécile CONVERSY, Docteur en Pharmacie, demeurant à SAINT DENIS LES SENS 89100 – 7, rue Pierre Renard, en qualité de nouvelle gérante à compter du 1er janvier 2018.

Il a été également décidé la refonte et la modification corrélative des statuts.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL890721099

EARL COLAS

Société civile en liquidation amiable
Au capital de 167 693,92 euros
Siège social : Le Palais, Fontenouilles
89120 Charny Orée de Puisaye
SIREN 333 315 448 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2017, l'associé unique :

- a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2017, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité de l'article 1844-7 paragraphe 4 du Code Civil ;

- a nommé comme Liquidateur M. Dany COLAS, demeurant Le Palais, Fontenouilles 89120 Charny Orée de Puisaye, à compter du 31/12/2017, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif ;

- a décidé de fixer le siège de la liquidation Le Palais, Fontenouilles 89120 Charny Orée de Puisaye à compter du 31/12/2017. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis et mention.

Le Liquidateur.

AL890721109

SABLINONE

SASU Au capital de 1.000 euros
Siège social: 16 Rue de la Salle
78100 Saint Germain Laye
RCS Versailles 820 775 393

Suite à l'AGE du 30 Septembre 2017, il a été décidé:

- du changement de gérant: Monsieur JANVIER Eric, René, Raymond, demeurant 1 0 Rue du Général Fourest 45140 Saint Jean de la Ruelle, né le 20/10/1962 à Paris (75018), de nationalité Française, a été nommé gérant à dater du 30 Septembre 2017, en remplacement de Monsieur SABZEH Linford demeurant 32 Bis Impasse des Grands Fonds 95240 Cormeilles en Parisis.

- De transférer le siège social du 16 Rue de la Salle 78100 Saint Germain En Laye au Les Chénés, Route de Charny 89120 Dicy

Durée : 99 ans.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué GTC de Sens.

AL890721122

CESSION

CESSION

Par ASSP du 13/01/2017, M. Claude MAHIOU, domicilié à Vinneuf (89140), 22 rue Voltaire, a cédé à la société « SMC », SAS au capital de 5 000 € dont le siège social est sis à Pont-sur-Yonne (89140), 7 route de Paris, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 831 375 720, représentée par son Président, M. Claude MAHIOU, un fonds de commerce de travaux de menuiserie métallique et serrurerie sis à Vinneuf (89140), 22 rue Voltaire, moyennant le prix principal de 30 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 12 000 € et pour les éléments corporels pour 18 000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 13/01/2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales à Vinneuf (89140), 22 rue Voltaire.

AL890721086

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON, le 06 février 2018 enregistré à Auxerre,

La Société dénommée PIERRE - NEGOCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à ETAULE (Yonne) 10 route de Tonnerre - Vassy identifiée sous le numéro SIREN 499 824 191 RCS Auxerre.

A CEDE A la Société dénommée PIERRES & NEGOCES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000,00 € ayant son siège social à Provency (Yonne) 35 route d'Athie identifiée sous le numéro SIREN 834.948.283 RCS Auxerre.

Un fonds de commerce de distribution sous toutes ses formes de tous matériaux et matériel et généralement de tous produits et marchandises naturelles ou manufacturées, achat, exploitation situé et exploité à Vassy,

Commune d'ETAULES (Yonne)10 route de Tonnerre.

Prix : DIX NEUF MILLE EUROS (19.000,00 €).

Prise de possession à compter du 06 février 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître LEGUY, notaire à Avallon (Yonne), 4 rue de Lyon, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

AL890721115

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

POKEA SENS

SARL au capital de 250 000 €
21 rue de l'Europe 89100 Maillot
813 367 067 RCS Sens

Nomination co-gérance

Suivant l'assemblée générale en date du 1/02/2018, il a été pris acte de la nomination de M. Jérôme FERTEL, demeurant à Villeneuve sur Yonne (89500) 5 rue Langlois Bruant à compter de ce jour et pour une durée illimitée en qualité de cogérant.

De sorte que la gérance est désormais assurée par Messieurs Jérôme FERTEL et Daniel

LANGLOIS.

Pour avis,

La cogérance.

AL890721074

TOTAL MARKETING FRANCE

Suivant acte SSP du 20/12/2017, la Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2018 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes y compris restauration rapide sis à A6 - AIRE VENOY GROSSE PIERRE 89290 VENOY dénommé Relais VENOY OUEST.

Conformément à l'article 8 des conditions particulières filiales du contrat de location-gérance d'une station-service, ledit contrat annule et remplace tout autre contrat signé précédemment entre les parties.

Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS ARGEDIS, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

Pour unique insertion.

AL890721127

TOTAL MARKETING FRANCE

Suivant acte SSP du 20/12/2017, la Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2018 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes y compris restauration rapide sis à A6 - AIRE DE LA COULINE 89116 PRECY SUR VRIN dénommé Relais LA COULINE.

Conformément à l'article 8 des conditions particulières filiales du contrat de location-gérance d'une station-service, ledit contrat annule et remplace tout autre contrat signé précédemment entre les parties.

Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS ARGEDIS, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

Pour unique insertion.

AL890721128

NON DISSOLUTION

BARTHELEMY MACONNERIE

EURL au capital de 5 000 €
5 Rue Pasteur
89140 Pont Sur Yonne
RCS : 534 573 829 Sens

Aux termes d'une décision en date du 8 février 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL890720836

GOJARD MULTISERVICES

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 33 route de Champcevrais
à Rogny-les-Sept-
Ecluses (89220)
RCS Auxerre B 524 015 971

Modifications diverses

Par assemblée générale ordinaire du 31/01/2018, après avoir constaté que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

L'inscription modificative sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre (89).

AL890721105

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI SCHUF

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 48 All Fontaine
89000 Perrigny
501 871 313 RCS Auxerre

L' AGE du 31/01/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2018, nommé en qualité de liquidateur M. Schuft Gael demeurant 641 chemin de Bargassin 69270 Cailloux sur Fontaines et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

Dépôt au RCS de Auxerre

AL890721045

SNC BRUGGEMAN OLIVIER ET DELPHINE

Société en nom collectif
au capital de 1.000 euros
Siège social :
Chemin du Bas de la Garenne
Les Vallées de Cérilly
89320 Cérilly
RCS Sens 751 571 027

Dissolution et nomination des liquidateurs

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société, et sa mise en liquidation amiable. Les fonctions de liquidateur seront exercées par : - M. Olivier BRUGGEMAN demeurant 28 bis rue du Faubourg, 10160 Bérulle. - Mme Delphine BRIOIS, épouse BRUGGEMAN demeurant appartement 14, bâtiment 1A, 78 rue des Charmes, 89100 Sens. Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé Chemin du Bas de la Garenne – Les Vallées de Cérilly – 89320 Cérilly. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, les liquidateurs.

AL890721069

EARL DES MERGERS

Earl en liquidation
au capital de 30 489,80 euros
Siège social : les Rousseaux
89500 Villeneuve sur Yonne
413 585 498 Rcs Sens

Liquidateur : M. Daniel Serré – les Rousseaux – 89500 Villeneuve sur Yonne Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2017, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890721070

INTEGRALEMENT MOTO

Aux termes des décisions du 31/12/17, l'associé unique de la SARL en liquidation INTEGRALEMENT MOTO, au capital de 8 000 €, ayant son siège social et son siège de liquidation Rue du Quenou 89380 Appoigny, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°505 286 971, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Auxerre.

Pour avis

Le Liquidateur

AL890721083

CLINIQUE VETERINAIRE DU GRAND SAULE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Capital : 70.000 euros
Siège social
7 rue des Carrières 89100 Sens
RCS : 501 719 959

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision en date du 1er novembre 2017, la SELAS METAVET, associée unique personne morale de la SELARL CLINIQUE VETERINAIRE DU GRAND SAULE, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société CLINIQUE VETERINAIRE DU GRAND SAULE, SELARL au capital de 70.000 €, dont le siège social est 7 rue des Carrières 89100 SENS, immatriculée au RCS sous le n° 501 719 959.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société CLINIQUE VETERINAIRE DU GRAND SAULE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis,

AL890721084

CLINIQUE VETERINAIRE DE LA PETITE ILE

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
Capital : 300.000 euros
Siège social
72 Route de Montargis 89300 Joigny
RCS : 517 921 995

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision en date du 1er novembre 2017, la SELAS METAVET, associée unique personne morale de la SELAS CLINIQUE VETERINAIRE DE LA PETITE ILE, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société CLINIQUE VETERINAIRE DE LA PETITE ILE, SELAS au capital de 300.000 €, dont le siège social est 72 Route de Montargis 89300 JOIGNY, immatriculée au RCS sous le n° 517 921 995.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société CLINIQUE VETERINAIRE DE LA PETITE ILE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis,

AL890721085

EARL SOILLY

Earl en liquidation
au capital de 192 110,00 euros
Siège social : Velars le Comte
89630 Quarré les Tombes
433 880 705 RCS Auxerre

Liquidateur : M. Claude Soilly demeurant à Velars le Comte, 89630 Quarré les Tombes Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2017, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890721102

SARL PIZZA PRESTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 205,00 euros
Siège social
24 Bis rue des Courois - 89100 Gron
504 618 422 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Djamel BENAMEUR demeurant 24 Bis rue des Courois - 89100 GRON. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 24 Bis rue des Courois - 89100 GRON. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur.

AL890721107

SD INVEST CONSEIL

SASU au capital de 5000,00 Euros
6 rue des Fours,
89100 Gron
799293337 R.C.S. Sens

Par décision de L'Associé Unique en date du 06/01/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Sébastien DUVEAU, 6 rue des Fours, 89100 Gron et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Sens

AL890721118

PONT D'OR

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €
Siège social :
123 Grande rue
89100 Sens
499 352 821 R.C.S. Sens

Aux termes du PV du 31 août 2017 à 15H l'AGE a décidé de dissoudre la société, à compter du 31 août 2017, de fixer l'adresse de correspondance pour la liquidation au siège social et de désigner en qualité de liquidateur : Mme WU ép. ZHANG Haimiao 123, Grande Rue 89100 Sens.

Aux termes du PV du 31 août 2017 à 16H l'AGE a approuvé les comptes de liquidation a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 31 août 2017.

La société sera radiée au RCS de Sens

AL890721125

AVIS DE CONSTITUTION

LUI & LUI SEUL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AUXERRE en date du 26/01/2018, il a été

constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LUI & LUI SEUL,

Siège social : 2 place Robillard, 89000 AUXERRE (Yonne),

Objet : coiffeur pour homme, barbier, barbershop, vente de produits d'entretien pour

barbes et cheveux,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,

Capital : 3 000 euros,

Président : Madame Bérangère ESPINASSE, demeurant 30 rue Chaude, 89110 SAINT-AUBIN CHATEAU-NEUF (Yonne),

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis, la présidente

AL890721087

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

STEPHANIE ROULEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Centre commercial «Fontaines des Clairions»
Avenue Haussmann
89000 Auxerre

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Auxerre du 31 janvier 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : STEPHANIE ROULEAU

Siège social : Centre commercial «Fontaines des Clairions», Avenue Haussmann, 89000 Auxerre

Objet social : pressing, aquaclean, blanchisserie, cordonnerie, fabrication de clés, tampons et plaques d'immatriculation

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Stéphanie ROULEAU demeurant 18 rue du Docteur Chauvelot 89250 Seignelay

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL890721040

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous signature privée en date du 22 janvier 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société civile immobilière

Dénomination sociale: SCI DUFOUR

Siège sociale : 2 rue Edouard Vaillant 89400 Migennes

Objet social: L' acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux -mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

La société pourra faire tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci - dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social: 100 euros

Gérance: Monsieur Mathieu DUFOUR, né le 19 juillet 1978 à Joigny (89), et Madame Stéphanie DUFOUR, née le 11 août 1978 à Bourges (18)

Immatriculation au RCS de Sens (89)

AL890721043

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 1.2.2018, il a été constitué une SARL dénommée : SARA.

Capital : 500€.

Siège : 62 Rue Du 24 Août, 89000 Auxerre.

Objet : restauration rapide.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr CIMENDAG Mustafa, 14 Allée Foulon, 52/24, 89000 Auxerre.

Immatriculation au RCS de Auxerre

AL890721073

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/01/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques

suivantes :
Dénomination : AUBERGE DU CANAL
Objet social : restaurant bar hôtel
Siège social :
8 Rue Hugues Cosnier, 89220 Bléneau.
Capital : 3200 € se composant comme suit: 1605 en numéraire et 1595 en nature
Durée : 99 ans
Président : M. MAUDUIT PIERRE, demeurant 759 RUE DE PIPAULT, 45200 Amilly
Admission aux assemblées et droits de votes : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit a une voix.
Clause d'agrément : cession libre entre associes, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS d'Auxerre
AL890721072

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : AmCha
Siège social : 12 Avenue Hoche – 89000 Auxerre
Objet :
- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 années
Capital : 100 euros
Apports en numéraire : 100 euros
Gérance : Mme. Amélie JACQUET MONCEAU, sis 33 Rue du Manoir – 89240 Villefargeau
Mme. Charlotte MONCEAU, sis 12 Avenue Hoche - 89000 Auxerre
Cession de Parts
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
Immatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour avis,
AL890721077

Etude de Maître Jean-Luc BARDE, Notaire 1 Place des Héros 89100 Sens.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE, Notaire à Sens (Yonne) , le 27 janvier 2018, enregistré au SPFE d'Auxerre, le 31 janvier 2018 a été constituée une société civile d'exploitation agricole entre :
-Monsieur Frédéric Maurice George DUPONCHEL, époux de Madame Anne Marie LEPAPE, demeurant à Sens (89100) 17 rue Victor Guichard, né à Sens (89100) le 22 novembre 1963
-Monsieur Bernard RAVENEAU, époux de Madame Lynn FORGET, demeurant à Chablis (89800) 8 rue du Panonceau, né à Chablis (89800) le 3 septembre 1950
-Monsieur Florian Marie RUSCON, célibataire, demeurant à Sens (89100), 13 rue des Trois Mulets, né à Annecy (74000) le 13 février 1995.
Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de vignobles, la production de raisins, la vinification, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.
Dénomination : «DOMAINE DES SENONS»
Siège social : Sens (89100), 17 rue Victor Guichard
Durée : 99 années.
Capital social: CENT ONZE MILLE EUROS (111.000,00 €) en numéraire
Cession de parts : libres entre associés, avec agrément pour les non-associés.
Premier gérant: Florian RUSCON susnommé.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens
Pour avis
Le notaire.
AL890721081

Etude de Maître Damien FONTENEAU, Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530), 9, rue de Paris

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530), 9, rue de Paris, le 22 janvier 2018, enregistré à Auxerre, le 26 janvier 2018, sous la référence 2018 N00129, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : SCI FC2M.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le siège social est fixé à : Champs sur Yonne (89290) , 38 route d'Augy .
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le premier gérant de la société est : Monsieur HORN Franck , demeurant à Augy(8929
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Auxerre
Pour avis
Le notaire.
AL890721082

SCI DU CEDEC

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 février 2018 à CHARNY OREE DE PUISAYE, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI DU CEDEC
Forme : Société Civile immobilière
Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles
Capital social : 21.000 euros
Siège social : 1 Chemin de la Pierre -Dicy - 89120 Charny oree de puisaye
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Apports en numéraire : 21 000 euros.
Gérant : Alexandre MENETREY demeurant 1 Chemin de la Pierre -DICY - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.
AL890721101

Etude de Maître Jean Luc BARDE, Notaire, 1 Place des Héros 89100 Sens

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, soussignée, Notaire à Sens (Yonne), le 2 février 2018, a été constituée une société civile immobilière entre :
Monsieur Jean-Marc FOIN, né à Sens (89100) le 2 mars 1955, demeurant à Saint-Martin-Dutertre (89100) 25 rue des Sublaines et Madame Geneviève NNOMO, née à Yaoundé (Cameroun) le 23 août 1971 demeurant à Joigny (89300) 2 rue Corneille
La société a pour objet : acquisition, aménagement, administration, location de tous biens et droits immobiliers
Dénomination sociale : SCI CHOUCHOU.
Siège social : Sens (89100), 44 rue Emile Zola.
Durée : 99 années
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) entièrement libéré
Cessions de parts : agrément à l'unanimité
Le premier gérant de la société est : Monsieur Jean-Marc FOIN, 25 rue des Sublaines 89100 Saint-Martin-du-Tertre
Immatriculation : RCS de Sens
Pour avis le notaire.
AL890721103

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Auxerre en date du 20/01/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BELISA,
Siège social : avenue Haussmann, Galerie commerciale Géant Casino, 89000 Auxerre (Yonne),
Objet : vente de prêt à porter féminin, Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,
Capital : 2 000 euros,
Gérance : Madame Elisabeth ROUHAUD, demeurant 15 route d'Auxerre, 89290 Venoy (Yonne),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis, le gérant
AL890721104

AREZZO PIZZA

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/02/2018 il a été constitué une société
Dénomination sociale : AREZZO PIZZA
Siège social : 21 rue Diderot, 89140 Vinneuf
Forme : SASU
Capital : 10 000 euros
Objet social : La vente de pizza à emporter comprenant les opérations d'assemblage et de dressage des denrées
Président : Monsieur LAURENT GUIONNEAU HADJADJ demeurant : 21 rue diderot, 89140 Vinneuf élu pour une durée indéterminée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens
AL890721106

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24/01/2018 constitution de la SASU Studio 48.
Capital fixe : 1000 euros.
Siège social : 48 rue St Jacques 89300 Joigny.
Objet social : Communication Digitale et Conseil aux Entreprises.
Président : Mr GILLES, PHILIPPE, MICHEL BOISSY demeurant 48 rue St. Jacques 89300 Joigny ou la société SASU STUDIO 48 située 48 rue St. Jacques 89300 Joigny est en cours d'immatriculation au RCS de Sens élu pour une durée illimitée.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.
AL890721110

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 07/02/18, il a été constitué la SCI dénommée LE JOUR S'EST LEVE.
Siège social: 29 avenue du général Leclerc 89170 Saint Fargeau.
Capital: 100euros.
Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.
Gérance: M. Sylvain ROUSSELET, 29 avenue du général Leclerc 89170 Saint Fargeau.
Cessions soumises à agrément
Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Auxerre.
AL890721112



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/02/2018 il a été constitué une SARL dénommée : BOIS FORET 89
Siège social : rue Henry Gerard bat F apt18 89700 Tonnerre.
Capital : 200 euros.
Objet : exploitation forestière et bucheronnage forestier.
Gérant : M ATUG UGUR, rue Henry Gérard bat F apt18 89700 Tonnerre.
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Auxerre.
AL890721114

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS DOS REIS, au capital de 5 000 €, dont le siège social est à Sergines (89140), 12, rue Blaise Rigault, ayant pour objet : tous travaux de maçonnerie générale ; exploitation de tous fonds de commerce de café, restaurant ; exploitation de terrains de camping. Sa durée est de 99 années. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Président : M. Cédric DOS REIS, 12, rue Blaise Rigault 89140 Sergines.
Immatriculation : RCS de Sens.
AL890721116

BIERE BLEUE

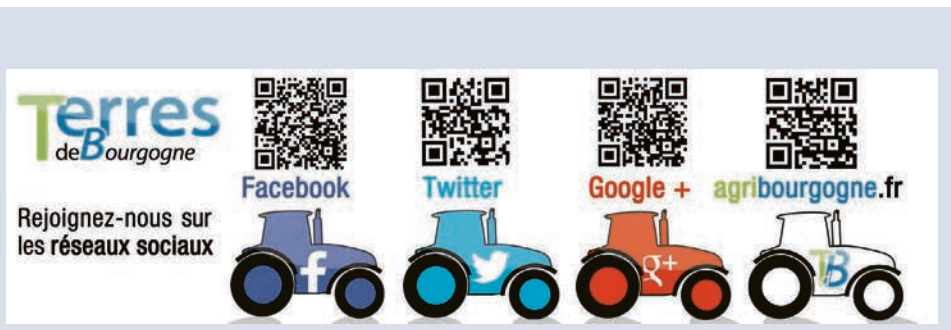
Société civile immobilière au capital de 10 000 euros Siège social : Rue du Gravier 89450 Saint Père

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint Père du 9 février 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : BIERE BLEUE
Siège social : Rue du Gravier, 89450 Saint Père
Objet social : - L'acquisition, l'administration, la construction et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que de toutes parts sociales et valeurs mobilières.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Gérance : Monsieur Marc NEYRET demeurant 110 Avenue de Paris – 94300 Vincennes
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties entre associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis
La Gérance
AL890721124

Etude de Maîtres Julien MILLARD et Laure BERTHELIN, Notaires associés à Saint-Florentin(Yonne), 26 rue Dilo.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 07/02/2018 reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire Associé, à Saint-Florentin (Yonne), 26 rue Dilo, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI ADVIMO.
Forme : Société Civile Immobilière
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : Vergigny (89600) , 17 rue des Bruyères .
Durée : 99 années
Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).
Apports en numéraire : 500,00 euros.
Associés indéfiniement et solidairement responsable des dettes sociales - premier gérant pouvant engager la société : Monsieur Alain DEBREUVE, demeurant VERGIGNY (89600) 17 rue des Bruyères.
Immatriculation au RCS d'Auxerre.
Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Pour avis
Le notaire.
AL890721131



bulletin d'**ABONNEMENT**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**
AU SITE agribourgogne.fr



*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage ☐ Porcs ☐ Vigne
☐ Aviculture ☐ Fruits & légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

Je m'abonne pour 1 an 105 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__
SIGNATURE

Duché de Bourgogne et Comté de Bourgogne

Une longue histoire de rivalités... et d'épousailles

Le Conseil régional a organisé un colloque à Dijon, le 2 février dernier, autour de l'histoire mouvementée des duché et comté de Bourgogne. Les deux Bourgogne ont longtemps cheminé côte à côte, se défiant souvent, se trouvant réunies parfois. C'est une longue histoire qui aboutit aujourd'hui à la construction récente de la Bourgogne-Franche-Comté. Une histoire qui doit permettre de mieux se comprendre pour travailler ensemble à bâtir le futur des populations sans renier le passé.



Plus de 150 personnes ont assisté au colloque «*Bourgogne-Franche-Comté : la longue histoire d'une unité*». Un événement organisé par la Région et l'Université.

Les antagonismes, les rivalités, les méfiances ne datent pas d'hier entre Bourgogne et Franche-Comté. L'une et l'autre, si proches et si dissemblables à la fois, se sont attirées, repoussées, puis unies plusieurs fois, au rythme des mariages entre princes, princesses et Grands des cours d'Europe.

« *La longue histoire d'une unité* » est aussi celle d'une longue rivalité qui se solde par une union de raison, finalement scellée en 2015.

Si l'union entre Bourgogne et Franche-Comté est de fraîche date, ces deux territoires ont entretenu depuis longtemps des rapports étroits, renforcés par quelques mariages princiers, mais souvent perturbés par deux voisins fortement antagonistes la Maison de France et les Habsbourg. L'âge d'or de la réunion sous une même bannière du Duché de Bourgogne et du Comté de Bourgogne (la Franche-Comté) va de 1477 à 1493. À la faveur d'un mariage bien raisonné, ces deux territoires se trouvent entre les mains de Charles le Téméraire et y resteront jusqu'à sa mort en 1493. La frontière entre le duché de Bourgogne intégré au royaume de France et la comté, province du Saint-Empire, se consolide alors. Les destins des deux provinces divergent ensuite, le duché restant dans le royaume de France, alors que la Comté passe sous le contrôle des Habsbourg. À un moment, Il s'en fallut de peu que les deux Bourgogne (duché et comté) ne glissent du côté du Saint-Empire, mais les défaites du Téméraire stoppèrent le mouvement.

Nouveau rebondissement sous le règne de Louis XIV qui annexe purement et simplement la Comté en 1678. Ce qui n'ira pas de soi pour les populations de Franche-Comté, très attachées à leur singularité et qui ont toujours défendu une certaine idée de leur liberté. Ces populations ont d'ailleurs payé un lourd tribu aux guerres et aux épisodes de peste qui se sont succédés. On estime ainsi que les deux tiers des Francs-Comtois sont morts pendant la guerre de Dix Ans. Le grand Voltaire a été sensible au destin de la Franche-Comté : «*Cette province, assez pauvre en argent mais très fertile, bien peuplée, étendue en long de quarante lieues et large de vingt, avait le nom de Franche et l'était en effet. Les rois d'Espagne en étaient plutôt les protecteurs que les maîtres. Quoique ce pays fût du gouvernement de la Flandre, il n'en dépendait que peu. Toute l'administration était partagée et disputée entre le parlement et le gouverneur de la Franche-Comté. Le peuple jouissait de grands privilèges, toujours respectés par la Cour de Madrid qui ménageait une province jalouse de ses droits, et voisine de la France. Besançon même se gouvernait comme une ville impériale (...) Jamais peuple ne vécut sous une administration plus douce et ne fut si attaché à ses souverains. Son amour pour la maison d'Autriche s'est conservé pendant deux générations ; mais cet amour était, au fond, celui de la liberté*.». Sous la poigne de fer de Louis XIV, la douceur de vivre en Franche-Comté en pris un sacré coup.



L'intégration de la Franche-Comté au royaume de France crée une frontière étatique entre la France et les cantons suisses. Cette frontière traverse des cantons jurassiens qui avaient pu constituer, au cours des siècles précédents, un espace commun. Les Francs-Comtois se réfugiaient souvent dans ces territoires pour échapper aux exactions dont ils étaient victimes au gré des guerres entre princes et ducs. L'étude historique montrent également que Bourguignons et Comtois sont tous des Bourguignons «*canal historique*», puisque la région de Franche-Comté, officiellement supprimée en 2015, correspond presque exactement à l'ancien comté de Bourgogne.

AMK

Les riches heures et voyages des ducs et duchesses de Bourgogne

En 1330, Jeanne de France (22 ans) épouse Eudes IV de Bourgogne. À cette époque, les grands mènent une vie d'errance, de possessions en villes féales et de chateaux en places fortes. Jeanne de France ne fait pas exception et le relevé des dépenses de sa cour en montre la magnificence. Jean-Baptiste Santamaria (Université de Lille III), explique qu'elle est capable de parcourir avec sa suite 2 256 km à cheval en un an, en 106 jours de voyage, d'un bout à l'autre de ses possessions et de celles de son époux, qu'elle représente quand il guerroie ailleurs. Jeanne de France séjourne souvent sur les terres du duché de Bourgogne et en France, mais fait de rares incursions dans le comté de Bourgogne. Dijon apparaît déjà comme une plaque tournante bien commode, car assez proche de son hotel d'Artois à Paris.

Beaune, Clerval, Salin, Dole, Besançon, Châtillon... sont des étapes pour les 145 à 380 chevaux qui accompagnent sa suite en mouvement. 120 personnes sont au service et les dépenses somptuaires de la Duchesse témoignent d'une volonté de paraître très affirmée. C'est une cour «*carnassière*» qu'il faut nourrir de bonne chère et de vins fins (600 litres par jour pour l'ordinaire, 1551 litres pour fêter Noël). Le train de vie d'une seule journée de cette cour itinérante correspond alors à deux ans de salaire d'un ouvrier.

La duchesse a ainsi contribué à un certain rapprochement des deux régions, en particulier sur le plan culturel. En dépit de leur éloignement fréquent, les ducs de Bourgogne suivent attentivement les affaires comtoises. Ils travaillent notamment à l'harmonisation juridique de certaines pratiques entre les deux provinces. À la mort de Eudes IV, le rapprochement entre duché et comté de Bourgogne est bien établi, la centralisation financière effective. Sur le papier cela fonctionne, dans les esprits c'est autre chose...

Au Grand Siècle, on rebat les cartes !

La divergence est consommée au grand siècle, qui voit le renforcement de l'État. Les guerres se succèdent et les sièges malmènent Dole et Besançon, terrifient Dijon. Jérôme Loiseau (Université de Franche-Comté) note que le traité de Nimègues (1679) ramène la paix, mais scelle la séparation entre Bourgogne et Franche-Comté. Les choix d'aménagement des deux territoires est parlant. Dijon construit un palais à la gloire de son autonomie administrative, tout en signant son allégeance à la dynastie régnante, Besançon se voit flanquée d'une forteresse à la manière de Vauban.